This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

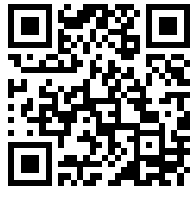

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HFT9 0

Digitized by Google

Fr 27.46

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1900 — TOME XXXI

ALAIS

TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE, J. BRABO
Square de Sauvages

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Tenues pendant l'année 1900

Rédigés par M. CORNETTE, secrétaire de la Société

Séance du 6 janvier 1900

L'ordre du jour portant la nomination du bureau, il est procédé à l'élection. Le résultat du vote combiné avec l'élection de droit de divers membres constitue le bureau pour l'année 1900 comme suit :

MM. ARNASSAN, *Président.*
LALLEMAND, *Vice-Président.*
BLAVET, *Secrétaire-général.*
CORNETTE, *Secrétaire des séances.*
PATTUS fils, *Secrétaire-adjoint.*
SARRAN D'ALLARD, *Trésorier.*
LOUIS MARTEL, *Archiviste.*

Le Secrétaire,
CORNETTE.

Digitized by Google

Séance du 11 janvier 1900

ALLOCUTION

PRONONCÉE LE 11 JANVIER 1900

A LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Par M. Charles de CABISSOLE, Président sortant

M. de Cabissole, Président sortant prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Il y a un an, à l'occasion d'une semblable solennité, je vous disais, l'histoire des siècles en mains : Le monde est toujours en marche.

Permettez-moi de vous démontrer encore la vérité de mon affirmation en empruntant à notre époque les faits dont nous sommes les témoins.

Je n'ignore pas combien il est difficile de faire une incursion dans le domaine des choses du jour, combien il est délicat de parler de son temps, alors surtout que la plupart des acteurs vivent encore ou viennent à peine de disparaître.

Il semble qu'une génération ne peut sainement être appréciée qu'à l'heure où la mort amène avec elle le calme, imposant silence à la fois aux louanges et aux critiques exagérées.

Digitized by Google

Quelque périlleuse que soit l'entreprise, ma reconnaissance vous devait cet effort et votre bienveillance tiendra compte de ma bonne volonté, à défaut de tout autre mérite.

Vous ne serez point surpris si je reste dans les limites de notre arrondissement et ne vais pas chercher ailleurs mes exemples. Peut-on trouver un sol plus fertile, un champ d'étude plus varié? Notre territoire peut-il être jaloux de son voisin? Notre industrie ne fait-elle pas l'admiration de tous ceux que touchent la science et les découvertes modernes?

Le Cévenol a toujours revendiqué un poste d'honneur dans les arts, les sciences et les lettres. Comme autrefois, il a même force, même courage, même amour de l'étude et du pays. Ces qualités lui ont permis, de tout temps, de suivre avec soin les évolutions qui se sont opérées dans l'humanité et s'y succèdent chaque jour. Celles ci se produisent non seulement dans l'ordre des idées, mais aussi dans nos usages, nos habitudes et notre manière d'être. Si nos aspirations nous appellent d'abord à la connaissance du mystérieux, du surnaturel, elles nous appellent aussi à la découverte des phénomènes et des choses de la nature.

Les unes peuvent satisfaire notre esprit et notre âme; la recherche des secondes nous est réclamée par les nécessités de la vie et l'amour du bien-être.

***

C'est à ces deux dernières préoccupations que nos devanciers du XVIII[e] siècle allaient obéir. Les économistes de cette époque se préoccupaient sérieuse-

Digitized by Google

ment de la question du chauffage ; ils entrevoyaient le moment où le bois manquerait en France, notamment dans les provinces méridionales et surtout dans le Languedoc, où ce combustible était devenu très rare et fort cher.

Placés en face de sa diminution progressive qui constituait un véritable danger, nos devanciers pensèrent sérieusement à utiliser le charbon de terre, depuis longtemps connu, mais contre lequel régnaient les plus étranges préjugés. Il contenait, disait-on à l'époque, « un soufre préjudiciable à la santé, son odeur était désagréable et ses vapeurs gâtaient les meubles ». La nécessité et l'exemple de quelques grands seigneurs furent seuls capables de vaincre cette répugnance.

La tradition nous apprend, en effet, que Mgr de Beauteville dut se servir ostensiblement du charbon pour lui donner quelque crédit.

Ceci doit-il nous surprendre ? Qui de nous ignore l'histoire de la pomme de terre ? Elle empoisonnait, provoquait les apoplexies. Le roi et la cour durent, pour vaincre ces préjugés, en faire un usage journalier et porter dans les salons de Versailles sa fleur à la boutonnière pour faciliter à la plante de Parmentier l'accès de nos tables.

De l'emploi de la houille à sa recherche et à son exploitation, il n'y avait qu'un pas. Plusieurs gentilshommes troquèrent leur épée contre le marteau du géologue, se joignirent aux explorateurs de nos Cévennes, cherchant à découvrir les trésors qu'elles contenaient. Nos contrées furent parcourues et explorées dans tous les sens.

Les Etats du Languedoc, de leur côté, chargèrent un érudit de l'époque, M. de Gensanne, d'étudier tous les terrains miniers de la région, d'indiquer

Digitized by Google

l'utilité qu'on pouvait en tirer et de donner son avis sur le mode le plus favorable d'exploitation.

L'ouvrage de De Gensanne est consacré à l'étude des terrains houillers et de différentes mines du Midi de la France. Je ne discuterai pas ses théories sur l'origine des charbons et des métaux. Je craindrais de m'attirer le reproche qu'il adressait à ceux qui, sans études préalables, sollicitaient le poste d'inspecteur ou de directeur des mines. Vous savez tous qu'elles ont été condamnées, comme l'ont été bien d'autres depuis et le seront probablement celles de nos jours, si j'en juge par les controverses qui ont déjà pris naissance dans notre bassin houiller à l'occasion de certaines théories cependant très récentes.

Je me suis permis d'évoquer le nom de ce savant, dont l'œuvre marque le point de départ de l'impulsion qu'allait recevoir notre arrondissement. Des spéculateurs qui connaissaient le parti qu'on avait déjà tiré des terrains houillers dans le Nord, entrevoyant des résultats possibles, se lancèrent après la fortune. Malheureusement, les travaux, mal conduits, au lieu des bénéfices attendus, amenèrent les plus fâcheuses surprises. Rares furent ceux qui bénéficièrent de ces premières recherches.

Malgré les déceptions dont il était témoin, notre géologue avait fois dans l'avenir.

Il suffisait pour cela de substituer aux trous de renards et aux galeries sans solidité et fouillées au hasard, un mode d'exploitation plus rationnel. L'expérience qu'il avait acquise dans le pays de Liège et de Limbourg lui permit de rédiger, sur l'invitation des Etats, des règlements où il indique les meilleurs procédés à employer pour le sondage des mines et l'avancement des galeries. Les catastrophes dont il

Digitized by Google

avait été témoin, l'amour de ses semblables, lui inspirèrent des sages mesures destinées à sauvegarder l'existence des mineurs, tous jusque là voués à une mort prématurée.

De Gensanne avait entrevu et préparé l'avenir, il appartenait à d'autres de profiter de ses travaux. Le progrès veut une suite d'efforts C'est une terre qui demande une culture quotidienne; nous ne pouvons la conquérir et nous maintenir sur les positions acquises pied à pied que par une lutte incessante.

Cette lutte qui venait de commencer devait se poursuivre. Les éclaireurs s'avançaient, et si les postes d'avant-garde, composés de soldats trop hardis ou trop inexpérimentés, avaient dû rebrousser chemin ou avaient jonché le sol de leurs dépouilles, leurs remplaçants, mieux conduits, mieux dirigés, allaient, précieux encouragement pour des troupes non encore aguerries, remporter quelques succès.

Il appartenait à M. François-Pierre de Tubeuf, originaire de Normandie, d'attacher son nom aux premières conquêtes.

Vous qui connaissez l'histoire de notre région, vous savez que de Tubeuf fut un géologue distingué, un travailleur intrépide et une intelligence d'élite. Aucune difficulté ne le rebuta. Pendant plus de vingt ans, il s'occupa de recherches de mines, s'inspirant souvent des sages conseils de son ami et contemporain M. de Gensanne.

Aujourd'hui, nous bénéficions des travaux de ces deux illustres savants, nous vivons dans un milieu où les questions minières sont souvent débattues, et nous oublions parfois les obstacles surmontés : mais, si vous voulez apprécier sainement ce passé, l'espace parcouru et les difficultés vaincues, reportez-vous un siècle en arrière et jugez.

Digitized by Google

Après vingt ans d'études et de recherches, le nom de de Tubeuf avait acquis une notoriété suffisante pour qu'il obtint du roi, en 1773, la concession pour trente ans des mines de charbon de terre qui se trouvent ou peuvent se trouver aux environs d'Alais et de Saint-Ambroix, ainsi que dans toute l'étendue des terrains qui sont situés entre Pont-Saint-Esprit, Laudun, Uzès, Anduze, Villefort, Aubenas et Viviers.

Le périmètre de cette concession embrassait plus de trois mille kilomètres carrés. Un privilège aussi important suscita de nombreuses réclamations. De Tubeuf dut résister aux propriétaires de la surface, aux influences seigneuriales et aux États du Languedoc eux-mêmes, dont les pouvoirs allaient disparaître.

La Révolution mit un terme à ces débats et le privilège de M. de Tubeuf fut en quelque sorte anéanti ; notre infatigable chercheur émigra en Virginie, où il fut massacré par les nègres.

Après la Révolution, quand l'ordre fut rétabli en France, Madame de Tubeuf fit valoir ses droits. Plusieurs arrêts des Consuls : 7 thermidor an IX, 3 thermidor an X, 7 thermidor an X, en partie favorables, préludèrent au décret de Napoléon Ier, du 12 novembre 1809, qui réduisit la concession et fixa le périmètre que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de concession de Rochebelle et de Cendras

L'Empire venait d'accomplir un acte de réparation. N'était-il pas équitable que l'homme dont les travaux embrassaient la montagne de Montaut, la mine Royale ou de Cendras, le fonçage du puits qui porte son nom et sert encore à l'aérage, bénéficiât dans sa postérité du fruit de ses efforts ?

De Tubeuf était l'auteur de la première conquête

Digitized by Google

sérieuse de l'époque nouvelle ; à ce titre, nous devons honorer sa mémoire.

L'élan était donné. La loi de 1810 est votée. L'ère moderne est ouverte. Deux hommes éminents vont la caractériser dans notre arrondissement. Vous avez déjà nommé Émilien Dumas et Grand'Eury. A côté d'eux il convient d'évoquer le nom moins connu d'un homme qui ne fut pas sans mérite, je veux parler de Communeau.

Je n'aurai garde de vous retracer la vie de notre compatriote Emilien Dumas. Pendant quarante ans il s'est consacré à l'étude de la constitution géologique de notre département, dont il indique les richesses dans ses œuvres diverses. Qui ne connaît ses cartes géologiques des arrondissements d'Alais, du Vigan, d'Uzès et de Nimes ? Qui n'a lu sa notice sur la constitution géologique du Gard, dont notre arrondissement eut la primeur en septembre 1846 ?

Dois-je rappeler ses trois volumes de statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique de notre contrée ? Ce serait oublier devant qui je parle.

Toutes ces œuvres vous sont familières Les travaux de cet illustre savant resteront comme un monument durable des services rendus aux industriels de la région, qui y trouveront toujours des renseignements utiles.

Quelque complète que paraisse une œuvre, elle doit compter avec la marche progressive de l'humanité. Le savant ne saurait jamais marquer qu'une étape dans l'histoire du monde.

En 1882, l'industrie de notre contrée s'était tellement développée, les travaux récents avaient fourni des renseignements si précieux, qu'il fallait en préciser les résultats et placer dans les mains des

Digitized by Google

ingénieurs une carte complète destinée à leur servir de guide. L'ingénieur Parran prit l'initiative de cette mesure. Sur sa proposition, les Compagnies confiè-rent cette étude à M. Grand'Eury bien connu par ses travaux sur la flore de l'époque houillère. Ce savant, non content de réunir tous les renseignements recueillis sur notre région par Dumas et par les ingénieurs qui avaient complété ses travaux, voulut faire œuvre personnelle. On lui doit une nouvelle classification de notre bassin du Gard bien diffé-rente de celle suivie jusqu'à lui.

Admise par les uns, contestée par les autres, elle a ouvert des horizons nouveaux aux exploitants du Gard, tout en laissant des points obscurs sur l'identité des faisceaux charbonneux.

Quoiqu'il en soit, et sans entrer dans les dis-cussions auxquelles elle a donné lieu, notamment sur la position des couches de Molières par rapport à celles de Bessèges, puis sur le sens de la déniv-el-lation produite par la faille du col Malpertus, nous pouvons affirmer que les ouvrages de Grand'Eury marqueront comme le travail le plus considérable entrepris sur l'état de notre bassin à la fin du XIX^{me} siècle.

Émilien Dumas a vu le développement de notre industrie pendant la première moitié de ce siècle.

Plusieurs de nos Compagnies, en effet, ont pris naissance de son vivant.

Avant de mourir, il a pu constater l'utilité de ses efforts. Il dut suivre avec une bien douce satisfaction la prospérité toujours croissante des Compagnies de la Grand'Combe et de Bessèges, sous la direction des hommes comme Talabot, Callon, Beau et Chalmeton.

Grand'Eury, depuis 1889, année où il termina son

Digitized by Google

travail, a connu la valeur des Parran, des Mirc, des Bessart, des Babilot, des Nagel, des De Place, des Marsaut et des De Castelnau.

Plus heureux que De Gensanne, qui n'avait vu à l'œuvre que son ami De Tubeuf, les deux géologues de l'époque moderne ont vu notre bassin houiller en plein développement.

A ceux qui, justement épris des grandes manifestations de notre industrie, des travaux considérables qu'elle a nécessités, ne se lassent de les admirer, ils peuvent dire : Nos études ne sont pas étrangères à ces triomphes de l'intelligence et de l'activité humaine. Nous avons vécu dans la spéculation, mais nos idées ont eu des traducteurs dignes de nous.

Oui, Messieurs, nos ingénieurs ont interprété avec justesse et perspicacité les théories des grands maîtres. Plusieurs d'entr'eux sont devenus maîtres à leur tour et laisseront trace de leur passage.

En tous cas, tous ont apporté leur concours à l'œuvre commune et, grâce à leurs efforts, la connaissance des mines, sans délaisser le domaine spéculatif, est entré dans celui de la pratique pour le plus grand profit de notre région.

Est-il besoin, pour étayer mon affirmation, de nous transporter à Rochebelle, d'y voir sa fabrique d'agglomérés, son atelier de lavage, son puits de Fontanes, entrepris sous l'habile direction de MM. Glorieux et Peyre, et poussé ensuite, malgré l'eau, l'irrégularité des couches et l'acide carbonique, jusqu'à 400 mètres de profondeur ?

Est-il besoin de parcourir les mines de la Grand-Combe dont l'exploitation nous a valu, grâce à M. Talabot, un des premiers chemins de fer établis

Digitized by Google

en France ? Peut-on voir sans l'admirer le plan incliné bi-automoteur de Champclauson, dont l'installation a eu pour résultat de réduire le transport de la tonne de charbon de 3 francs à 0 fr. 25 centimes. Appellerai-je votre attention sur la magnifique station électrique du puits du Petassas et sur les chaudières multitubulaires de la place de la Feugères ?

Est-il besoin d'emprunter à Mokta son chemin de fer, de pénétrer sur un de ses wagons dans ses galeries de plus de 4.000 mètres, d'étudier de près sa machine d'extraction, son ventilateur et sa machine à agglomérés, imaginée par MM. Veillon fils, de descendre enfin dans ce puits de Gagnières, qui est actuellement, à plus de 800 mètres de profondeur ?

Voulez-vous que nous citions Lalle et ses travaux d'aérage, sa pompe élévatoire qui sort du fond de la mine plus de 150 mètres cubes d'eau à l'heure, ses travaux de défense contre les crues désastreuses de la Cèze, travaux dûs à l'initiative de M. Moreau ?

Voulez-vous que nous parlions de Portes et de son puits intérieur, qui n'a son similaire qu'en Allemagne ou en Belgique? Voulez-vous que nous examinions aux mines de Trélys et de Palmesalade, propriété des Fonderies et Forges d'Alais, le lavoir perfectionné qui a remplacé le lavoir Coppée, tout récemment brûlé, ses machines à agglomérés ?

Je ne saurais insister davantage. Je ne m'attarderai pas, d'autre part, à vous parler de Bessèges. Je n'arrêterai votre attention ni sur son plan incliné de Saint-Ferdinand, un vrai chef-d'œuvre, ni sur sa vieille machine d'extraction du puits de Robiac, toujours en activité, aujourd'hui aussi précise dans son travail qu'au jour où elle sortait des ateliers des frères Veillon.

Digitized by Google

Je ne rappellerai même pas les études remarquables de M. David Murgues sur la ventilation dans les mines, pas même ses travaux plus remarquables encore qui l'ont fait appeler par les hommes les plus autorisés : « le maître de l'aérage. »

A Bessèges, les œuvres philanthropiques, les institutions de prévoyance, les hôpitaux, tout ce qui peut diminuer les souffrances, soulager le malheureux, amener le bien-être, prend le dessus. Peut-on s'en étonner quand on sait qu'une vaste intelligence et un grand cœur ont présidé à toutes ces créations?

Le nom de M. Chalmeton est venu sur vos lèvres.

Les mêmes idées de philanthropie ont inspiré la Grand'Combe ; il semble que ces deux Compagnies ont fait assaut de générosité en faveur de l'ouvrier. M. Beau a été le digne émule de M. Chalmeton, doyen des ingénieurs de France.

Appelé par mes fonctions sur tous les chantiers de l'arrondissement, j'ai vu toutes ces choses.

Établissant, il y a quinze ans, une tradition nouvelle, à chaque enquête civile, je suis descendu dans les puits, j'ai parcouru les galeries témoins des accidents. J'estimais qu'il était de mon devoir de visiter ces lieux, où ingénieurs et ouvriers vont journellement affronter le danger.

Ce mot ingénieur me rappelle une de mes dernières descentes dans le puits de Rochebelle avec M. Gérard qui, peu de temps après, non loin du point que nous avions visité ensemble, mourait au champ d'honneur, victime d'un dégagement d'acide carbonique.

Dans toutes mes explorations, mon premier mouvement était une admiration sincère pour ce personnel des mines si tranquillement courageux, ma pensée se reportait ensuite sur Dumas et

Digitized by Google

Grand'Eury ; mais, le soir venu, quand je faisais un retour sur moi-même, désireux de tirer un enseignement de l'emploi de ma journée, je revenais à De Gensanne et mesurais la distance qui nous séparait de lui.

Aux trous de renard, aux galeries mal dirigées, à la mort certaine et prématurée de ces mineurs qui rarement dépassaient quarante ans, avaient succédé des puits de plus de huit cents mètres de profondeur, des galeries admirablement tracées et conduites, grâce à la précision des méthodes imaginées ou perfectionnées par les Blanchet, les Platon, les Trémolet et les Malartre que l'on peut considérer comme les inventeurs de la géométrie souterraine. Bâties ou étançonnées suivant la nature du terrain, les galeries offrent à l'ouvrier la plus grande somme de sécurité. A la lampe à air libre avaient succédé les lampes Fumat et Marsaut, éloignant de nos mineurs ces catastrophes qui, jadis, jetaient sans cesse le deuil dans les familles, et portaient la terreur avec le découragement dans toute une région.

Est-il permis, après cela, de douter de la marche du monde ?

Ce n'est cependant que le premier exemple.

***

Croyez-vous que ce soit sans raison que j'ai évoqué le souvenir de Communeau. Son nom s'associe à la grande concession ferrifère d'Alais, qui semble avoir eu pour résultat lointain et indirect

Digitized by Google

de donner naissance à l'usine de Salindres. Tout se tient dans ce monde ; il s'agit seulement de savoir distinguer les anneaux qui s'enchaînent.

De Gensanne, son étude des terrains houillers terminée, avait dû rechercher les autres gisements miniers ; il reconnut vite la richesse de notre sol, dont il parle en ces termes : « Le Languedoc ren-« ferme autant et plus de mines de toute espèce « qu'aucun autre pays d'Europe ; il y en a de fer, de « cuivre, d'argent, de plomb, etc., toutes en grand nombre. » Mais, disait-il autre part, il faut des routes, car ces mines, fussent-elles d'or, l'éloignement de tout chemin peut faire que le prix d'exploitation dépasse la valeur du métal obtenu.

L'ouvrage de notre savant était connu de même que la tentative de De Tubeuf. On savait, d'autre part, que l'industrie métallurgique existait dans nos Cévennes. Certains de nos fers avaient même quelque réputation ; sans être estimés à l'égal des fers et aciers produits par l'industrie des Chartreux, ils étaient justement appréciés sur le marché de Lyon.

Une Société se fonda en 1825 pour tirer profit de nos richesses métalliques ; mais, avant de se constituer, elle confia ses intérêts à un ingénieur aux connaissances étendues, dont l'honorabilité ne pût être mise en doute. C'est alors que Communeau arriva dans notre pays, à l'égal de De Tubeuf, au siècle dernier. Comme lui, mais dans un autre ordre d'idées, il étudia notre sol. Il dressa une carte minéralogique de notre région qui établissait la multiplicité et la richesse de nos gisements. Cette carte servit, si j'en crois des hommes contemporains de ces faits, à demander la concession connue aujourd'hui sous le nom de Compagnie des Fonderies et

Digitized by Google

Forges d'Alais, dont la superficie est de 6.326 hectares.

Communeau méritait bien d'être le premier Directeur de la nouvelle Société. Il eut cette satisfaction et put voir la transformation qui se produisit dans l'industrie métallurgique. Il installa le premier haut-fourneau dans le pays, fit construire la maison d'administration de Tamaris qui existe encore. Grâce à son activité et à son intelligence, aux coulées qui s'opéraient tous les six mois, succèdent des coulées presque continues ; grâce à lui, les secrets des fourneaux à fer, qui se transmettaient aux enfants comme un héritage de famille sont connus de tous.

La production répondait à ses vœux, mais le transport renchérissait la marchandise dans de notables proportions ; c'est à ce moment qu'il ajouta à sa carte un projet de canal d'Alais au Rhône que le chemin de fer d'Alais à Beaucaire devait rendre inutile.

Si déjà en 1830 nous constatons un semblable progrès, que devons-nous dire à l'heure actuelle ?

Il me suffira de rappeler dans Tamaris l'installation du câble aérien, l'heureuse transformation des fours Martin ; pour Bessèges, la manipulation mécanique des lingots, qui permet d'obtenir la même production que par le passé, avec un personnel deux fois moindre, et les trains de laminoir permettant de fabriquer des rails de 18 mètres de longueur, dont cette Compagnie a inondé le monde entier.

N'avons-nous pas le droit de saluer en M. de Lajudie, auteur de ces installations et de ces perfectionnements, le digne successeur de Communeau ?

Ce qui caractérise spécialement Bessèges, c'est

Digitized by Google

son acier, et cependant, c'était la seule partie de notre industrie qui me fut inconnue.

Grâce à l'obligeance de M. Mathias Peyre, j'ai pu assister à une opération de Bessmer.

Quelle impression profonde vous saisit quand on pénètre dans cette partie de l'usine réservée au Bessmer ? Le mugissement du métal en fusion vous frappe de terreur, son éclat vous aveugle, sa chaleur vous suffoque : tout à coup, à vos pieds, la coulée s'opère ; quelques minutes ont suffi pour donner cinq mille kilogrammes d'acier.

Quel progrès depuis le siècle dernier, où des mois entiers de travail continu n'auraient point suffi à produire semblable résultat !

Obéissant à un moment de fierté devant ce spectacle grandiose, je saluai dans ce jeune ingénieur le représentant de la science moderne.

Nos minerais de fer avaient fait la fortune de la Compagnie d'Alais ; ils devaient fournir matière à une nouvelle exploitation. L'usine de Tamaris et celle de Bessèges employaient l'oxyde de fer hydraté constituant le chapeau de la couche : fallait-il considérer comme inutilisable la pyrite de fer, autrement dit le bisulfure de fer qui, en masses profondes, soutenait ce chapeau ? M. Merle eut l'honneur de résoudre ce problème. Poussé par une idée géniale, il fonda au sein même des pyrites, des carbonates de chaux, des charbons, l'usine de Salindres dont les produits se sont répandus partout.

A l'acide sulfurique sont venus s'adjoindre le chlorure de chaux, le chlorate de potasse, les sels de soude, le soufre, le sulfate de cuivre et finalement l'aluminium. Grâce surtout à ce dernier produit, l'usine de Salindres, qui seule le fabriquait en

Digitized by Google

France, s'est acquise une grande notoriété. M. Merle a pu entrevoir le brillant avenir de sa création. Elle devait donner tout son éclat sous l'habile direction de M. Péchiney, qu'en mourant il avait désigné pour son successeur. Il l'avait vu à l'œuvre, il espérait se survivre dans son distingué collaborateur.

Que nous sommes loin du creuset de l'alchimiste !

Les rêves chimériques du moyen-âge se sont évanouis sans retour.

L'ère des tâtonnements est close ; la chimie devenue une vraie science, a fait irruption dans l'industrie pour centupler sa force et opérer des prodiges.

N'attendez pas que je vous parle de celui à qui l'industrie moderne doit ce bienfait, bien qu'il soit notre concitoyen. Prononcer le nom de J.-B. Dumas suffit ; car, quoique né à Alais, cet illustre savant ne nous appartient plus ; il appartient au monde entier.

***

Après de semblables constatations, n'avais-je pas raison d'affirmer que le monde est toujours en marche? L'expérience des siècles nous le démontre, confirmant nos aspirations qui, pareilles à la flamme, tendent toujours à s'élever. Les résultats obtenus sont un puissant stimulant.

Dieu a placé devant nous l'infini. La carrière est ouverte depuis l'origine du monde, et le monde cessera sans que l'esprit humain l'ait parcourue tout entière. Si la science devait un jour dire son

Digitized by Google

dernier mot, je cesserais, il me semble, de croire à la divinité. Mais quittons cette crainte : les trésors de la terre sont inépuisables. Les bois allaient manquer, la houille les remplace. La science nous affirme que les couches connues assurent à notre arrondissement du combustible pendant plus de cinq cents ans, avec une dépense annuelle de plus de deux millions de tonnes.

Son œil a-t-il été assez perçant pour sonder les entrailles de la terre et voir la dernière couche? D'ailleurs, qui nous assure que nos enfants ne connaîtront pas un combustible nouveau ? La métallurgie seule resterait-elle stationnaire ? Qui sait si notre région n'aura pas aussi un jour son Laurium, si nos crassiers, que nous croyons inutiles ne renferment pas des trésors ? Qui oserait soutenir que les montagnes de la Lozère aujourd'hui dénudées et délaissées, ne contiennent pas des mines nouvelles, des métaux inconnus. Nos connaissances chimiques sont-elles sorties seulement de l'enfance? Nos sciences ont-elles dépassé leur syllabaire ? Le monde est-il près de finir ? Les enfants d'Abraham ont-ils égalé en nombre les grains de sable de la mer et les étoiles du firmament?

Non, Messieurs, nous n'exagérons rien en disant que le monde est toujours en marche.

Aimons nos Cévennes, qui fournissent sans cesse de nouveaux aliments à notre activité ; aimons cette mère si riche et si puissante, si heureusement chantée par notre confrère Haon!

Gravez toujours sur notre Bulletin les traces de votre passage. Cette année, ce vous sera chose facile. Vous aurez pour vous diriger un Président dont vous connaissez, tous, les sentiments élevés, l'esprit distingué et l'érudition étendue ; gravez-les

Digitized by Google

afin que nos enfants constatent, à leur tour, qu'à l'égal du monde, notre Société marche toujours dans la voie du progrès.

Son discours est chaudement applaudi.

Il cède ensuite le fauteuil au nouveau Président pour l'année 1900.

Le Secrétaire,

CORNETTE.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Arnassan prononce l'allocûtion suivante :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Vous n'avez sans doute pas oublié que, dans ma petite allocution où j'acceptais la présidence de notre Société, je vous faisais ressortir combien mes voyages professionnels gèneraient le zèle ardent que j'ai toujours été heureux d'apporter à tout ce qui pouvait assurer sa marche normale et son avenir.

Vous m'avez imposé ce fardeau, de si bonne grâce et avec de si excellentes raisons, que j'ai dû me rendre à vos désirs, mais je me demande si vous n'avez pas souvent regretté votre accès de belle confiance en moi.

Nos séances, en 1900, il faut l'avouer, n'ont pas été aussi brillantes que celles des années précédentes. Nous avons eu, certainement, de bonnes et pré-

Digitized by Google

cieuses communications qui figureront avec fruit à notre Bulletin. Malheureusement, le nombre n'en sera pas grand, et c'est ce que je déplore avec vous.

Il est vrai de dire que notre délogement du local dont nous jouissions, grâce à la mugnificence des municipalités qui se sont succédées, ce dont nous ne saurions trop les remercier, est un peu cause du désarroi jeté dans nos paisibles habitudes, car nous nous sentions et nous nous sentons encore dépaysés dans les diverses salles de la Mairie, où nous tenons actuellement nos séances et que la Municipalité veut bien mettre à notre disposition.

Comme souvenir rétrospectif, je crois être votre interprète en reportant un regard ému sur la salle du Collège de jeunes filles, où nous avons passé tant d'heures agréables et où bien des choses intéressantes ont été lues ou dites.

Je ne dois pas vous cacher que, chaque fois que je traverse la rue Pasteur, je ne puis m'empêcher de lever les yeux vers ces fenêtres où j'étais heureux de voir briller la lumière lorsque je me rendais aux séances de la Société.

Cette lumière était pour moi un phare, et mon souvenir attendri me rénumère souvent les délicieuses soirées où, modeste négociant, j'ai tant appris et où j'étais certain de serrer la main à des hommes dont la modestie égalait le profond savoir.

C'est là qu'il m'a été permis d'apprécier les nobles qualités, soit du cœur, soit de l'âme, des natures d'élite dont l'esprit vaste et tolérant, toujours ouvert aux aspirations généreuses, savaient trouver des solutions heureuses aux problèmes les plus ardus.

Aussi, plein de reconnaissance, mon cœur gardera dans ses plus intimes replis, le souvenir précieux

Digitized by Google

de l'atmosphère sympathique dont elles se sont plues à me faire bénéficier.

Avant de céder la place au Bureau que vous avez élu pour l'année 1901, veuillez me permettre de remercier mes collaborateurs pendant l'année 1900.

Je n'ai pas à vous faire l'éloge de notre vice-président, M. Lallemand, par lequel je suis très heureux d'être remplacé, absolument convaincu qu'il apportera à notre Société un renouveau de vitalité. Vous avez pu apprécier ses qualités aimables, sa profonde érudition, la distinction et le charme de son esprit, pour que je n'en dise pas davantage de peur de blesser sa modestie.

Il trouvera en M. Blavet, qui de secrétaire général devient vice-président, un fin lettré dont les œuvres félibréennes ont été très goûtées.

M. Maurice Collomb, que des circonstances indépendantes de sa volonté avaient tenu éloigné de nous, apportera le même zèle que ses prédécesseurs, j'en suis sûr, pour nous donner une docte et fine analyse des volumes que la Societé recevra pendant le cours de la présente année.

Je m'en voudrais en ne remerciant pas avec reconnaissance M. Cornette, pour le dévouement vraiment digne d'éloges qu'il a déployé pour le plus grand bien de la Société.

M. de Sarran d'Allard était et demeure notre Trésorier. Toujours sur la brèche, nous avons été joyeux de la juste récompense qui lui a été décernée par le Ministre de l'Instruction publique, pour ses nombreuses années de labeur scientifique et littéraire.

Celle que la Société est heureuse de lui offrir, à son tour (dont il ne sera pas moins fier que de la précédente), consiste dans la certitude que nous lui

Digitized by Google

donnons, que ses mérites personnels ont droit à toute notre reconnaissance.

M. Pattus, ex-secrétaire-adjoint, a suffisamment prouvé son zèle pour que je n'ai pas à vous le présenter de nouveau, comme un collaborateur précieux.

Quant à M. Gilly, son adjoint, vous le connaissez assez pour avoir la conviction qu'il ne se dérobera pas aux soins de la charge qu'il a si gentiment acceptée.

M. Patin, notre sympathique Censeur du lycée, était tout indiqué pour devenir l'archiviste de notre Société. Nous pouvons dire, d'ores et déjà, que, justement ému de l'état particulier de nos archives, il se propose, dans la mesure du possible, d'y rétablir l'ordre et la clarté, ce que n'a pu faire notre dévoué confrère M. Martel, à cause de notre déménagement.

Je cède le fauteuil de la présidence à M. Lallemand, à qui incombe le soin d'installer le nouveau bureau.

C. ARNASSAN.

Ces paroles sont très applaudies.

M. le Président déclare le nouveau bureau installé, puis annonce que la prochaine séance est fixée au jeudi 18 courant mois.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

CORNETTE.

Digitized by Google

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

L'ANCIENNE COMMUNE

DE

LAVAL & SAINT-VINCENT-DES-SALLES

MESSIEURS,

De tout temps et chez tous les peuples, on s'est intéressé à l'histoire nationale, si bien que celle-ci n'a pas cessé d'être enseignée. De nos jours, jusque dans le moindre hameau, les enfants de nos écoles apprennent l'histoire générale de notre cher pays. Certes, l'enseignement de l'évolution historique du Peuple Français depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours, est, à tous égards, une excellente chose bien propre à inculquer à nos fils l'amour de la Patrie. Toutefois, le culte de la *grande patrie* ne peut réellement porter ses fruits que si à ces nobles sentiments vient se joindre l'amour de la *petite patrie*, chantée par La Fare et par nos félibres. Or, comment aimerons-nous le village où nous sommes nés si nous ignorons son histoire ?

Félix Gras, que vous me permettrez de citer, à

Digitized by Google

cause de nos vieilles relations, a dit, il y a plus de vingt ans :

Ame moun vilage mai que toun vilage,
Ame ma Prouvènço mai que ta prouvinço,
Ame la Franço mai que tout.

C'est fort juste.

Mais, au lieu et place de cet amour instinctif, platonique en quelque sorte, ne pourrait-on faire naître un amour plus intense, parce que plus raisonné? Mû par cette idée, n'ayant d'autre mérite que celui d'avoir compulsé les archives d'une ancienne commune qui m'est chère à plus d'un titre, j'ai voulu, non pas en écrire l'histoire, — ce qui demanderait une compétence qui me fait défaut, — mais en bon fils de la terre cévenole, j'ai tenu à apporter ma modeste pierre à l'édifice qui un jour s'appellera l'*Histoire de la commune de Laval.*

Trop heureux serai-je si, après avoir lu les lignes qui suivent, les enfants de nos écoles ressentent un amour plus profond pour l'humble village qui les a vu naître, pour le sol où leurs pères ont vécu, où ils ont eu leur part de joies et de tristesses, et où ils dorment leur dernier sommeil.

Digitized by Google

LAVAL

La commune qui porte actuellement ce nom, a été formée par ordonnance du roi, le 2 Février 1825, de la commune de Saint-Andéol-de-Trouilhas, ou du Pradel, de celle du Mas-Dieu, et de la partie conservée de l'ancienne commune chef-lieu du canton de Laval et Saint-Vincent-des-Salles, après en avoir détaché pour en former une commune particulière, la section dite des Salles.

Avant la Révolution, Laval et Saint-Andéol-de-Trouilhas avaient chacune un prieuré-cure dépendant du doyenné de Sénéchas ; les Salles-du-Gardon possédait un vicariat perpétuel, créé par l'évêque d'Uzès, en 1685, et le Mas-Dieu avait une église annexe du prieuré de Saint-Andéol.

Quand la Révolution eut prononcé l'abolition des Cultes, les Conseils généraux (municipaux) de ces trois communes se réunirent, celui de Laval aux Salles-du-Gardon, chef-lieu de la commune, l'an IIe de la République et le 24 Ventose, et prit la délibération suivante :

Considérant que le vœu général de la commune est de ne reconnaître à l'avenir d'autre culte que celui de la Raison, le Conseil s'est à l'instant transporté dans les églises, accompagné de plusieurs citoyens de la commune et des agents nationaux Rame et Lanteyrès, qui ont aidé eux-mêmes à amonceler devant les portes des églises, tous les objets qui n'avaient servi depuis longtemps qu'à

Digitized by Google

entretenir la superstition et le fanatisme, lesquels effets et objets ont été, en leur présence, livrés aux flammes.

En conséquence, le Conseil général arrête : 1° De ne reconnaître à l'avenir d'autre culte que celui de la Raison ; 2° Que l'église des Salles sera érigée en Temple de la Raison, sous le bon représentant du peuple Borie ; 3° *Que le bon représentant du peuple Borie voudra bien autoriser la commune à vendre de suite l'église de Laval, le presbytère et le jardin qui y était attaché et qui se trouve située dans un lieu désert et fort éloignée presque de tous les individus de la commune*, pour du produit de la vente être employé à construire une maison pour servir à l'instruction publique dans un lieu à portée de tous les individus de la commune ; 4° Que la commune fait don à la Patrie de tous les métaux provenant de ces églises et ont signé : Barry, maire ; Arbousset ; Roux ; Pantoustier ; Saury ; Michel ; Nouvel ; Dautun ; Maurat, fils ; Sabran ; Verdier ; Gilly ; Gabourdès ; Agniel ; Roumestant ; Martin ; Nègre ; Soustelle ; Chapon ; Gazay ; Bastide ; André ; Chambon ; Favède ; Granier ; Sirven ; Sugier ; Chabrol ; Légal ; Richard ; Pouget ; Ginoux, et autres.

Le Conseil général de la commune du Pradel ci-devant Saint-Andéol, se réunit deux jours après, c'est-à-dire le 26 ventôse, sous la présidence de M. Deparcieux, maire, et où étaient présents les citoyens Larguier et Blazin, officiers municipaux ; Papel, agent national de la commune ; Favède ; Larguier ; Sabourin ; Papel et autres notables, et prenait une délibération de laquelle nous extrayons les passages ci-après :

Le Conseil général a délibéré que l'argenterie servant au culte catholique dans l'église du Pradel, ci-devant Saint-

Digitized by Google

Andéol, ainsi que tous les ornements et objets inventoriés seront transportés dans les vingt-quatre heures au Directoire du district d'Alais, en faisant généreusement et patriotiquement une offrande à la République, désirant ardemment qu'elle puisse concourir à la destruction totale de tous les tyrans et contre-révolutionnaires de la République, offrant de plus les fers de la dite église et ceux du ci-devant château de Trouilhas ainsi que les marmites en pouty ou fer fondu destiné à faire de mitraille pour détruire les ennemis de la liberté républicaine. Et que la dite église du ci-devant Saint-Andéol sera désormais destinée pour le Temple de la Raison, etc.

A la même époque, le Conseil général du Mas-Dieu dut se réunir également, et si nous ne pouvons donner un extrait de la délibération qui fut prise, délibération que nous n'avons pu trouver dans les archives de la commune de Laval, dont beaucoup de documents ont disparu, nous avons pu constater sur la façade de l'église de ce vieux village, que les objets religieux y furent brûlés, les traces du feu existant encore.

Avant l'organisation communale, instituée en 1789, il n'y avait pas en France d'autres circonscriptions que les paroisses. L'Assemblée constituante, lorsqu'elle établit la commune, respecta, autant que possible, ces délimitations existantes. St-Andéol-de-Trouilhas et le Mas-Dieu formèrent deux communes distinctes, tandis que Laval et les Salles-du-Gardon furent réunies pour ne former qu'une vaste commune, chef-lieu de canton, avec son chef-lieu aux Salles.

En 1802, lors de la réorganisation du culte, seule l'église de Laval eut un curé qui avait dans sa circonscription les églises de St-Vincent-des-Salles,

Digitized by Google

de St-Andéol, du Mas-Dieu et de Lamelouze, avec un vicaire aux Salles. La population catholique de cette cure était, à cette époque, de 1004 habitants pour Laval ; 492 pour St-Andéol ; 175 pour le Mas-Dieu et nulle pour Lamelouze, soit une population totale de 1.671 âmes.

(Le culte protestant possédait, à la même époque, 152 âmes dans la commune de Laval (section des Salles-la-Favède) et 9 pour le Mas-Dieu).

A la dîme qui, avec le casuel, subvenait aux besoins du clergé avant la Révolution, succéda une subvention faite par l'Etat aux curés.

N'ayant plus à demander aux malheureux cultivateurs les poulets, les gerbes de blé ou les boisseaux de châtaignes, l'Assemblée constituante ayant supprimé la dîme, le curé de Laval chercha d'autres querelles à ses ouailles. Tous les catholiques devaient aller à Laval pour assister aux offices du culte. Le vicaire des Salles qui avait voulu montrer une certaine indépendance, fut invité à quitter cette résidence et à rentrer à Laval. Un conflit s'étant élevé entre l'autorité ecclésiastique et l'administration municipale dont la majorité se trouvait du côté d'outre-Gardon ou des Salles, tout comme il y avait eu des difficultés entre le curé de Laval et les municipalités du Mas-Dieu et de St-Andéol, les Conseils municipaux de ces deux dernières communes, d'un côté, et celui de Laval, de l'autre, désirant profiter des avantages du décret impérial du 30 septembre 1807, accordant la faculté de demander une chapelle, supplièrent M. le Préfet de leur faire accorder des chapelains.

Dans une séance tenue le 18 décembre 1808, le Conseil général de la commune de St-Andéol, assemblé sous la présidence de M. Larguier, maire, où se trouvaient présents MM. Jean-Louis Blazin ;

Digitized by Google

Honoré Sabourin ; Pierre Papel ; André Constant ; André Sirvain, propriétaires-fonciers et membres du Conseil général de la dite commune de St-Andéol ainsi que les membres du Conseil général de la commune du Mas-Dieu, MM. Soustelle, maire ; Jean Blanc ; Jean Roustant ; Paul Larguier ; Louis Roux ; Pierre Chausse et Jacques Baldy ; il fut pris, en commun, une délibération que les deux Conseils furent obligés par l'Administration préfectorale, de prendre séparément, une pour chacune des assemblées, dans laquelle St-Andéol votait une somme de 350 francs et le Mas-Dieu de 150 francs pour payer le traitement d'un chapelain qui desservirait les deux communes, logerait au Mas-Dieu, y remplirait les fonctions de son ministère ainsi qu'à St-Andéol avec le *bis* accordé par le doyen.

Le Conseil de St-Andéol, parmi les motifs exposés dans sa délibération, disait :

Considérant que la commune de St-Andéol, depuis son extrémité jusqu'à l'église de Laval, sa distance est d'environ une lieue et demie, et que le chemin, pour aller à ladite église de Laval, est très mauvais et montagneux, et fort mauvais principalement en hiver lors des grandes pluies, neiges et gelées et autres parties de l'année quant il fait mauvais temps.

Considérant que pour aller ensevelir les morts au cimetière de Laval, la distance de plusieurs hameaux et métairies, très éloignés du dit cimetière, est bien pénible, etc., etc.

Le Conseil général du Mas-Dieu disait, de son côté :

Considérant que la commune du Mas-Dieu est composée d'un seul village et de quelques métairies qui en sont

Digitized by Google

dépendantes, dont la population est de 200 âmes, que pour aller à l'église de Laval, les chemins sont très mauvais et dangereux, de même que pour aller ensevelir les morts au cimetière du dit Laval, à cause d'une descente fort rapide, particulièrement en hiver, lors des grandes pluies, neiges et gelées...

Le Conseil a unanimement délibéré de demander d'autoriser les habitants de se servir de l'église et du cimetière qui existent dans la commune, à la charge des habitants de l'entretenir de toutes réparations nécessaires...

Dans sa séance du 18 décembre 1808, le Conseil municipal de Laval, extraordinairement assemblé en vertu de l'arrêté de la Préfecture du Gard du 13 octobre 1808 où étaient présents MM. Chapon, maire, président; Marc; Coste; Garnier; Arbousset, ex-maire; Chabrol; Elzière; Arbousset et Dautun, adjoint, pour délibérer sur la demande à faire à l'effet d'être autorisés à avoir une chapelle, priait le Préfet de prendre en considération les motifs suivants :

1° Les Salles-du-Gardon, par l'exploitation des mines de charbon qui se fait dans son territoire est devenu comme le centre des communications et des relations de ce genre de commerce si conséquentes ; les malheurs fréquents qui par les éboulements et embrasements arrivent dans l'intérieur des mines, le passage continu des voitures de transport et les accidents qu'elles éprouvent souvent en traversant à gué la rivière du Gardon nécessitent aux Salles la résidence d'un prêtre afin de porter promptement du secours aux malheureux qui ne sont que trop souvent victimes de leur imprudence ou de leur zèle.

2° Toute la partie de la paroisse de Laval, annexe des Salles est séparée dans toute sa longueur par la rivière du Gardon qui forme une barrière souvent insurmontable

Digitized by Google

pour passer à l'autre bord avec lequel on ne peut communiquer ni par aucun bateau, ni par aucun pont ; en sorte qu'il est impossible dans ces circonstances de recevoir aucun secours spirituel de l'église paroissiale, et c'est cette raison majeure qui avait déterminé les anciens évêques d'Uzès à ériger, il y a cent vingt-trois ans, dans le lieu des Salles, une chapelle annexe sous le titre de Saint-Vincent et d'y établir un vicaire perpétuel qui pourvût aux besoins de toute cette partie de la paroisse de Laval devenue, *avec la succession des temps*, plus peuplée d'un tiers que l'autre partie, car elle renferme neuf cents catholiques.

3° Outre la barrière que forme le Gardon, la distance pour une grande partie de l'annexe des Salles-du-Gardon à l'église paroissiale de Laval est de plus d'une lieue et demie, comme il est facile de s'en convaincre par l'inspection sur la carte de cette partie de l'ancien diocèse d'Uzès.

4° L'église ou chapelle des Salles-du-Gardon subsiste dans toute son intégrité et est fournie de tout ce qui est nécessaire au culte qui *n'a été interrompu que depuis moins d'un an* par maladie du prêtre qui en faisait le service.

Par toutes ces raisons ramenées et exposées, le Conseil municipal demande d'être autorisé à imposer sur la commune et sur le rôle matrice de la contribution personnelle et mobilière la somme de 550 francs pour le traitement et le logement du prêtre que Mgr l'évêque d'Avignon voudra bien autoriser à y résider.

Malgré toutes les délibérations et les démarches les plus pressantes, rien ne fut accordé, le curé avait gain de cause et les esprits se surexcitaient de plus fort.

Digitized by Google

Pour sortir de cette situation intolérable, le Conseil municipal de Laval prenait, en 1812, une délibération pour demander la création d'une commune aux Salles, qui comprendrait toute la partie outre-Gardon de la commune de Laval.

En 1813, le Conseil municipal du Mas-Dieu, sollicitait la réunion de cette commune à celle de Saint-Martin de-Valgalgues, mais le curé Roqueplan qui veillait et ne voulait pas laisser échapper cette commune à la circonscription de sa paroisse, écrivait le 24 mars 1813 à M. le Préfet pour lui représenter la proximité du Mas-Dieu de Laval, distant, disait-il, de trois quarts de lieue de Saint-Martin et *de un petit quart de lieue* de Laval, à la vue du clocher, ajoutait le curé pour pallier son monstrueux mensonge.

Le curé de Laval se remuait toujours, craignant, malgré ses démarches, de voir créer une commune aux Salles-du-Gardon, il cherchait non seulement à réunir le Mas-Dieu à Laval, mais engageait certains des propriétaires de la partie basse de la commune de Saint-Andéol-de-Trouilhas, habitants du Mazel, de Cassagnes et de Cassagnettes à demander leur séparation de Saint-Andéol pour faire partie de Laval, craignant surtout que le Conseil municipal de Saint-Andéol, qui n'avait pu obtenir une suite favorable à sa délibération du 29 avril 1792, demandant que la 1re section de la commune de Laval fut réunie à Saint-Andéol, ne revint faire de nouvelles et plus pressantes démarches pour obtenir satisfaction.

C'est à la suite de ces manœuvres et après avoir fait remplacer un jeune vicaire qui résidait déjà, depuis deux ans au village des Salles, par un autre, qui, plus mûr et plus expérimenté, fût par la même

Digitized by Google

plus en état de coopérer avec lui au bien de sa paroisse, disait le curé dans une adresse au Duc de Richelieu, président des ministres d'Etat, mais bien plutôt parce que ce jeune vicaire était trop estimé des Sallens.

C'est à la suite de cet acte, écrit le curé, qu'une guerre inouïe en pareil cas, introduite aux Salles par la faction contre lui et ses dévoués paroissiens, bien qu'il n'y eut contre lui que ce prétendu sujet de plainte d'avoir ôté aux Sallens un prêtre qui ne s'accordait pas avec son curé, on eut recours à la menace pour le forcer (le nouveau vicaire) à quitter sa paroisse.

C'est toujours M. le curé qui parle à Mgr le Duc de Richelieu, et il ajoute :

On faisait retentir le quartier des Salles de clameurs horribles par mille inculpations portant visiblement aux yeux les moins clairvoyants du monde la preuve non équivoque de faussetés, on excitait l'indignation de tout le monde à la ville comme à la campagne contre M. le Curé et les irréprochables habitants du côté de Laval et autres de la partie occidentale ou d'outre-Gardon. L'ancien maire en fonctions, voulant arrêter les progrès du désordre se présenta dès le commencement devant l'autorité compétente séant à Alais, avec M. le Curé et autres principaux plaignants et furent tellement inutiles, — parce qu'ils avaient tort, — qu'ils furent réduits à souffrir tout patiemment. Chose étrange, écrit-il dans le Mémoire, si aux Salles on mettait le feu à la porte de ceux qui n'étaient pas du côté gauche, les uns disaient : *C'est un badinage*, les autres disaient : Ce sont les maîtres des maisons eux-mêmes qui l'ont fait.

Digitized by Google

Le curé s'arrête là, et n'ose pas décrire en entier les actes qui suivirent cette révolution dans le pays. Il avait soufflé le vent, il aurait dû recueillir la tempête, mais après l'assassinat du duc de Berry, l'occasion était belle pour obtenir du roi et de ses ministres les faveurs qu'il désirait, c'est alors qu'il écrivait son Mémoire à S. Exc. Monseigneur le Duc de Richelieu, pair de France et président des ministres d'Etat :

L'année dernière, avant le malheureux événement qui a affligé la France, les mal intentionnés voulant pêcher (comme on dit) à l'eau trouble, semaient le trouble partout. C'était une faction cachée sous des apparences trompeuses qui par ses sourdes menées et étranges machinations s'efforçait de renouveler les horreurs de la Révolution, et ne laissait échapper aucune occasion de diviser les esprits pour faire arriver de grands malheurs, se donner le cruel plaisir de voir le peuple français se détruire par lui-même, et l'asservir ainsi à un petit, mais trop grand nombre de factieux, il fallait pour cela persécuter l'Eglise dans la personne de ses pasteurs, en soufflant l'esprit de discorde entr'eux et les fidèles, et entr'autres moyens employés pour faire réussir leur projet désolant, quand les maires n'étaient pas disposés à les servir, on en provoquait la destitution, sous des prétextes controuvés, pour leur en substituer d'autres.

Sans parler d'autres communes, soit voisines soit lointaines, on n'a pas oublié celle de N.-D.-de Laval, arrondissement d'Alais, où la presque totalité des habitants est catholique, en abusant d'une circonstance dont il va être mention.

A St-Andéol, petite commune réunie — quant au spirituel — ainsi que celle de Mas-Dieu à la paroisse de Laval, on avait trouvé tout juste l'homme qu'il fallait pour opérer

Digitized by Google

d'avance et avant le remuement général le même changement qu'ailleurs ; la population y était néanmoins toute catholique, à l'exception du dit maire, pour perdre la France en la révolutionnant en détail.

Le curé de Laval fait ensuite connaître les faits que nous avons signalés plus haut, relatifs au rappel du jeune vicaire des Salles, et dit plus loin :

Les habitants de la partie basse de St-Andéol, prévoyant (ce semble) les événements postérieurs, ont demandé, il y a environ cinq ans, la réunion de leur commune à celle de Laval, dans laquelle ils se trouvent enclavés et où ils ont actuellement leur sépulture, *plustot que près de leur ancienne église, située dans un désert sur une montagne*, toutefois dans l'hipotèse que la partie des Salles serait démembrée de Lava et érigée en commune.

Ce bon curé qui, disait-il, avait tout supporté avec patience, avait encore sur le cœur le coup qu'avait voulu porter à l'église de Laval le Conseil général de cette commune dans sa délibération du 24 Ventôse de l'an II, par laquelle cette Assemblée demandait l'autorisation de *vendre de suite l'église de Laval, le presbytère et le jardin qui y était attaché, église qui se trouve* SITUÉE DANS UN LIEU DÉSERT ET FORT ÉLOIGNÉ *presque de tous les individus* de la commune pour le produit de la vente être employé à construire une maison *pour servir à l'instruction publique dans un lieu plus à portée de tous les individus de la commune;* pour lui, Laval n'était pas un trou, l'église n'était pas dans un désert, c'était celle de St-Andéol qui se trouvait dans un désert et sur une montagne. Laval c'était un centre, il y avait un curé et il fallait y

Digitized by Google

réunir le spirituel et le temporel pour avoir tout sous la main.

Aussi, continuant son œuvre, il poursuivait son mémoire en disant :

Cette affaire fut portée devant le Conseil d'arrondissement qui fut d'avis que non seulement la commune de St-Andéol mais encore celle du Mas-Dieu seraient réunies à Laval, en dédommagement de la perte des Salles, les pièces furent même adressées au Ministre de l'Intérieur et renvoyées à M. le Préfet du Gard. En conséquence, il semble qu'on allait donner des suites à la dite affaire, mais on n'effectua rien, *soit parce que le dit maire de St-Andéol-de-Trouilhas refusa de seconder la bonne œuvre et qu'il en détourna le maire du Mas-Dieu*, soit parce que l'avis général était de donner le Gardon pour limite aux communes supposées réduites à deux — Laval et les Salles-du-Gardon — ce qui déplut aux Sallens, comme ils l'ont fait connaître en ce que le Conseil de Laval, prépondérant aux Salles, n'ayant pu en dernier lieu y faire établir une succursale comme ne représentant qu'une partie de commune (et parce que j'y m'y suis opposé de toutes mes forces, aurait pu ajouter le curé) a enfin délibéré pour les dites réunion et création de communes, mais en s'arrogeant la liberté d'outrepasser arbitrairement le Gardon, limite quoique indiquée par la nature.

On voit par cela que le curé voulait garder la grosse part pour lui, il fallait à Laval la vallée de la Grand'Combe, Saint-Andéol et le Mas-Dieu. Mais faisant contre mauvaise fortune bon cœur, M. le curé continuait son mémoire en disant :

En conséquence, vu que, de fait, la circonscription de

Digitized by Google

commune et paroisse *contre l'ordre de la nature* est ici un sujet de division, dont il importe d'étouffer jusqu'au moindre germe : étant très pénible sous tous les rapports pour une partie notable d'habitans d'être administrés par une commune très distante de leurs habitations et qui leur est comme étrangère : *Vu qu'aux Salles il y a successivement des mauvais esprits*, toujours prêts à servir une *faction que rien ne rebute et disposés à tromper ces pauvres ignorants en se donnant un grand mais faux air de royalisme.* (Il faut croire que les Sallens étaient républicains à cette époque) et affectant de donner l'exclusion à cet égard aux habitants de Notre-Dame-de-Laval, dont le dévouement au roi ne s'est jamais démenti. Vu enfin que pour assurer la paix, l'union, la concorde dans la commune et paroisse de Laval, il est nécessaire d'une part d'affranchir les Lavalens de la dépendance des Salles, quant au temporel, et d'autre part les Sallens de la dépendance de Laval quant au spirituel, les habitans du côté de Laval et ceux de la partie basse de Saint-Andéol, osent se flatter que Son Excellence Mgr le Duc de Richelieu, voudra bien ordonner : 1° Qu'il soit donné des suites à l'affaire de la réunion des communes de Saint-Andéol et du Mas-Dieu ; 2° (Que la commune de Laval se trouvant ainsi dédommagée) il en soit établi une distincte et séparée aux Salles ; 3° et enfin que le dit lieu des Salles soit érigé extraordinairement en succursale.

Telles sont entr'autres les mesures de sûreté, peut-être plus urgentes ici qu'ailleurs, à prendre pour amener le calme et le bon ordre dans ce pays, aussi c'est avec la plus grande confiance que les supplians sus-nommés ont recours à Mgr le Duc de Richelieu, espérant qu'il daignera employer son crédit auprès de Sa Majesté, pour leur obtenir la faveur qu'ils osent réclamer, dont leur postérité conservera le précieux souvenir et perpétuera leur juste reconnaissance. Ont signé : Marie Mauras, fils ; Mestre ;

Digitized by Google

Constant; Soustelle; Pouget; Soustelle; Soustelle; Gazay; Giniac ; Rouveirol ; Dautun et Blanc.

Poursuivant ses démarches, le curé écrivait au sous-préfet, la lettre suivante :

Laval, le 18 décembre 1817.

Monsieur,

Dans la paroisse de Laval (à laquelle a été fixée la cure du canton de Saint-Martin de-Valgalgues), il y a trois communes, celle de Laval, celle de Saint-Andéol et celle du Mas-Dieu. — Le Gardon, rivière à jamais sans pont jusqu'à Alais, divise celle de Laval en deux parties inégales, n'en laissant à peu près que le tiers du côté du Levant où se trouve la mère-église. L'eau fait plus que diviser le terrain, elle divise les esprits et les cœurs ; elle intercepte d'ailleurs trop souvent par l'effet des grandes pluies toute espèce de communication d'une partie à l'autre. De cette situation s'en suit un égoïsme, qu'au conseil que de propres intérêts, et d'après cela (le conseil municipal ayant eu presque toujours la prépondérance dans la partie du couchant ou des Salles), il n'est pas étonnant que les habitans le plus éloignés du côté opposé ayant eu lieu de se plaindre de surcharges financières et personnelles ! sans parler de l'injustice qui fut commise en son temps aux Salles envers mon prédécesseur, en engageant M. le Préfet dans son cours de visite, à ôter à la cure le terrain qui l'entoure et qui avait été laissé aux curés de Laval, en exécution des lois, pour lui tenir lieu de jardin. La chose s'exécuta au gré des habitants des Salles par arrêté de la préfecture et décret du ci-devant Empereur, toutefois en faveur de l'hospice d'Alais, auquel la commune paye

Digitized by Google

annuellement le revenu du dit terrain depuis que j'en jouis.

Dans cet état de choses, (attendu le défaut d'union et de confiance réciproque), on a conçu le dessin de se séparer de la partie d'outre-Gardon, en même temps qu'il serait établi une commune aux Salles, son chef-lieu et que celle de Laval serait agrandie de son côté par la réunion de la commune de Saint Andéol pour les raisons exposées dans la demande qui en a été faite deux fois par les habitans de la partie basse de Saint-Andéol-de-Troulhas.

Ce sont les habitans de Cassagne, du Mazel et autres lieux qui ont réclamé auprès du Gouvernement la réunion de la commune de Saint-Andéol qui sont près de celle de Laval, en sorte qu'ils sont comme étrangers à Saint-Andéol ; 2° que la commune de Saint-Andéol est petite et telle qu'il n'est guère possible d'y former un bon conseil et qu'elle serait mal administrée, si par l'événement il n'y avait un maire connu par son intelligence, sa capacité et sa droiture, et en état par conséquent non seulement de régir une plus grande commune, mais encore d'occuper des places distinguées, comme ayant travaillé en qualité de secrétaire en chef dans des bureaux de la justice de paix, pendant bien des années.

Les papiers concernant cette affaire ont été renvoyés à la préfecture. En conséquence Monsieur votre prédécesseur pria M. Soleirol, notre juge de paix habitant à St-Martin, chef-lieu de canton, de dresser le plan des deux communes (Laval et Saint-Andéol), ce dernier, éluda la commission par je ne sais trop quel motif ou considération, sans égard à ce que la commune de Laval est d'un côté entre-coupée sur divers points par celle de Saint-Andéol et de l'autre coté moralement divisée à ses risques et périls, étant écrit : *Omne regnum divisum desolabitur.*

La cure ayant été placée ici, nonobstant le parti de l'opposition formée à St-Martin même, en ma qualité de curé de canton je désire fort que (toute division cessant) l'union règne dans ma paroisse.

Digitized by Google

La démarche qui a été faite me fait espérer d'avoir cette satisfaction. J'ose me flatter que Sa Majesté, en ordonnant la réunion de la commune de St-Andéol-de-Trouilhas à celle de Laval, et lui prescrivant le Gardon pour limite ainsi qu'à celle qui (dans ce cas) serait établie au lieu des Salles, établira l'ordre naturel, dont on s'est étrangement écarté, dans le bon vieux tems, quoiqu'il fût bien clairement indiqué par le souverain Auteur de la nature.

Puis-je espérer, Monsieur, que vous veuillez bien prendre connaissance des papiers portant la demande en question, qui sont sans doute existans dans votre bureau et comettre (pour dresser le plan dont s'agit) quelqu'un qui aime de s'acquitter de la commission et s'il ne se trouvait pas en donner avis pour que la dite demande soit réitérée et de suite envoyée au Ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

ROQUEPLAN, curé, signé.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet d'Alais,

DE NARBONNE-LARA, signé.

Dans sa séance du 20 septembre 1818, le Conseil municipal de Laval prenait la délibération suivante:

L'an 1818 et le dimanche 20 septembre,

Le Conseil municipal de Laval, réuni en vertu de l'autorisation de M. le Sous-Préfet d'Alais, sous la présidence de M. Dautun, maire, et présents les membres soussignés;

M. le Maire a donné connaissance à l'Assemblée de la lettre de M. le Préfet du département du Gard du 14 août

Digitized by Google

dernier autorisant le Conseil municipal pour délibérer sur la demande formée par le Conseil d'arrondissement d'Alais du 7 juin précédent pour la réunion des communes de St-Andéol-de-Trouilhas et Mas-Dieu à une partie de la commune de Laval, et l'établissement dans cette nouvelle commune d'une succursale, attendu qu'elle aurait une population catholique d'environ mille âmes, ensemble la lettre de M. le curé de Laval du 28 décembre 1817 relative à ce nouveau projet de circonscription communale et paroissiale ;

L'assemblée reconnaissant l'exactitude des faits exposés dans la lettre de M. le curé et combien sa proposition est avantageuse ;

Considérant que la commune de St-Andéol est pour ainsi dire enclavée dans le terroir de Laval, que celle du Mas-Dieu, d'une très petite étendue, est presque attenante à l'église de Laval ; que cette dernière commune est traversée du nord au midi par la rivière du Gardon, qui interromp les communications entre les habitans pendant plusieurs époques de l'année, et qu'il est d'une utilité publique et même de nécessité d'adopter le sus-dit projet ;

Délibère de solliciter auprès de l'autorité supérieure la réunion des communes de St-Andéol et du Mas-Dieu à celle de Laval et qu'ensuite celle-ci soit divisée en deux communes limitées par la rivière du Gardon, l'une sous le nom de Laval et l'autre sous celui des Salles-du-Gardon, et ont les délibérans signé : Dautun, Nègre, Mauras, Sirven, Soustelle, Elzière, Dautun, maire.

Le 8 avril suivant, le Préfet nommait aux fonctions de maire de Laval M. Jean Saint-Martin, qui était installé dans ces fonctions par M. de Sainte-Colombe, sous-préfet d'Alais, dans une séance du Conseil municipal tenue le dimanche 18 avril 1819.

Le 7 novembre 1819 une nouvelle délibération était

Digitized by Google

prise par le Conseil municipal de Laval. En voici la teneur :

L'an 1819 et le 7 novembre, le Conseil municipal de la commune de Laval ;

L'Assemblée a considéré que le Roi dans sa sollicitude paternelle pour ses fidèles sujets, et par son ardent désir pour le bien de la religion, a ordonné, le 25 août 1817, l'érection de cinq cents nouvelles succursales selon les besoins des localités et d'après les demandes qui en seront faites par les Conseils municipaux ; que conséquemment il appartient au Conseil municipal de faire connaître à l'Autorité supérieure que depuis un temps immémorial il était établi une succursale au village des Salles-du-Gardon, sous le nom de St-Vincent-des-Salles ; que cette église a toujours subsisté et se trouve desservie aujourd'hui par un vicaire légalement envoyé pàr Mgr l'évêque ; qu'il est absolument impossible que M. le curé de Laval exerce les fonctions de son ministère dans toute l'étendue de la paroisse de Laval, contenant une population de plus de douze cents âmes et dont le territoire partout montagneux et pénible a plus de cinq lieues de circonférence ; que par ordonnance de Mgr Debethezé, évêque d'Uzès, en date du 20 février 1783, il fut réglé que tous les habitans des hameaux qui sont situés à la rive gauche de la rivière du Gardon (il faut lire rive droite) et en outre les hameaux de Trescols, Salavert, Larboux et Ribes à la rive droite de cette rivière (lire rive gauche) dépendaient de l'église succursale de St-Vincent-des-Salles ; qu'il est évident que ces localités nécessitent cette circonscription de deux églises de Laval et des Salles permanent depuis des siècles et que les besoins des fidèles commandent qu'elle soit conservée au même état, mais que dans les pays pauvres et misérables dont la plus part des habitans est obligée de s'enterrer dans les mines de charbon pour se procurer la subsistance, il serait trop agravant et même impossible

Digitized by Google

de fournir au vicaire des Salles le suplément de traitement qui lui est nécessaire pour vivre convenablement et il n'est peut-être aucun lieu qui mérite plus sous tous les rapports à participer aux effets de la bonté du Roi dirigée constamment par la sagesse des ministres où il y a les plus grands besoins ;

Le Conseil a unanimement délibéré de supplier respectueusement Mgr l'Evêque et M. le Préfet du département du Gard de vouloir bien concourir par leur lumière et leur autorité à faire ériger en succursale l'église de Saint-Vincent-des-Salles, dans la même juridiction écclésiastique que celle déterminée par la susdite ordonnance de M. Debethézé et leur témoigner, en attendant les résultats heureux de leurs sollicitations pressantes toute la reconnaissance de l'Assemblée pour un aussi grand bienfait à la religion et aux habitans de cette contrée ; et ont les délibérans signés : Soustelle, Coste, Dautun, Nègre, J.-L Gabourdès, Chapon, adjoint, Saint-Martin, maire.

A son tour M. J. Saint-Martin, propriétaire du château de La Favède, en sa qualité de maire de Laval, adressait le 5 février 1820, à M. le Sous-préfet d'Alais, la lettre ci-après que nous avons copiée aux archives de la préfecture du Gard.

La Favède, 5 février 1820.

MONSIEUR,

Quoique vous ne me demandiez que la suite qui pourrait être donnée à la demande en réunion de commune, permettez-moi de vous dire que je ne trouve dans les pièces qui font cette demande, qu'impudence, indécence et méchanceté.

Digitized by Google

Les communes de Saint-Andéol et Mas-Dieu sont si petites qu'elles donnent plus de peines et font plus de dépenses que si elles étaient réunies, et quoique la partie de celle de Laval qui se trouve dans leur territoire leur fut jointe et dont les limites seraient au confluent du ruisseau des Oulles avec la rivière du Gardon et, suivant la grande chaîne de montagnes de Saint-Andéol, irait se terminer en ligne droite au col de Malpertus et la commune de Portes, cette réunion ne ferait pas une bien grande commune et serait toute attenante sans qu'une autre entra dans son territoire, et dont l'église de Laval se trouvera presque au milieu et lui donnerait un presbytère qui leur manque.

Mais pour prendre la rivière du Gardon pour limite, cela partage trop le village des Salles et séparerait le père, le fils, le frère, la sœur, l'ami et leurs cendres de celles de leurs aïeux.....

Au bas de la lettre de M. Saint-Martin, est écrit le post-scriptum suivant :

« De prendre le Gardon pour limite ce n'est qu'une méchanceté du curé, mais faire cette réunion et démembrement communal et paroissial les limites étant le confluent du valat des Oulles au col de Malpertus serait un grand bien pour le pays et épargnerait du travail à votre bureau.

De son coté, M. Borne, maire de Saint-Andéol, défendait sa commune qui était appelée à disparaître, elle la plus grande et la plus peuplée, pour, avec celle du Mas-Dieu, former la nouvelle commune de Laval, avec la partie restante de cette commune qui ne comprenait, dans la partie basse, c'est-à-dire dans la vallée de Laval et Redoussas, autant au hameau de Malbos et une autre soixantaine entre La Rou-

Digitized by Google

biouse, Mercoirol, Malboisson, Montloubier, le mas du Rouvergue et le château du Pradel, dans la partie haute.

Voici une lettre qu'adressait M. Borne, maire de Saint-Andéol, le 18 août 1821, à messieurs les membres du Conseil général du département du Gard.

MESSIEURS,

Instruit qu'il doit être soumis à votre avis un projet tendant à la réunion de ma commune et de celle du Mas-Dieu à la commune de Laval, je prends la liberté de vous adresser quelques observations à l'appui de la délibération du Conseil municipal de ma commune en réponse à cette demande. Elles ne sont pas dictées avec toute l'éloquence que mérite le mémoire de celui qui en a formé la demande, mais la cause que je défens est si légitime que j'attends de vous un avis favorable.

Observations du Maire de la commune de Saint-Andéol-de-Trouilhas sur la demande en réunion de la commune à celle de Laval, à MM. les Membres du Conseil général du département du Gard, à Nîmes.

MESSIEURS,

En 1815 je fus nommé maire de la commune de Saint-Andéol-de-Trouilhas; le peu d'ordre qui régnait dans les registres de l'état-civil, m'en fit prendre l'administration.

Digitized by Google

Mon premier devoir fut de faire réparer l'église et le cimetière livré à la voirie depuis plus de vingt ans ; quelque temps après, un vicaire ayant été placé à Laval, je fis jouir mes administrés de son ministère pendant deux ans, en venant faire le service de l'église de la commune.

M. le Curé de Laval, guidé par l'intérêt personnel, peu attaché à ses fidèles des Salles, saisit cette occasion pour demander que les Salles fussent érigées en succursale sous prétexte que le Gardon était un obstacle insurmontable et que les communes de Saint-Andéol et du Mas-Dieu fussent réunies à celle de Laval. Il n'a cessé depuis d'écrire soit à M. le Préfet, soit au Ministre pour opérer cette réunion, unique but de son intéressement.

Les autorités supérieures lassées de cela ont demandé que le Conseil municipal de la commune de Laval délibéra sur cette demande. Une délibération a été prise et au lieu de se borner par le Gardon, ils limitent leur nouvelle commune, sous le nom de Saint-Vincent dans une partie de celle de Saint-Andéol, ce qui est contre nature surtout le Gardon étant un obstacle qui doit servir de limite.

Il faut vous faire observer, Messieurs, que la population de Laval, dans son état actuel, se compose de 12 à 1300 âmes, divisées par moitié par le Gardon ; celle de Saint-Andéol de plus de 500, et celle du Mas-Dieu de 200, ce qui fait un total de plus de 2.000 âmes. Par conséquent, la commune de Laval où on va réunir Saint-Andéol et le Mas-Dieu aura une population déjà plus forte qu'elle n'a.

Que résultera-t il de cette réunion? Une mauvaise administration. Les localités, le pays montagneux, les mauvais chemins s'y opposent ; vous écartez les administrés de leurs administrateurs, vous les écartez de leur devoir. Lors donc, la commune de Saint-Andéol doit exister ; sa population, sa position, l'éloignement pour se rendre à l'église de Laval l'exigent. Si, au contraire, elle

Digitized by Google

est réunie, l'église pourvue des objets les plus nécessaires laissée dans l'oubli, l'espoir des habitants (tous catholiques) d'être érigés en succursale perdue, et par suite, les vieillards, les infirmes et les enfants éloignés de leur salut. La partialité, la faveur, peut-être l'intrigue, placera le Maire de cette nouvelle commune dans un endroit isolé, et le Pradel qui est le chef-lieu de la commune de Saint-Andéol, situé sur la route royale, lieu d'auberge, de passage de troupes, de séjour d'ouvriers mineurs et de voituriers, privé de magistrat.

Ce n'est point, comme vous l'observe le Conseil municipal dans sa délibération, pour un bien public que cette demande en réunion a été formée, personne ne la réclame que M. le Curé de Laval par ses écrits réitérés, chose qui lui est étrangère.

On dira que la commune de Saint Andéol est englobée dans celle de Laval; c'est le contraire, en observant bien les localités, c'est celle de Laval qui est enclavée dans celle de Saint-Andéol.

On trouvera extraordinaire que la route sépare les deux communes et que les auberges du Pradel appartiennent l'une à Laval et l'autre à Saint-Andéol.

Le Conseil vous observe qu'il est facile de rectifier cette irrégularité, que c'est même le moyen de concilier les intérêts de chacun; il offre de céder à Laval les hameaux de Cassagnettes et de Cassagnes et que Laval cède à son tour à Saint-Andéol la partie haute de Mercoirol et Rouvergue jusqu'aux limites de Saint-Florent.

Telles sont, Messieurs, mes justes observations dictées pour le bien public et la volonté de mes administrés.

Signé : Borne.

Il ne nous est pas possible, nous le regrettons, de donner la délibération du Conseil municipal de Saint-

Digitized by Google

Andéol et de celle du Mas-Dieu qui ne sont pas au dossier des archives de la préfecture et que les archives de Laval ne possèdent pas.

Mais voici une autre lettre de M. Saint-Martin, maire de Laval, à M. le Sous-Préfet, du 5 février 1822.

La tranquillité publique fut un des puissants motifs qui ont fait demander par le Conseil municipal de cette commune, la formation d'une nouvelle municipalité aux Salles-du-Gardon. Cette demande a été appuyée par le Conseil de l'arrondissement d'Alais et, d'après l'avis que vous m'en avez donné, toutes les pièces ont été adressées à l'autorité supérieure. ***Le retard de recevoir la décision sur cette division de commune fait craindre le renouvellement du désordre et des scènes scandaleuses qui obligèrent votre prédécesseur*** **(M. Marie de Sainte-Colombe)** ***et M. le Procureur du roi à se rendre sur les lieux pour rétablir le calme.*** **Je crois de mon devoir de vous prévenir combien il importe qu'il soit prononcé le plus promptement possible sur les délibérations du Conseil municipal et je vous prie de vouloir bien rappeler cette affaire à M. le Préfet.**

Recevez, etc.

Signé : SAINT-MARTIN.

Sur ces entrefaites, le Conseil d'arrondissement s'était réuni et avait pris la délibération ci-après :

Digitized by Google

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'arrondissement d'Alais, pendant la première partie de la session de 1821.

DEMANDE DE RÉUNION DE COMMUNE

Commune de Laval

Le Conseil de l'arrondissement d'Alais, après avoir pris connaissance de la décision de M. le directeur général de l'administration départementale, du 14 juin 1821 et de toutes les pièces concernant la demande en réunion des communes de St-Andéol et du Mas-Dieu à celle de Laval POUR EN DÉTACHER ENSUITE LA SECTION des Salles qui serait érigée en mairie et succursale ;

Vu également l'avis de M. le Sous-préfet d'Alais, du 24 février 1821, le tout ci-joint ;

Considérant que les motifs allégués par la commune de Laval et les observations et avis de M. le sous-préfet font connaître d'une manière positive la nécessité de la recomposition de ces communes et les avantages qui en résulteront,

Délibère d'approuver le projet dont s'agit conformément au plan qui en a été dressé et qui est joint aux autres pièces relatives à cette affaire.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alais,
Chevalier de Saint-Louis,

Baron de Larcy, signé.

Digitized by Google

Le Conseil général saisi de l'affaire statuait comme suit :

Extrait du registre des déliberations du Conseil général du département du Gard, dans sa double session de 1822-1823.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1822.

Titre II

—

§ 1er

—

Le même rapporteur dit :

Le Conseil d'arrondissement d'Alais propose la réunion des communes de Saint-Andéol et du Mas-Dieu, à celle de Laval et la formation d'une nouvelle commune au lieu des Salles.

La commission ayant fait le dépouillement des pièces qui sont fournies à l'appui de ce projet a trouvé que tous les motifs qui militent en sa faveur sont plus que suffisants pour le faire adopter.

En premier point il est positif que la commune de Laval serait trop peu importante, après la distraction du hameau des Salles, si l'on ne lui réunissait les deux petites communes de Saint-Andéol et du Mas-Dieu qui sont si peu étendues qu'on ne peut en regretter la réunion, les intérêts de tous les habitants de ces communes se trouvant

Digitized by Google

trop divisées dans trois établissements de mairie, la police s'y fait difficilement.

Quant à la distraction du hameau des Salles de la commune de Laval, la commission a remarqué le motif le plus plausible qui pourrait le faire désirer. Le hameau des Salles est séparé de tous ceux qui composent le reste de la commune de Laval par la rivière du Gardon, sans qu'aucun point présente un passage praticable dans les grandes crues d'eau et il n'est pas même possible d'établir un bac. Déjà d'ailleurs ce hameau des Salles possède une église et un desservant que les mêmes motifs y ont fait établir.

D'après toutes ces considérations, votre commission, Messieurs, vous propose de distraire le hameau des Salles de la commune de Laval et la réunion à Laval des communes de Saint-Andéol et du Mas-Dieu.

Le Conseil général adopte les conclusions de ce rapport et émet un vœu conforme à celui du conseil d'arrondissement d'Alais.

Signé : le Mis D'ARAMON, président ; et GOIRAND DE LA BEAUME, secrétaire.

Pour copie conforme : *Le Conseiller de préfecture*,

Signé : GUÉRIN.

A son tour, le Préfet émet l'avis suivant :

Digitized by Google

Nimes, le 12 février 1823.

Le Préfet du Gard,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Laval des 20 septembre 1818 et 5 mars 1820, par lesquelles il demande :

1° Que la section des Salles-du-Gardon dépendant de cette commune en soit détachée pour être érigée en commune et en succursale ;

2° Que pour dédommager la commune de Laval, celles de St-Andéol-de-Trouilhas et du Mas-Dieu lui soient réunies ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux des dites communes de St-Andéol-de-Trouilhas et du Mas-Dieu des 14 mai et 18 juin 1820, par lesquelles ils s'opposent à cette réunion ;

Vu le tableau démonstratif et le plan des trois communes de Laval, St-Andéol-de-Trouilhas et Le Mas-Dieu ;

Vu les observations et avis de M. le Sous-Préfet, du 24 février 1821 ;

Vu la délibération prise par le Conseil d'arrondissement d'Alais dans sa séance de 1821 ;

Vu celle du Conseil général du département du 7 septembre 1822 ;

Vu les observations et avis de Mgr l'Evêque de Nîmes du 1er février présent mois ;

Considerant que le projet de détacher de la dite commune de Laval la section des Salles, pour l'ériger en commune et en succursale, et de réunir, en compensation, à la commune de Laval, celles de St-Andéol-de-Trouilhas et du

Digitized by Google

Mas-Dieu, *a pour motif le bon ordre* et les avantages qui en résultent pour l'administration temporelle et *spirituelle* ;

Considérant que tous ces avantages ont été reconnus par M. le Sous-Préfet d'Alais, par le Conseil de cet arrondissement, par le Conseil général de ce département et par Mgr l'Evêque de Nîmes,

Est d'avis :

1° Que la section des Salles soit distraite de la commune de Laval et que cette section soit érigée en commune et succursale ;

2° Que les communes de St-Andéol-de-Trouilhas et du Mas-Dieu soient réunies à la commune de Laval ;

3° Que la distraction de la section des Salles de la commune de Laval et la réunion de celles de St-Andéol-de-Trouilhas et du Mas-Dieu soient autorisées sous la réserve pour chacune des dites sections et commune des droits de propriété, parcours et autres qui peuvent leur appartenir.

Pour le Préfet, absent par congé :

Le Secrétaire général délégué,
DE BRIGAUD, signé.

Pour expédition :

Le Conseiller de Préfecture,
GUÉRIN, signé.

Voici la suite donnée par le Ministre de l'Intérieur :

Digitized by Google

Paris, 14 mars 1823.

Monsieur le Préfet,

Par un arrêté du 12 février vous avez proposé : 1° De détacher la section des Salles de la commune de Laval pour l'ériger en une commune particulière ; 2° de réunir à la commune de Laval celles de St-Andéol et du Mas-Dieu.

Le plan joint aux pièces ne M'A PAS PARU PRÉSENTER les indications nécessaires; je vous prie de m'en envoyer un autre où soient marqués d'une couleur distincte le périmètre actuel de chacune des trois communes de St-Andéol, de Mas-Dieu et de Laval, la position respective de leurs chefs-lieux et la limite à établir entre la commune projetée et celle de Laval. Il convient aussi que cette limite soit spécifiée dans votre arrêté.

Je vous envoie à cet effet les pièces qui accompagnaient votre lettre du 12 février.

D'après un état certifié par M. le Sous-Préfet d'Alais, la nouvelle commune des Salles n'aurait que 24 francs de revenu ordinaire. Cette somme serait évidemment insuffisante pour subvenir aux dépenses d'une administration municipale. Je vous prie de me donner des renseignements à cet égard et de m'envoyer en même temps l'état des recettes et des dépenses de chacune.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'Intérieur.

Il est curieux de remarquer que, seul, le Ministre a douté de l'exactitude du plan qui était joint au

Digitized by Google

dossier; si ce dernier plan ne porte pas comme celui du curé le Mas-Dieu à un petit quart de lieue de Laval, à la vue du clocher, on s'est bien gardé de faire figurer, selon leur importance, les hameaux et villages, et, pour mieux tromper l'œil, l'église de Laval y est figurée comme occupant une grande surface et est entourée d'un cercle ponctué qui semble vouloir dire que c'est là l'espace qu'occupe le chef-lieu.

Enfin toutes les pièces sont envoyées à Paris, mais ce n'est que deux ans plus tard que l'ordonnance du Roi est signée.

En voici la teneur :

ORDONNANCE DU ROI

Vu le rapport de Notre Ministre d'Etat, ordonnons ce qui suit :

Article premier. — La section des Salles, arrondissement d'Alais (Gard), est détachée de la commune de Laval et formera une commune particulière qui est située au nord de la rivière du Gardon.

Art. 2. — Les communes de St-Andéol-de-Trouilhas et du Mas-Dieu et la partie conservée de Laval sont réunies en une même commune ayant Laval pour chef-lieu.

Art. 3. — La limite entre les deux communes des Salles-du-Gardon et de Laval est fixée suivant le liseré rouge du plan.

Art. 4. — Il sera immédiatement procédé à la nomination des maires, adjoints et conseillers municipaux des dites communes.

Digitized by Google

Les diverses portions dont elles se composent par suite des articles qui précèdent continueront, s'il y a lieu, à jouir séparément, comme avant leur réunion, des droits d'usages ou autres qui pourraient leur appartenir, mais sans pouvoir se dispenser de contribuer en commun aux dépenses municipales.

Art. 5. — Nos Ministres, Secrétaires d'Etat, de l'Intérieur et des Finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 2 février de l'an de grâce 1825 et de notre règne le premier.

Signé : CHARLES.

Par le Roi,

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé : Corbière.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, secrétaire général du Ministre de l'Intérieur,

Signé : Illisible.

Cette ordonnance prise, tout était arrivé selon les désirs du curé de Laval pour l'administration temporelle seule, avec la section des Salles, celle de Saint-Vincent ou de la Grand'Combe lui échappait, mais il avait définitivement acquis tant pour le temporel que pour le spirituel Saint-Andéol et le-Mas-Dieu.

La nouvelle commune des Salles possédait bien un desservant, mais il n'avait pas encore été l'objet d'une décision administrative, cette décision

Digitized by Google

n'arriva que l'année suivante par une Ordonnance du Roi.

En voici la teneur :

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux que ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre Ministre, secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publiqne,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. — Les églises dont les noms suivent sont érigées en succursales.

Diocèse de Nîmes, canton de Saint-Martin-de-Valgalgues, succursale : Les Salles.

ART. 2. — Nos Ministres, Secrétaires d'Etat au département des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à notre Château de Saint-Cloud le quatrième jour du mois de juin, l'an de grâce 1826 et de notre règne le second.

Signé : CHARLES.

Par le Roi,

Le Ministre secrétaire d'Etat au département
des affaires écclésiastiques
et de l'Instruction publique.

Signé : † D. Ev. D'HERMOPOLIS.

Pour ampliation :

Le Directeur des Affaires écclésiastiques,

L'Abbé DE LA CHAPELLE, signé.

Digitized by Google

Cette dernière ordonnance comblait enfin les désirs des habitants de la nouvelle commune des Salles, qui se trouvaient définitivement libres ou du moins pouvaient travailler seuls à la prospérité de leur pays, grâce aux efforts de M. Saint-Martin, de la Favède, un maire protestant qui dota la paroisse d'un presbytère. Aussi sa mémoire sera toujours honorée. Là où le curé de Laval avait fomenté la discorde, M. Saint-Martin sut prêcher la fraternité, et nous sommes heureux de constater encore qu'il y a peu de communes mixtes où les citoyens respectent plus qu'aux Salles la liberté de penser et où il n'est pas rare de voir, dans la même famille, des membres appartenant à différents cultes, vivant dans la plus parfaite harmonie.

Malheureusement nous ne pouvons en dire de même pour la commune actuelle de Laval.

Depuis 1825, époque de sa reconstitution, une brouille, nous pourrions même dire une haine mortelle, a présidé à tous les actes des habitants.

L'ancienne commune de St-Andéol a vu, peu à peu, disparaître tout ce qu'elle avait de droits.

C'est ainsi que des trois chemins vicinaux qu'elle possédait dans la partie haute de la commune, un seul, celui allant du Pradel à Laval a été conservé. Ceux de St-Andéol au Gardon et de Cadacut à Alais ont été déclassés à la suite des délibérations des Conseils municipaux, qui ont toujours été en majorité dans la partie basse de la commune de Laval.

Aussi sommes-nous heureux de voir les choses prendre une nouvelle direction depuis que nous avons pu, grâce à la bienveillance de notre sympathique sous-préfet, faire ouvrir la nouvelle église du Pradel et que les archives, qui se trouvaient dans un état pitoyable, ont été transférées au Mas-Dieu

Digitized by Google

dans un immeuble acquis par la commune et très bien aménagé en salle du Conseil, ou Mairie, et en salle des archives, ou cabinet du maire.

Ce n'est pas avec moins de satisfaction que nous voyons les habitants du Mas-Dieu et ceux du Pradel, suivant en cela l'exemple de nos ancêtres, prendre en commun des décisions.

Les habitants du Mas-Dieu ont demandé le transfert du chef lieu dans leur village, et le Pradel vient d'être doté d'un adjoint spécial avec un bureau de l'état civil.

Le Conseil municipal d'abord et le Conseil d'arrondissement ensuite ont émis chacun un avis favorable à ce sujet.

Espérons que, dans sa prochaine session, le Conseil général, qui est appelé à formuler son avis relativement au transfert du chef-lieu de la commune au Mas-Dieu, le donnera favorable, et qu'au commencement du vingtième siècle la commune sera baptisée du nom de *Le Mas-Dieu-Laval*, que le Pradel aura tout ce qu'il désirait, y compris un cimetière, et qu'une ère nouvelle toute de paix, de concorde et de fraternité présidera aux destinées des habitants.

Digitized by Google

LA GRAND'COMBE

La commune des Salles-du-Gardon, dans le périmètre de laquelle se trouvaient les concessions des mines de houille de la Grand'Combe, autorisées par les lois et ordonnances en date des 12 novembre 1809, 29 novembre 1815 et 7 mai 1817, voyait journellement augmenter sa population à cause de l'exploitation toujours croissante des mines. En 1830 sa population avait déjà doublé.

C'est en mars de cette année que les premières études du chemin de fer ont été faites par une société composée de MM. le Maréchal Soult, duc de Dalmatie (qui se retira de la Société en 1831); Jean-Charles Davilliers; Carayon-Latour, Dhombres-Firmas, de Montlaur, Silhol, Chapelle, Roux-Carbonnel, Gaston de Labaume, Edouard Michel, Tur fils, Edouard de Pelet, Gide père, Baron, Mourier, Grangent, Courrech-du-Pont, Doyat et Talabot frères.

C'est pour le compte de cette société que MM. Talabot frères, Vaute, Abric et Mourier, souscrivirent, le 11 mars 1833, l'engagement d'exécuter à leurs frais risques et périls, un chemin de fer d'Alais à Beaucaire.

Cette soumission ayant été approuvée par la loi du 29 juin 1833, la Compagnie entreprit de se transformer en Société anonyme, par actions au capital de 6.500.000 francs, représenté par 1.300 actions nominatives de 5.000 francs l'une; mais ce premier projet ne fut pas adopté et, après une assez longue

Digitized by Google

attente, la Société du chemin de fer d'Alais à Beaucaire se constitua définitivement, par sa double réunion d'une part, avec la Société des Mines de la Grand'Combe, et d'autre part, avec la Société concessionnaire du chemin de fer d'Alais à la Grand'-Combe. Une Société en commandite par actions fut organisée, en conséquence, par un acte public, passé à Paris, le 10 mai 1836, sous la raison sociale : *Talabot frères, Vaute, Abric, Mourier et Cie*, pour une durée de 20 ans, à dater du 1er janvier 1836.

L'objet de cette société était :

L'aménagement et l'exploitation des mines de la Grand'Combe et autres concessions réunies.

L'exécution et l'exploitation des chemins de fer d'Alais à Beaucaire et d'Alais à la Grand'Combe.

Et plus généralement encore, l'exploitation de toutes les entreprises se rattachant aux mines et aux chemins de fer.

Le fonds social, fixé à 14 millions, était représenté par 2.800 actions nominatives de 5.000 francs chacune.

Cette société avait pour gérants MM. Talabot frères et Vaute.

Dans l'impossibilité où elle fut de constituer son capital social, elle eut alors recours au Gouvernement, qui consentit à prêter, aux termes de la loi du 17 juillet 1837, à la société des Mines de la Grand'-Combe et des chemins de fer du Gard, une somme totale de 6 millions, spécialement et uniquement affectée à l'exécution des chemins de fer d'Alais à Beaucaire et d'Alais à la Grand'Combe. Cette société était alors représentée par MM. Jules, Léon et Paulin Talabot, Louis Vaute, Eugène Abric et Mourier, en qualité de gérants, et par MM. Jacques Fraissinet, Joseph Ricard, Jean Luce et Théophile

Digitized by Google

Delort en qualité d'associés en nom collectif, responsables et solidaires.

Elle ne tarda pas à modifier encore sa constitution. Le 27 juillet 1837, un nouvel acte de société fut passé entre MM. Jules, Léon et Paulin Talabot, Louis Vaute, Eugène Abric, Daniel Mourier père, Jacques Fraissinet et Roux, Jean Luce, Simon Thérond, Joseph Ricard, Théophile Delort et Fournier frères, tous associés en nom collectif, responsables et solidaires, sous la raison sociale : Talabot frères, Vaute, Abric, Mourier, Fraissinet et Roux, Luce, Ricard, Thérond, Delort et Fournier frères. — Gérants : MM. Talabot frères, Vaute et Delort.

Le capital social de la société, dont le siège fut fixé à Nimes, était porté à 16 millions, représentés par 16 mille actions de mille francs chacune. La société était fondée pour une durée de 40 ans à partir du 1er janvier 1836. Aux termes de ses statuts, elle pouvait être transformée en société anonyme, après l'exécution des chemins de fer et lorsque le remboursement du prêt de 6 millions fait par l'Etat serait complété.

C'est cette société qui a exécuté et exploité la ligne du chemin de fer comprise entre la Grand'Combe et Beaucaire, sous la direction de MM. les gérants, sous la surveillance d'une commission d'examen et de vérification, jusqu'en 1855, époque où les chemins de fer furent cédés à la Compagnie de Paris-Lyon à la Méditerranée qui les possède et les exploite à ce jour.

Par suite de l'ouverture de la ligne du chemin de fer, la population de la commune des Salles était arrivée en 1844 à 3720 habitants dont 1439 pour la section des Salles et 2280 pour celle de Saint-Vincent ou de la Grand'Combe.

Digitized by Google

C'est à cette époque, que fut demandée l'érection de la commune de la Grand'Combe.

A cette occasion, les administrateurs de la Compagnie prirent l'engagement suivant (1).

Les soussignés, gérans de la Société des mines de la Grand'Combe et des chemins de fer du Gard, agissant pour compte de cette Société, s'engagent envers M. le Préfet du Gard, dans le cas où la Grand'Combe serait érigée en commune et où les limites de cette commune seraient celles proposées par M. le Préfet du Gard et approuvées par le Conseil général du Gard dans sa session de 1844, à faire construire, dans le délai d'un an, les établissemens nécessaires à la nouvelle commune, savoir :

Une mairie ;
Une église ;
Un lieu de réunion pour les protestants ;
Une école.

Tous ces établissemens suffisans pour les besoins de la commune nouvelle seront construits d'après des plans qui devront être soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Fait à Nimes, le vingt-six février mil huit cent quarante-cinq, en double.

Lu et approuvé : Signé, L. Abric.

Lu et approuvé : Signé, P. Talabot.

Et c'est le 17 juin 1846 que parut, au *Bulletin des Lois*, n° 1302, la loi qui constituait cette nouvelle commune. Voici la teneur de l'article 1er :

---

(1) Archives du Gard, Liasse 9 M-17.

Digitized by Google

La section de La Grand'Combe teintée en vert au plan annexé à la présente loi, est distraite de la commune des Salles-du-Gardon, canton de St Martin-de-Valgalgues, arrondissement d'Alais, département du Gard, et érigée en commune particulière, dont le chef-lieu est fixé à la Grand'Combe et qui fera partie du même canton.

Le territoire de la nouvelle commune comprendra en outre le polygone teinté en gris, distrait de la commune de Laval, même canton; les polygones teintés en jaune et en rose, distraits des communes de Portes et de Ste-Cécile, canton de Génolhac, même arrondissement.

En conséquence, les limites de la commune de la Grand'Combe sont fixées conformément au liseré rouge tracé au dit plan.

Il résulte des tableaux annexés au plan, que la population des diverses communes était composée comme suit, en 1844 :

Avant la division :

Salles-du-Gardon	3.720	habitants
Portes	1.624	»
Ste-Cécile	690	»
Laval.....	1.559	»
Total.....	7.593	»

Après la division :

Salles-du-Gardon.....	1.439	habitants
Portes	683	»
Ste-Cécile	588	»
Laval.....	1.338	»
Grand'Combe	3.545	»
Total égal...	7.593	»

Digitized by Google

Recensement de la Population comprise dans le périmètre modifié de la commune de la Grand'Combe

DÉSIGNATION des COMMUNES	PROPRIÉTAIRES Habitants femmes enfants des propriétaires ouvriers à particuliers	FEMMES enfants des Employés et ouvriers de la Compagnie	EMPLOYÉS de la Compagnie	OUVRIERS de la Compagnie	MARCHANDS	TOTAL
Les Salles	561	774	91	812	43	2.281
Laval	33	91	9	88	»	221
Portes	261	238	12	412	18	941
Sainte-Cécile	38	17	6	37	4	102
TOTAUX	893	1.120	118	1.349	65	3.545

Sous la date du 16 novembre 1846, le Préfet du Gard adressait au Ministre de la Justice et des Cultes la dépêche suivante :

Conformément au vœu exprimé dans la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 1er juillet dernier, j'ai fait établir en exécution du décret du 18 juin 1811, les distances qui séparent la nouvelle commune de la Grand'Combe, canton de Saint-Martin-de-Valgalgues, de ses différents chefs-lieux.

Il résulte du rapport que je viens de recevoir de M. l'Ingénieur en chef, que j'avais chargé de cette opération, que la distance qui sépare la nouvelle commune de son chef-lieu de canton est de 13 kilomètres, d'Alais son chef-lieu d'arrondissement de 14 kilomètres, et de Nimes, de 60 kilomètres.....

Digitized by Google

J'informe MM. les procureurs du roi et MM. les juges de paix de cette opération.

Lettre à MM. les procureurs du roi.

Vu la loi du 17 juin dernier, insérée au Bulletin N° 1302, qui a distrait la section de la Grand'Combe de la commune des Salles-du-Gardon, canton de Saint-Martin-de-Valgalgues, et l'a érigée en commune particulière, j'ai dû, conformément aux prescriptions de l'art 93 du décret du 18 juin 1811 faire établir les distances qui séparent la nouvelle commune de la Grand'Combe de ses différents chef-lieux.

Il résulte du rapport de M. l'Ingénieur en chef, que la Grand'Combe est à une distance de 13 kilomètres de Saint-Martin-de-Valgalgues, de 14 kilomètres d'Alais et de 60 kilomètres de Nimes.

Je vous prie, M. le procureur du roi, de donner connaissance de cette dépêche à MM. les juges de paix de votre arrondissement, conformément aux désirs exprimés par M. le Garde des Sceaux.

Voici le rapport de l'Ingénieur en chef visé par la dépêche précédente.

Nimes, le 13 novembre 1846.

Monsieur le Préfet

Conformément à votre demande, j'ai fait prendre les distances de la nouvelle commune de la Grand'Combe, créée par la loi du 17 juin 1846 avec ses chef-lieux de

Digitized by Google

canton, d'arrondissement et de département, en prenant pour centre de cette commune l'église que la Compagnie des chemins de fer du Gard fait construire (1).

Voici ces distances en kilomètres:

1° De la Grand'Combe à l'église de Saint-Martin-de-Valgalgues, considérée comme centre de ce canton, en suivant l'ancien chemin des mines et la route royale N° 106, 13 kilomètres.

2° De la Grand'Combe au centre d'Alais, en suivant le chemin de fer ou l'ancien chemin vicinal, tracé en partie dans le lit du Gardon lequel a à peu près la même longueur 14 kilomètres.

3° De la Grand'Combe à Nimes par la route N° 106, 60 kilomètres.

Nota: par le chemin de fer cette distance serait de de 62 kilomètres jusqu'à la station de Nimes, mais j'ai pensé qu'il fallait compter la distance par la route qui est accessible à tout le monde.

L'Ingénieur en chef,
Signé: F. VIMARD.

C'est seulement en 1850, le 18 octobre, que fut créée à la Grand'Combe une église succursale de la cure de Laval.

---

(1) L'église en construction à cette époque était celle située à la Frugère, à une cinquantaine de mètres de l'ancienne maison Gilly, où se trouve actuellement une école publique. Cet immeuble servait autrefois d'atelier de réparation.

Dans une lettre adressée à M. le Préfet par M. L. Abric, l'un des gérants de la C^ie^, le 28 août 1846, ce dernier annonçait que son administration s'occupait avec la plus grande activité du projet des édifices municipaux à élever dans la dite commune et que dès qu'ils seraient terminés, il s'empresserait de les lui faire parvenir. Chose à remarquer: à l'exception *de la mairie* tous les autres édifices ont été construits.

Digitized by Google

En 1851 des troubles assez graves s'étant produits, une pétition des habitants de la Grand'Combe et une délibération du Conseil municipal furent adressées au Préfet dans le but de créer un nouveau canton avec la Grand'Combe comme chef-lieu et, en 1855, le préfet présentait au Conseil général du Gard, le rapport ci-après :

MESSIEURS,

Depuis 1851 des faits fort regrettables se sont produits dans le bassin de la Grand'Combe. Les ouvriers se sont mis plusieurs fois en grève et l'autorité s'est vue un jour dans la nécessité de céder devant l'émeute formée et organisée, avant que l'administration en fût informée. On n'aurait sans doute pas à déplorer de pareils faits si dans ce grand centre de population l'autorité judiciaire et administrative, pouvait à la fois y exercer la surveillance immédiate qui a lieu dans tous les chefs-lieux de canton.

Il est en outre généralement reconnu aujourd'hui que la Grand'Combe, avec les éléments qui la composent ne peut laisser subsister plus longtemps le chef-lieu de canton à Saint-Martin-de-Valgalgues, car ce qui fut fait pour cette commune à l'époque de la création des cantons, l'aurait été certainement pour la Grand'Combe si elle avait eu l'importance qu'elle a maintenant.....

Le Conseil général prit en sérieuse considération la pétition des habitants, la délibération du Conseil municipal de la Grand'Combe et le rapport du préfet. Une délibération favorable fut prise par cette assemblée.

Une loi du 18 juillet 1858 supprimait le canton de

Digitized by Google

Saint-Martin-de-Valgalgues et créait un nouveau canton dont le chef-lieu fut fixé à la Grand'Combe.

Par suite de cette décision le nouveau canton revenait dans l'ancienne section de commune où il se trouvait avant d'être transféré à Saint-Martin, l'ancien canton de Laval et Saint-Vincent-des-Salles.

La population de la Grand'Combe allait toujours croissant. Le dénombrement de la population, fait en 1866, lui donne une population totale de 9.367 habitants. Elle occupe, à cette époque le 4me rang, parmi les communes du département, avec 28 habitants de moins que Beaucaire et 716 de plus que Bessèges qui est au cinquième rang.

En 1876, la population de la Grand'Combe, étant de 10.152 habitants, elle passe au 3me rang des communes du Gard.

Eu égard à sa population agglomérée qui dépasse 5 mille âmes, le doyenné de Laval est transféré à la Grand'Combe, qui devient cure de 1re classe et Notre-Dame de Laval, descend au simple rang de succursale.

Digitized by Google

LA GRAND'COMBE EN 1878

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 la Compagnie des mines de La Grand'Combe avait fait préparer par M. Platon, son éminent géomètre en chef, quelques objets à exposer et qui valurent, non pas à l'auteur, mais au directeur de la Compagnie, la croix de la Légion d'honneur. La Compagnie exposait :

Deux plans en relief représentant l'ensemble de deux exploitations avec remblais complets amenés de l'intérieur.

L'un, *Puits du Ravin*, est une exploitation par puits ;

Le second, *Mines de Champclauzon*, représente une exploitation par galeries.

Ces deux plans indiquent le système de roulage adopté tant pour les wagons chargés de remblais que pour ceux chargés de charbons, un système qui supprime l'emploi de tout moteur mécanique ou animé. C'est là l'objet principal que la Compagnie a voulu représenter dans la reproduction en relief de ces travaux, chefs-d'œuvre de M. Platon.

Outre ces deux plans en relief, deux modèles en bois indiquant la méthode d'exploitation d'une couche de 10 mètres de puissance, des coupes et plans donnant la disposition et la puissance des couches, ainsi que le profil du plan incliné automoteur à double effet de Champclauzon.

Digitized by Google

Enfin, des blocs de houille, de lignite, de coke et des agglomérés de diverses formes et qualités, offrent des spécimens des produits des mines et usines de La Grand'Combe.

Nous trouvons tous ces détails dans un petit opuscule rédigé par M. Graffin, directeur-ingénieur de la Compagnie, à l'occasion de l'Exposition universelle, ayant pour titre : *Houillères à l'Exposition universelle de 1878. — Compagnie des mines de la Grand'Combe.*

En voici quelques extraits :

MÉTHODES D'EXPLOITATION

Les couches de houille reconnues à la Grand'Combe ont une épaisseur qui varie de 0m50 à 10 mètres.

Toutes celles qui ont plus de 2m58 sont exploitées avec remblais complets amenés de l'extérieur, par grandes tailles, sans autre traçage que celui d'un plan incliné destiné à la descente des vagons vides ou chargés de remblais ainsi que des vagons chargés de charbons.

Ces tailles, qui ont souvent plus de 300 mètres, suivant l'inclinaison, sont découpées en chantiers de 3 à 6 mètres de large, suivant la solidité du toit, qui forment le long de la taille une série de gradins renversés.

Les deux plans en relief indiquent cette disposition pour les exploitations de Champclauzon et du puits du Ravin.

Production. — La production en houille, qui était en 1836 de..... 34.500 tonnes a atteint successivement :

Digitized by Google

En 1840.....	112.000	tonnes
1850.....	222.000	»
1860.....	418.000	»
1870.....	482.000	»
1877.....	645.000	»
1880.....	769.000	»

Dès l'origine tout fut à créer dans un pays qui comptait à peine 600 âmes en 1836.

Des ouvriers furent appelés des départements voisins, de la Bourgogne, de l'Isère, et même de la Belgique.

Par les soins de la Compagnie, des logements pour 2.500 personnes furent construits.

Une église, au centre le plus important, deux chapelles et un temple protestant furent élevés, des écoles catholiques et protestantes réunirent dans chaque centre les enfants des ouvriers.

Des salles d'asile offrirent un refuge aux jeunes enfants.

Aujourd'hui près de 3.000 élèves reçoivent gratuitement les soins du premier âge et l'instruction de l'enfance.

Deux hospices, à Champclauzon et à La Grand'Combe, reçoivent les blessés.

La première école laïque libre ouverte à la Grand-Combe fut créée par la Société du Sou des écoles laïques du canton, fondée par les Cercles républicains ci-après, constitués, le premier, celui des « Travailleurs » des Salles-du-Gardon, le 17 septembre 1880; celui du « Progrès », de la Grand'Combe, le 12 novembre; celui de « L'Avenir », également de la Grand'Combe, le 16 février 1881; celui de « L'Égalité », des Taillades, le 16 mars 1881; « L'Avenir », du Pradel; « La Renaissance », du Mas-Dieu; « La Liberté », de Branoux, et « Républicain », de Trescols.

Digitized by Google

Cette école devint plus tard école publique et fut transférée à La Frugère.

C'est par l'indication de ce mouvement républicain dans le canton que nous terminons notre travail, que de plus compétents que nous sauront compléter; heureux sommes-nous d'avoir pu mettre sous les yeux de nos concitoyens des documents inédits qui leur permettront de connaître une grande partie de l'Histoire de notre pays.

J.-PROSPER GILLY,

Géomètre,

Chevalier du Mérite Agricole.

Digitized by Google

Séance du 18 Janvier 1900

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. LALLEMAND

SUR LE MÉMOIRE

de M. Xavier da Cunha

Conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne

INTITULÉ

L'Œuvre de Florian en Portugal

Qui a été lu à la séance du 18 Janvier 1900

MESSIEURS,

Après avoir entendu la lecture des principaux passages du remarquable Mémoire manuscrit et inédit que M. le Docteur Xavier da Cunha, Conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne et Membre non-résidant de notre Société, a intitulé L'*Œuvre de Florian en Portugal*, — esquisse bibliographique, — et dont il a bien voulu nous réserver la primeur, vous avez tenu à ce que ce Mémoire fît l'objet d'un Rapport spécial dans une séance ultérieure. Vous avez ainsi marqué la valeur que vous attribuiez à la communication qui vous était faite, votre sympathie pour notre confrère portugais et le caractère particulièrement intéressant pour les compatriotes de Florian, de ses savantes recherches et de ses appréciations.

Digitized by Google

Si la profonde érudition et la méthode claire et consciencieuse de M. da Cunha a été remarquée par tous les Membres de la Société scientifique et littéraire, l'habileté et l'élégance avec lesquelles l'éminent Portugais manie notre propre langue, ont été unanimement goûtées, et la rédaction française de son beau travail mérite une mention particulière.

Le Mémoire de M. da Cunha comprend quatre chapitres.

Dans le premier, l'auteur présente une rapide esquisse de l'œuvre des écrivains de son pays qui, depuis Georges de Montemayor, un Portugais du XVI[e] siècle auquel on doit une *Diane*, écrite en espagnol, dont notre Florian devait faire de grands éloges dans son « Essai sur la pastorale », jusqu'au début du XIX[e] siècle, ont cultivé un genre littéraire aujourd'hui si peu en faveur.

« Que pourrait-il donc y avoir d'étrange et d'éton-
« nant à ce que la Muse tendre et chaste de Florian
« éveillât parmi les Portugais un sentiment de
« sympathie et d'amour, puisqu'on n'y respire que
« les doux parfums de la noblesse du cœur? » nous dit M. da Cunha, dans son enthousiasme pour le chantre des rives de notre Gardon.

C'est avec sa *Galathée* que Florian pénétra en Portugal, et c'est un Portugais de race française, Barbosa du Bocage qui, en 1802, l'a fait connaître à ses compatriotes.

M. da Cunha donne ensuite des détails très piquants sur l'état de la littérature dans son pays à cette époque, et il explique comment l'ignorance de la langue française, au commencement du XIX[e] siècle, même chez les érudits portugais, avait été élevée à la hauteur d'un dogme : « C'est,
« dit-il, que l'intolérance politique et religieuse de

Digitized by Google

« ceux qui tenaient alors les rênes du Gouver-
« nement condamnait impitoyablement, sous pré-
« texte de jacobinisme, tout ce qui pouvait importer
« de France le germe des idées libérales. »

Dans le deuxième chapitre, l'auteur signale par ordre chronologique toutes les versions qui ont été faites en portugais des diverses œuvres de Florian. Cette liste bibliographique comprend 69 numéros. La plus ancienne des traductions remonte à 1802, c'est celle de Bocage ; la dernière date de 1855, elle est l'œuvre de Côrte-Real.

Parmi les Nouvelles et autres œuvres de Florian traduites en portugais, il faut citer : *Galathée*, *Sophronyme*, *Bathmandi*, *Pierre*, *Valérie*, *Léocadie*, *Sélico*, *Numa Pompilius*, *Gonzalve de Cordoue*, *Célestine*, *Zulbar*, *Eliézer et Nephtaly*, *Tobie*.

Les principales Fables de notre compatriote qui ont été l'objet d'une ou de plusieurs traductions sont les suivantes : *Le Rossignol et le Prince ; le Bœuf, le Cheval et l'Ane ; La Carpe et les Carpillons ; la Mort ; les Deux Voyageurs ; le Chat et le Miroir ; le Chien et le Chat ; le Jeune Homme et le Vieillard ; le Procès des deux Renards, le Carillon ; le Perroquet confiant, le Dieu Pan et la Fortune ; le Chat et les Rats ; les Deux Lions ; Jupiter et Minos ; la Guêpe et l'Abeille ; l'Aigle et le Hibou ; le Poisson Volant ; la Colombe et son Nourrisson ; le Petit Chien ; la Mère, l'Enfant et la Sarigue.*

Comme on le voit, *Estelle et Némorin*, qui pendant longtemps a été regardé comme le chef-d'œuvre de Florian, et qui, s'il n'a pas toute la valeur qu'on lui attribuait autrefois, sera longtemps encore lu par les populations de la Gardonnenque, manque à cette liste. Pourquoi ? C'est ce que M. da Cunha, si bien

Digitized by Google

informé sur tout le reste, aurait bien fait de nous expliquer.

Dans le troisième chapitre, l'auteur lisbonnien s'étonne qu'aucun lettré de son pays n'ait songé à traduire *Sanche*, la seule nouvelle portugaise de notre compatriote. Pour combler cette lacune, M. da Cunha donne une traduction complète de *Sanche* dans la langue de Camoëns.

On ne peut que l'en remercier et l'en féliciter.

Au quatrième chapitre, l'auteur rappelle que Florian, qui paraît avoir eu une connaissance suffisamment approfondie du portugais, a traduit octave par octave et presque vers par vers, *Inez de Castro*, ce charmant épisode des *Lusiades*, de l'immortel Camoëns.

Enfin, l'auteur termine modestement en souhaitant que son initiative ait des imitateurs.

Il a semblé à votre rapporteur que le travail de M. da Cunha est, non un simple essai, mais un travail de première main, et sans nul doute une œuvre définitive.

Nul mieux que l'érudit et consciencieux Conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, ce savant dont les travaux sont connus en Allemagne, en Italie, en Espagne et même chez nous, n'était en mesure de mener à bien une telle entreprise. Il nous sera cependant permis d'insister sur le regret exprimé plus haut, que M. da Cunha n'ait point songé à nous parler d'*Estelle et Némorin* et de ses versions en portugais ; il eût été également intéressant, pour nous permettre de suivre plus aisément les transformations faites par les traducteurs portugais, que M. da Cunha fît suivre les citations portugaises versifiées de leur traduction fidèle en cette prose française qu'il manie si bien.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, ce Mémoire, tel qu'il est, vous paraîtra digne, pensons-nous, d'être envoyé au prochain Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu le 5 juin de la présente année à la Sorbonne. (1)

Ch. LALLEMAND.

---

(1) Le *Florian* de M. da Cunha a été lu au Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu au mois de juin 1900. Cette lecture a eu un réel succès dont le *Journal officiel* fait mention. Après avoir examiné le manuscrit, le Comité des Travaux historiques a fait connaitre qu'il regrettait vivement que l'étendue exceptionnelle de cet important travail ne lui ait pas permis de l'insérer dans le Bulletin publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Le Comité de rédaction des Mémoires et Comptes-Rendus de la Société scientifique, de son côté, a émis le vœu que l'étude de M. da Cunha parût dans notre Bulletin sous la réserve que, conformément aux conclusions du rapport ci-dessus, notre éminent confrère portugais élaguerait de son manuscrit : 1° sa version en prose portugaise du *Sanche*, de Florian, qu'il avait intérêt à publier en Portugal ; 2° toutes les citations, dont plusieurs sont très longues, en prose et en vers portugais, qu'il conviendrait de remplacer par une traduction littérale en français.

L'état des finances de notre association ne permettant pas d'insérer *in-extenso* et de suite le Mémoire de M da Cunha, la Société scientifique et littéraire d'Alais a tenu à lui décerner un témoignage de haute estime. Dans sa séance du 30 mai 1901, sur la proposition de son président, M. Lallemand, elle a promu M. le Dr Xavier da Cunha, membre non-résidant, au titre de *membre honoraire*.

(Note ajoutée pendant l'impression).

Digitized by Google

L'OCCUPATION D'IN-SALAH

CONFÉRENCE FAITE LE 25 JANVIER 1900

par M. Ch. LALLEMAND (1)

Séance du 25 Janvier 1900

Présidence de M. Lallemand, vice-président.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Lallemand, président de la séance, sur l'occupation d'In-Salah.

Après avoir fait l'historique complet des diverses cités successivement annexées à notre territoire algérien, M. Lallemand, qui a contribué à l'administration de notre riche colonie africaine, a examiné les conséquences possibles de la récente occupation d'In-Salah.

Sa causerie très attrayante et très documentée a fait connaître aux sociétaires les sérieux avantages que la France va désormais retirer de cette annexion. In-Salah, à 1382 kilomètres d'Alger, servira de base de ravitaillement aux caravanes et deviendra le centre d'opérations pour l'occupation effective

---

(1) Extrait du procès-verbal de la séance du 25 janvier 1900. Présidence de M. Lallemand, vice-président.
Le résumé qui précède a été rédigé par M. Cornette, secrétaire.

Digitized by Google

d'autres territoires contestés et principalement des oasis du Touat.

Après avoir parlé de l'insuffisance de délimitation du territoire ayant fait l'objet du traité de 1845 avec le Maroc, le conférencier a indiqué le chiffre des populations des diverses agglomérations du Sud Algérien, la production agricole de ces différents pays et les espérances que nous pouvons concevoir sur la richesse minéralogique des terrains du Sahara, que la station d'In-Salah permettra d'étudier utilement et avec sécurité.

M. Lallemand a montré à ses confrères la photographie de l'explorateur, M. Foureau, photographie qui lui a été donnée par M. Foureau lui-même.

Cette communication fort intéressante et fort goûtée par l'assemblée a été vivement applaudie et des remerciements ont été adressés au conférencier.

Le charme de cette causerie ayant retenu l'attention des sociétaires pendant un temps dépassant la durée habituelle de nos séances, la lecture du Mémoire de M. de Sarran sur le *Centenaire de Castilho* est renvoyée au 1er février prochain. prochain.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

CORNETTE

Digitized by Google

Séance du 5 Avril 1900

Présidence de M. Arnassan, président.

La parole est donnée à M. Laurans pour sa communication sur le dégagement subit d'acide carbonique du 8 mars 1900, au puits de l'Arbousset.

Il expose que l'exploitation principale des mines du Martinet se fait par le puits de l'Arbousset à l'étage 166, situé à 150 mètres de profondeur. Au-dessous se trouvent les étages 116 et 66, ce dernier, desservi par une recette à la profondeur de 250 mètres.

Le 8 mars 1900 le personnel dirigeant l'exploitation n'avait, de très grand matin, rien remarqué d'anormal dans les couches, on avait examiné le toit des galeries et des couches pour la recherche du grisou; on n'avait pas trouvé trace de grisou, encore moins d'acide carbonique dont on n'avait jamais constaté la présence dans aucune des couches, en exploitation, qui forment deux faisceaux, l'un régulier, l'autre très tourmenté.

M. Laurans dessine au tableau la coupe des couches minières pour servir à ses explications.

Les couches envahies par l'acide se trouvent, dit le conférencier, dans le faisceau inférieur, elles comprennent quatre couches, le n° 1, le n° 2, Sainte-Adèle et Saint-Pierre.

L'accident s'est produit dans un travers-bancs de recherches partant de l'étage 66 du puits de l'Arbousset et se dirigeant au mur pour retrouver les couches du faisceau dit du « Feljas ».

Après l'examen des ingénieurs et maitres-mineurs, un dégagement inopiné d'acide carbonique se pro-

Digitized by Google

duisit au travers-bancs qui vient d'être signalé. Il était environ neuf heures trois quarts du matin ; la projection des matières solides fut considérable ; des blocs de schistes pesant 150 kilos au moins furent poussés en avant, des rognons ferrugineux et de la houille couvraient la galerie avec une épaisseur variant de 0m 40 à 1 m 20 centimètres.

Le calcul de ce volume a accusé 200 tonnes environ de matières projetées. Les murs et la voûte étaient tapissés de houille impalpable comme si, en quelque sorte, elle avait été blutée.

Il y avait au moment du dégagement 11 ouvriers à l'gatée 66, quatre d'entre eux sentirent un coup d'air, remontèrent le plan et rencontrant 4 hommes du niveau 116 continuèrent ensemble leur route vers le jour; les autres sept hommes du 66 ne sortirent pas. A l'étage 166 huit hommes furent atteints par l'acide, et ce n'est que le 13 mars que l'on découvrit le seizième cadavre tout près du front de taille du travers-bancs de l'accident.

L'orateur signale la belle conduite de MM. Guérin, ingénieur, et Montells, chef de poste, pour opérer le sauvetage des mineurs. Il indique les moyens employés à cet effet : accélération du ventilateur et concentration de l'action de cette machine sur les galeries pleines d'acide ; établissement d'un galandage permettant de repousser l'acide et de le chasser au-dehors.

L'analyse de deux prises d'essai faites le 8 mars à l'entrée du travers-bancs a donné 75,25 et 75,50 % d'acide carbonique. Cette proportion permet d'évaluer le volume du dégagement à 5.000 mètres cubes environ d'acide carbonique et donne une idée approximative de l'importance de ce dégagement.

Digitized by Google

Le 13 mars l'avancement contenait encore 63 % de ce gaz.

La cause immédiate de l'accident est donc le dégagement subit d'acide carbonique qui se trouvait sous une forte pression, dans le charbon. Ce n'est pas un coup de mine qui l'a provoqué. Il n'y a pas eu de phénomène prémonitoire à ce dégagement. La pression du gaz a dû être de 25 atmosphères; deux ouvriers ont dû leur salut à cette circonstance qu'ayant voulu se rendre au poste de rallumage ponr éclairer leur lampe. ils furent dans l'impossibilité d'ouvrir la porte sur laquelle le gaz a exercé 270 kilog. d'effort.

Les effets physiologiques de l'acide carbonique sont des picotements dans les yeux; un affaiblissement des connaissances suit, puis, les forces physiques disparaissent. La respiration devient haletante, une transpiration intense saisit l'ouvrier qui ressent une pesanteur dont il ne peut se dégager, et bien que les membres soient engourdis, l'ouïe, la vue, la mémoire restent.

M. Laurans termine en disant que ces dégagements sont impossibles à prévoir dans l'état actuel de nos connaissances, que pour les éviter autant que possible, le tirage des coups de mine se fait à l'électricité et à distance, derrière des portes; que pour le moment ce moyen est considéré comme le plus pratique pour la sauvegarde de la vie humaine. A la mine de Fontanes ce procédé est employé, il n'y a pas eu d'accident depuis trois ans.

Cette communication terminée, M. le Président Arnassan cède le fauteuil de la présidence à M. Lallemand, vice-président. Ce dernier, au nom de la Société, remercie le conférencier et lui adresse les vifs regrets que cause son départ d'Alais. Nous

Digitized by Google

adressons nos sincères sympathies à M. Laurans, dit-il, nous n'oublierons ni l'aménité de son caractère, ni le charme de ses relations, ni sa haute valeur scientifique.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements et la séance est levée.

Le Secrétaire,
CORNETTE.

Digitized by Google

ACHILLE BARDON

Membre honoraire de la Société Scientifique d'Alais

NOTICE NÉCROLOGIQUE, LUE LE 10 MAI 1900

Par M. Ch. LALLEMAND

Séance du 10 Mai 1900

Présidence de M. Lallemand, Vice-Président.

M. Lallemand esquisse la notice biographique de M. Achille Bardon, membre honoraire, décédé à Nîmes :

MESSIEURS,

Le 26 avril 1900, est mort à Nimes, après une courte maladie, M. Achille Bardon, membre honoraire de notre Société. Pour marquer l'étendue de la perte que nous faisons en lui, notre dernière séance a été levée en signe de deuil,

C'est qu'en effet, si M. Bardon nous avait quittés depuis plusieurs années, son cœur et son intelligente érudition étaient demeurés attachés au sol alaisien dont il avait entrepris et poursuivait l'étude historique.

Digitized by Google

Son nom est resté cher à beaucoup de nos compatriotes, nom porté aussi honorablement par ce savant distingué que par son frère, qui le devança d'un an dans la tombe, et qui a laissé, à Alais et partout où sa carrière brillante le conduisit, la réputation de l'homme le plus aimable et de l'administrateur le plus consommé.

C'est donc un ami que nous avons perdu, autant qu'un confrère précieux, et nous devons, à ce double titre, exprimer en votre nom, aux siens éplorés, nos regrets profonds et nos sympathies les plus vives.

M. Achille Bardon, qui nous appartenait depuis tant d'années, était aussi un des membres les plus écoutés de l'Académie de Nimes, dont il fut le Président. — Il était correspondant du Ministère de de l'Instruction publique, et tout le désignait pour recevoir, cette année même, une haute distinction dont sa modestie se fut peut-être étonnée, mais qui n'eut surpris aucun de ceux qui connaissaient sa valeur et ses titres.

Parmi les nombreux ouvrages de notre regretté confrère, nous rappellerons seulement ceux qui forment en quelque sorte une suite historique unique pour quiconque veut connaître ce pays : *L'histoire d'Alais du Moyen-Age à la Réforme*, — *Alais pendant la Renaissance et la Réforme* (étude interrompue par sa mort), — *Alais et le monde religieux pendant le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles*, période pour laquelle l'histoire civile se confond avec l'histoire des évêques.

Enfin, pour ceux qui, moins avides d'érudition purement historique, se complaisent au récit des origines de nos grandes industries minières, M. Bardon donna, à la suite de patientes et savantes recherches, une *Histoire de l'exploitation du bassin*

Digitized by Google

houiller du Gard, dont la lecture est aussi attachante qu'instructive.

Nous devions un tribut de reconnaissance à celui qui n'est plus, nous le lui payons en nous associant à la douleur des siens et en conservant le souvenir de son caractère, simple et franc, de son intelligence et de son érudition, de son attachement continu à notre région alaisienne. Nous ne l'oublierons ni comme confrère ni comme ami de notre cité.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
CORNETTE.

Digitized by Google

Séance du 21 Juin 1900

Présidence de M. Arnassan, président.

M. l'Abbé Albran donne lecture de la pièce de poésie suivante qu'il vient de composer, et qui a pour titre : *Contraste.*

CONTRASTE

Un prêtre se mourait, la poitrine haletante,
Les yeux déjà voilés par l'ombre du trépas.
Inerte, cette main tant de fois bénissante ;
Immobiles ces pieds, prodigues de leurs pas.

Quand ils allaient, si prompts, secourir la misère,
Par la chaleur torride et les hivers glacés.
Les cieux sont entr'ouverts : l'élu du Sanctuaire
Va recevoir le prix de ses labeurs passés.

L'étoile en haut sourit à sa lente agonie...
Mais soudain tout autour éclatent les accents
D'une musique folle, à la fruste harmonie,
Qui fait courir, léger, un frisson dans ses sens.

Et les couples joyeux s'enlaçaient pour la danse,
Et les rires fusaient, crépitant dans l'air pur,

Digitized by Google

Puis, la valse finie, un solennel silence....
....
L'âme du saint vieillard s'envolait dans l'azur.

Ainsi, dans ce bas monde, et la mort et la vie,
La joie et la douleur se heurtent chaque instant,
Sans rien changer, d'ailleurs, à la marche suivie :
Simple remous de barque au sein de l'Océan.

J. ALBRAN.

18 Juin, au soir.

Digitized by Google

Séance du 12 Juillet 1900

Présidence de M. Arnassan.

M. Haon a la parole pour son compte-rendu sur le Congrès des Sociétés savantes à Paris.

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DE 1900

Par M. Gabriel HAON

Le Congrès annuel des Sociétés Savantes, dont on peut marquer à chaque étape l'intérêt toujours croissant, a emprunté, cette année, à la circonstance de l'Exposition Universelle, peut-être encore un surcroît d'éclat. L'on ne peut toutefois manquer de constater la part qui revient du mérite de cette entreprise à M. de Saint-Arroman, qui, depuis plusieurs années, assume la lourde tâche de réunir en de brillantes assises les représentants de tous les foyers de la vie intellectuelle française.

Ce serait assumer vraiment une trop lourde tâche que de vouloir donner ici un compte-rendu, même résumé, des travaux du Congrès de 1900. Je me contenterai de marquer, entre les travaux les plus

Digitized by Google

intéressants présentés au Congrès, ceux émanant des savants méridionaux, ou ceux qui ont trait aux choses de notre région.

La séance d'ouverture a eu lieu le 5 juin, sous la présidence de M. E. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Les travaux du Congrès ont commencé la même journée, pour se continuer jusqu'au samedi 9 juin.

Dans la section d'histoire, M. Anglade, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, et de plus excellent félibre, a parlé d'un acte de donation relatif à la seigneurie de Saint-Just, cédée par Raymond Gaucelin, vicomte de Lunel et beau-frère du vicomte de Montpellier, au sieur Bertrand de Saint-Just. C'est un document fort intéressant pour l'histoire locale.

M. Emile Perrier, de la Société de statistique de Marseille, a recherché avec une patience digne d'éloges, les notes concernant un grand nombre de bibliophiles arlésiens aux XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la valeur et la composition de leurs bibliothèques, L'étude documentée de M. Perrier, démontre que les livres, pour être plus rares autrefois qu'aujourd'hui, n'en avaient pas moins leurs amis passionnés, et cela aux degrés les plus différents de l'échelle sociale.

M. Max Bruchet, de la Société florimontane d'Annecy, a exposé l'état de la Savoie sous le règne de Victor-Amédée II, état assez misérable, si nous en croyons l'historien, qui est aussi archiviste de la Haute-Savoie ; son travail a été fait d'après des documents inédits, extraits des archives de Turin. Le clergé et la noblesse avaient des velléités d'indépendance, réprimées sans hésitation aucune par le roi de Sardaigne, qui adressait, en 1721, des instructions en ce sens au gouverneur, nommé des Lances.

Digitized by Google

Il y déclarait que « la Savoie étant le premier patrimoine de ses ancêtres, l'autorité du prince est despotique ». Mais tout cela n'était pas fait pour améliorer la situation misérable du Tiers-Etat.

M. Vignaux, de la Société historique de Gascogne, nous transporte dans le Comté de Foix, au XVe siècle; il nous fait assister à l'une des phases de la résistance obstinée qu'opposaient les seigneurs des provinces à la domination envahissante du pouvoir central. Jean Ier, comte de Foix, traitait même avec une certaine hauteur les envoyés du roi Charles VII. (1420-1425),

M. l'abbé Galabert, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a recherché la condition des hommes libres existant dans le pays vers le XIIe siècle A Castelsarrazin, à Cayrac, au Mas-Grenier, tous les hommes étaient libres sans exception, mais il n'en était pas de même à Saint-Antonin, à Montauriol, (aujourd'hui Montauban), et dans tant d'autres cités où l'émancipation communale se fit plus lentement. A Moissac, les bourgeois étaient sous la tutelle, il est vrai, de deux co-seigneurs ; mais, par une heureuse *coutume*, ils étaient les arbitres des différends qui pourraient s'élever entre l'abbé-chevalier et l'abbé-moine, et cela valut au Tiers-Etat de cette commune un avancement de plus d'un degré dans la voie de liberté.

Lauzerte, d'ailleurs, adopta la charte de Moissac en 1148 et 1194.

M. Godard, professeur au Lycée de Tulle a lu un intéressant mémoire sur la constitution des établissements d'instruction, préceptorales et collèges, dans le Bas-Limousin, avant 1789. Ces écoles étaient assez nombreuses, mais peu importantes, ne

Digitized by Google

comprenant souvent que deux ou trois maîtres rétribués par les conseils locaux.

M. Joseph Poux, de la Société Ariégoise des sciences, lettres et arts, s'est attaché à l'étude des conditions du travail agricole dans la région de Carcassonne au début du XVI^e^ siècle, et la façon dont les travailleurs des champs étaient rétribués tant en espèces qu'en nature. Son mémoire très consciencieux est basé sur un journal des dépenses de l'intendant de Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix.

M. Léon Creissels, de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, préoccupé de la conservation des vieilles archives notariales, si utiles dans les études historiques, souhaite que l'exemple donné par Toulouse dans ce but soit imité. Il existe, en effet, dans cette ville, dans un local dépendant de la Cour d'Appel, un dépôt d'anciens minutiers, entretenu par la Chambre des notaires de la région, par un archiviste qui se tient à la disposition du public désireux d'étudier les actes importants qui y sont classés. M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne a présenté d'intéressantes observations sur ce sujet. Nous lui devons aussi un mémoire inédit sur le chapitre cathédral de Mirepoix (1318-1790).

M. Borrel, de Moutiers (Savoie), parle des fêtes officielles célébrées sous la Révolution dans son pays. « Les populations de la Savoie, un peu froides, réfléchies, patientes, ne sont pas promptes à s'émouvoir. » Il y eut même des fêtes que les populations refusèrent de solenniser. Il n'en fut pas ainsi pour celle ordonnée, par exemple, pour célébrer la réunion de leur pays à la France. Il y eut des banquets, des distributions de vivres aux pauvres, et le soir, l'on illumina les maisons et l'on dansa, tandis que sur les hauteurs dominant la ville les feux de joie s'allumaient.

Digitized by Google

Dans le même ordre d'idées, M. E. Poupé, de la Société d'études de Draguignan, a montré les fêtes qui eurent lieu en cette cité sous le Directoire. « Lesdécadis y étaient religieusement observés et les fêtes nationales solennisées avec toute la pompe que la localité pouvait permettre. » L'administration municipale, d'ailleurs, s'efforça toujours d'entrer dans les vues du Directoire, surtout lorsque la ville fut devenue chef-lieu du département.

M. Gaston Pâris, dont on connaît l'affection pour tous les poètes du Midi, a présidé, le vendredi 8 juin, la section d'histoire et de philologie. Nous notons, dans cette séance, la communication de M. Brenous, professeur de la Faculté des lettres de l'Université Aix-Marseille, sur un nouveau genre de mots composés qui tend à se répandre dans la langue, tels *Samedi-Revue*, *Paris-Sport*, *Complet-Exposition*, *Czarine-Marche*, *etc.*

C'est l'influence des langues germaniques qui nous vaut ces néologismes. En effet, l'on y remarque bien la forme du génitif des langues du Nord qui place le déterminant en premier lieu, tandis que l'esprit analytique latin fait énoncer tout d'abord le déterminé.

Dans la même séance, notre confrère, M. Xavier da Cunha a donné communication de son travail sur « l'œuvre de Florian en Portugal ». Je n'analyserai pas ce travail, un mémoire à ce sujet devant être inséré dans le Bulletin; mais il me sera permis de constater le succès qu'a obtenu la communication de notre confrère de Lisbonne.

M. Teulié, l'érudit distingué secrétaire de la *Revue des langues romanes*, à Montpellier, a obtenu une attention bien méritée pour ses communications sur la linguistique. M. Teulié, pour étudier sur place les

Digitized by Google

dialectes d'Oc, a entrepris maintes « excursions linguitisques », et il indique de quelle façon doivent être conduites ces excursions pour être fructueuses.

Il conseille notamment de parcourir le pays à pied, simplement vêtu, et de se mettre en contact aussi intime que possible avec les habitants du lieu en employant leur dialecte, non pour les interroger, mais pour converser avec eux. Les aubergistes, instituteurs, curés, cantonniers, donnent souvent de très utiles et très précieuses indications.

En une seconde communication ayant trait aux *Vocabulaires spéciaux*, M. Teulié démontre que certaines industries, certaines cultures locales, ont à elles une famille spéciale de mots, qui, lorsque l'industrie ou la culture périclite ou se modifie, tendent à disparaitre de la langue. Pour fixer ces formes de langage, M. Teulié propose de les grouper en vocabulaires spéciaux de mots évoluant autour d'une plante, d'une industrie locale, d'un objet particulier. Il est très difficile de mener à bonne fin l'entreprise d'un lexique local à peu près complet, et beaucoup, parmi ceux qui commencent semblable travail, se laissent rebuter par les difficultés de cette étude ingrate. Au contraire, par le procédé qu'indique M. Teulié, la tâche étant moins étendue, il est plus facile de la mener à bon résultat.

Enfin, c'est dans cette même séance que M. de Sarran a présenté le premier exemplaire de son *Centenaire de Garrett*, dont le manuscrit fut communiqué il y a un an au Congrès de Toulouse. M. de Sarran, qui a parlé *d'Une adaptation portugaise du Tartuffe de Molière, par A. F. Castilho*, a émis des opinions qui furent l'objet d'une controverse au pays de l'illustre Castilho. Le propre fils du poète, M. le

Digitized by Google

vicomte de Castilho est d'ailleurs intervenu dans le débat en faveur de M. Sarran d'Alard.

Nous nous en voudrions de ne pas citer au moins les communications de M. Combe, sur les délibérations de la municipalité de Saint-Pantaléon (Lot) pendant la Révolution, et de M. Gros, inspecteur primaire à Villefranche, sur le rôle important que joua à Toulouse le club des Jacobins.

Les travaux de la section d'archéologie du Congrès ne présentent pas moins d'intérêt.

M. de Rouméjoux, de la société historique et archéologique du Périgord, donne une description très détaillée d'une maison de campagne que possédait dans les environs de Cahors, la famille Issala. C'est une demeure fort curieuse, flanquée d'une tour carrée où l'on pénétrait par un pont-levis. L'intérieur en était fort bien décoré, d'ailleurs, et M. de Rouméjoux a transcrit un acte d'achat de tapisseries d'Aubusson pour cette maison historique.

M. Joubin lit, au nom de M. Bourguet, maître de conférences, à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, une étude pleine d'érudition sur les comptes de l'archontat de Palaios à Delphes, (339-338 avant Jésus-Christ). A cette époque, un collège financier international fut établi à Delphes, et l'on croit qu'il avait pour but de régler le budget extraordinaire de la construction du temple fameux où se rendaient les oracles de l'antiquité. Le manuscrit de M. Bourguet est accompagné de fort belles photographies de monuments ou objets d'art grecs.

M. l'abbé Cassagnes, de la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, a envoyé un mémoire

Digitized by Google

sur de curieux souterrains-refuges que l'on remarque dans le Rouergue, particulièrement sur le territoire d'Espalion. M. l'abbé Cassagnes décrit l'un de ces souterrains, celui de Florentin, près Saint-Amand (Aveyron). Le langage populaire les a appelés *caves d'Anglais*, et à cela rien d'étonnant, car, dit l'auteur, dans le Rouergue, l'on attribue aux Anglais tout ce qui est extraordinaire dans le domaine archéologique. Il se pourrait toutefois que ces souterrains aient été creusés au XIVe et XVe siècles pour servir de refuges contre les routiers, mais l'on n'a retrouvé aucun objet permettant d'émettre une hypothèse. Il est à remarquer que ces souterrains conduisent le plus souvent à des églises fortifiées ou à des châteaux, et l'on croit généralement qu'ils ne sont pas antérieurs au Moyen-Age.

M. le vicomte de Rochemonteix fait une importante communication sur les caractères architectoniques des églises du Cantal. Il démontre que, tandis que les églises de l'arrondissement de Mauriac ont été construites suivant le mode auvergnat, quelque peu modifié par la façon de bâtir limousine, celles des arrondissements de Saint-Flour et de Murat ont été manifestement établies en dehors des influences de cette école et relèvent plutôt du genre d'architecture du Velay et du Midi de la France.

M. Sarran d'Allard présente à ce sujet quelques observations. Certains des « clochers à peigne » cités par M. de Rochemonteix, comme existant dans la région du Cantal, sont identiques à ceux du *Randonnat*, de la région de Villefort-Genolhac, et ont été importés du Velay par les Polignac, seigneurs de ce fief.

Dans la section des sciences, que nous abordons,

Digitized by Google

et en particulier la géologie, je céderai volontiers la parole à mon confrère et ami M. de Sarran, bien mieux à même de retracer cette partie des travaux du Congrès et qui remplit d'ailleurs les fonctions de secrétaire dans la séance du 7 juin.

Mais je signalerai à ceux de nos confrères qu'intéresse la géologie, l'importante communication de M. Paul Girod, professeur à la Faculté des sciences de Clermont, sur les *Migrations paléolithiques dans l'Europe occidentale.* Méritent également d'être signalées les études de M. Duffart, de la société de géographie de Bordeaux, sur le *Rôle de la magnétite et de l'alios dans la classification géologique du terrain landais*, et celle de M. A. Martel, sur le *Mode de remplissage des cavernes.*

Voici, de plus, un vœu qu'a émis la section de géologie à l'adresse des pouvoirs publics, vœu rédigé par M. Martel :

« A la suite d'une communication de M. Fournier sur les eaux souterraines du Jura, la sous-section de géologie émet le vœu que, conformément aux idées émises et développées par M. Martel depuis 1891, des mesures administratives rigoureuses soient prises par les pouvoirs publics pour parvenir à sauvegarder les *fontaines* des pays calcaires (Jura), Alpes françaises, Côte-d'Or, Charente, Causses, etc.,) contre les dangereuses causes de pollution et de contamination auxquelles les exposent leurs modes spéciaux d'alimentation par les pertes, bétoires, abîmes, etc., modes qui ont été tout récemment révélés par les explorations souterraines de ces dernières années. Il y a là une question d'hygiène publique de capitale importance, beaucoup trop négligée jusqu'ici. »

Ce vœu, mis aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Digitized by Google

Après M. Martel, M. de Sarran a la parole pour sa communication sur les *Sources de la région d'Alais*.

« Laissant de côté les *sources de Latour*, que la ville d'Alais a utilisées pour son alimentation, et qui nécessiteraient une monographie spéciale, l'auteur étudie les principales sources des vallées de l'Auzonnet et de l'Avène, et, d'une manière plus particulière, la *source de la Nougarède*, près Saint-Jean-de-Valériscle.

Contrairement à ce qui a été affirmé par Emilien Dumas, dans un rapport d'expert, à l'occasion d'un procès auquel a donné lieu cette fontaine, son niveau principal n'existe pas dans les *dolomies infraliasiques* plus ou moins caverneuses, formant la base du *lias* dans le massif de Panissières, où, comme l'avait déjà reconnu le regretté géologue, se trouve le bassin d'alimentation de la source. Ce niveau est plus inférieur ; c'est celui-là même de toutes les sources réellement importantes de la région septentrionale de l'arrondissement d'Alais : on le rencontre dans les sables et grès sans consistance subordonnés aux arkoses qui constituent la base du terrain *trisiaque*. Plusieurs de ces sources, par exemple, celle de Fontfrède près des Brousses, émergent naturellement à la surface, au-dessus des schistes houillers imperméables. D'autres, et c'est le cas le plus général, aussi bien pour la fontaine de la Nougarède que pour celle du village à Saint-Jean et celle des Peyrouses à Saint-Florent, sont des sources ascendantes amenées par des cassures parallèles à de grandes failles en échelon N.-E.-S.-O., dont l'ensemble, recoupant souvent des failles plus anciennes et plus ou moins importantes N.-O.-S.-E., forme ce que les géologues locaux appellent la

Digitized by Google

« faille des Cévennes » et les mineurs le « système de l'heure III ».

Les cassures parallèles aux failles nord-ouest, sud-est sont peu aquifères : les sources qu'elles produisent tarissent en été. Quelques unes sont de simples infiltrations de la surface. Une des plus intéressantes est la petite fontaine du Baud, aux Clapouzes, près Saint-Jean, à la séparation des marnes supraliasiques et des calcaires siliceux bajociens très fissurés en cet endroit.

Après avoir posé diverses questions à M. Sarran d'Allard, M. le président fait remarquer combien serait utile, tant au point de vue scientifique qu'au regard de la salubrité publique, l'étude géologique sérieuse des sources qui alimentent une ville importante comme celle d'Alais. » (1)

M. Levasseur, membre de l'Institut, qui avait présidé la séance générale d'ouverture, a aussi présidé la section des Sciences économiques et sociales le 5 juin, où nous remarquons une fort intéressante communication de M. Rochetin sur les Sociétés de Prévoyance et de Mutualité en Espagne.

Nous signalerons dans la séance de jeudi matin, le très important travail de M. le Docteur Barthès, de la Société Internationale pour l'étude des questions d'assistance, sur *l'Assistance publique en France* (2).

M. de Beylié, de l'Académie delphinale, a étudié *l'esprit d'association dans les Alpes dauphinoises*, ainsi que la *statistique de la situation des corporations en Dauphiné pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle.*

---

(1) Procès-verbal de la séance.

(2) Voir *Journal Officiel* n° 153, page 3606, année 1900.

Digitized by Google

Le Dauphiné, de même que la basse région des Alpes et la région pyrénéenne, ont toujours conservé et développé l'esprit mutualiste. L'auteur en puise le motif dans cette communauté d'efforts qu'exige la montagne de ses habitants, pour les grands travaux comme pour les travaux de la vie ordinaire. Il y a d'ailleurs aussi une question de tradition, venant des Romains et des Sarrasins qui ont exercé leur domination sur les Alpes dauphinoises. Les Romains ont pratiqué la co-propriété des immeubles urbains, et c'est aux Sarrasins que remonte, croit-on, l'idée première des *Syndicats d'arrosage par des canaux*.

Le département de l'Isère a toujours été à la tête du mouvement mutualiste en France, et aujourd'hui, les statistiques le classent parmi ceux où ce mouvement a le plus d'intensité.

La communication de M. Camille Bloch, archiviste du Loiret, mérite de n'être pas passée sous silence. Il y est question d'un *projet de crédit agricole au siècle dernier*, dans l'Orléanais. On voit que la réforme proposée ne date pas d'aujourd'hui. M. de Saint-Arroman s'est plu à le faire remarquer avec beaucoup de raison.

La présidence de la section de chimie a été attribuée par le Ministre à l'éminent professeur qu'est M. Troost, de l'Institut. Notons une judicieuse communication de M. Monnier, professeur au lycée de Tulle : c'est un procédé pour faire disparaître les taches d'encre sur la toile et le papier. Je transcris avec plaisir à l'intention de ceux qui exagèrent le défaut louable de fixer leurs pensées — ou celles d'autrui — au moyen d'un liquide parfois trop indélébile. « Ce procédé consiste à plonger la partie tachée dans une solution de permanganate de potasse

Digitized by Google

solution normale 31 gr. 6 par litre), la laver ensuite, pour la plonger dans l'acide chlorydrique commercial. Un dernier lavage à l'eau fait tout disparaître. Ce procédé s'applique également à l'encre à base de violet d'aniline ou d'éosine. »

M. Paul Sabatier, professeur de chimie à l'Université de Toulouse a étudié, avec M. Senderens, la formation des pétroles, qu'il a pu réaliser synthétiquement. Son travail corrobore la théorie émise dès 1867 par M. Berthelot, qui n'avait pourtant développé qu'une hypothèse.

La section des sciences médicales a émis un vœu en faveur de la promulgation urgente d'une loi sur la vaccination et la revaccination obligatoires. Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

M. le Dr Barthès a entretenu la section des beaux résultats obtenus au Sanatorium de Banyuls, dans le traitement des affections osseuses, et à celui de Saint-Trajan (île d'Oléron), contre les maladies lymphatiques et musculaires.

Section de Physique

M. l'abbé Ferran a présenté des manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles où sont exposés les phénomènes météorologiques remarqués dans les anciens diocèses de Pamiers, Mirepoix, Conserans, Rieux et Alet.

De M. Félix Sahut, de Montpellier, une communication pleine d'intérêt. Il a remarqué que la quantité d'eau tombant annuellement dans la région méditerranéenne française diminue constamment depuis un demi-siècle. La vigne est un des végétaux qui résistent le mieux à la sécheresse prolongée,

Digitized by Google

grâce à l'absorption par ses baies de l'air marin chargé d'humidité. Poussant plus loin ses recherches M. Sahut a trouvé de véritables coefficients qui permettent d'établir, suivant l'allongement des rameaux du pin de Corse et du sapin de Céphalonie, la quantité très approximative d'eau tombée pendant une saison. Ces végétaux peuvent donc être considérés comme de véritables pluviomètres enregistreurs.

Section de Géographie historique et Descriptive

M. Saint-Yves,, de la Société de Géographie de Marseille, a étudié les *Consulats français du Levant et leurs origines*. Vers le milieu du XVI^e^ siècle, il en existait déjà au moins deux, celui d'Alexandrie, en Egypte, et celui de Tripoli, en Syrie.

M. le Docteur Paul Raymond présente au Congrès une collection de cartes et de vues gravées, datant des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et se rapportant à Pont-Saint-Esprit.

M. Joseph Fournier, de Marseille, a recherché les anciens *chemins de transhumance en Provence et dans le Dauphiné, d'après les journaux de route des conducteurs de troupeaux au XVIII^e^ siècle*.

La transhumance remonte aux temps les plus reculés. Raymond-Bérenger, comte de Provence, affranchit en 1232, les Arlésiens de tout le péage pour les troupeaux se rendant à la montagne. Plusieurs actes administratifs ont règlementé par la suite la transhumance, et M. Joseph Fournier signale les trois routes principales suivies par les troupeaux.

Notons une communication de M. E. Martel, relative à l'étude des Causses, étude dans laquelle il

Digitized by Google

s'est fait une spécialité, en des travaux qui donnent à leur auteur une notoriété incontestée.

M. Ph. Fabia, professeur à l'Université de Lyon nous fournit l'étymologie du mot Malgoirès qui a échappé aux recherches des philologues. M. Fabia croit que le mot vient de Mercuriensis ; il prouve son assertion par la comparaison avec le nom de *Mauguio*, autrefois *Melgueil*, *Melgorium*, *Mergurium*. Mauguio et Malgoirès auraient donc la même origine étymologique.

Le samedi 9 juin, à 2 heures de l'après-midi, a eu lieu la séance de clôture du Congrès. En l'absence de M. le Ministre de l'Instruction publique, empêché, M. Liard, membre de l'Institut, a présidé cette séance solennelle.

Après le remarquable discours de M. Aulard, M. de Saint-Arroman a donné lecture d'arrêtés ministériels conférant les distinctions académiques.

Nous avons eu l'honneur d'entendre proclamer les noms de nos confrères, M. Sarran d'Allard comme officier de l'Instruction publique, et M. Arnassan, actuellement président de notre Société, comme officier d'académie. C'est avec le plus grand plaisir que nous joignons nos félicitations à celles très nombreuses qu'ils ont déjà reçues.

GABRIEL HAON.

M. Haon est remercié par M. le Président qui donne la parole à M. de Sarran pour le compte-rendu bibliograqhique de l'opuscule de M. Xavier de Cunha ayant pour titre : L'*Armurier de Santarem*.

Immédiatement après, M. de Sarran parle du

Digitized by Google

Congrès des étudiants latins qui s'organise à Paris pour la fin de l'année et dont l'a entretenu M. Urecchia. Sur sa proposition deux délégués sont désignés pour assister à ce Congrès. Le choix de la Société se porte sur MM. Rouchette et Poisson.

M. le Président charge M. Cornette, secrétaire, de remercier M. Urecchia de son invitation gracieuse au Congrès dont il vient d'être parlé.

M. Cornette communique à la Société le numéro du 28 juin dernier de l'*Echo des Mines*, donnant le compte-rendu du congrès des mines et publiant *in-extenso* le discours de M. Chalmeton, doyen des ingénieurs de France. Dans son allocution aux ingénieurs réunis en Congrès, M. Chalmeton apprécie d'une façon très élogieuse le travail de M. de Cabissole, lu à la séance du 11 janvier dernier.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

CORNETTE.

Digitized by Google

L'AOUCÈLOU TOUMBA DAOU NIS

A M. LAURENT DE L'ARBOUSSET

Qui, dans une Conférence donnée à la Société scientifique et littéraire d'Alais, a dit :

« L'oiseau est la grâce, la vie
« et la poésie de la nature.
« ...Bébé grandira, mais ce sou-
« venir d'enfance, cette leçon
« des choses ne s'effacera pas
« de son esprit ni de son cœur ;
« au lieu de détruire les nids, il
« les protègera en attendant
« qu'il construise le sien sous
« les auspices de l'amour et du
« bonheur ».

Lòng daou pouli vala d'Arèno,
Aqui, ras daou Castel, mounté sa lindo véno
S'abâoucho din lou toumple blu
Qué s'escon pér mita din lou roc bâoumélu,
Quan dé fés din l'estïou lou clarun dé l'aoubéto
M'a trouva *lignéjan ?* Oh ! d'aquélo ribéto
Mounté sus la mousso asséta,
Pescave — et prou san mé vanta ! —
Sofios, veirous, turgans et maï d'un co l'anguièlo
Aguè bèou m'alieuncha quaouquo masco cruélo
Tan qué vïouraï,
M'én souvendraï.

Digitized by Google

Un véspre, avieï gousta coumo à l'acoustumado
Din la frésquéto souloumbrado
Dans vijes, das amarignés,
Das sâouses et das coudougnés
Qu'én avan daou Castel, dé lus éspés fiéïage
Tresploumbou lou ribaje ;
Ere aqui, déscâoussa, dessus l'erbo éspandi,
Légissén tout agroumandi
Las pouésïos tan flourados
Daou chantre dé *las Castagnados*
Quan, cousséjan un parpaïou,
Dous éfans, fiéto et garçou,
Vénou s'arésta din moun caïre.
Uno daméto qué, pécaïre !
S'és alaguiado en lous vésén fila,
Ribéjan presque lou vala ;
Vite, vite, s'es aprouchado,
Charpo d'abor, mais piei... piei dono la bécado :
Croquans dâouras, téndres pastissounés
Que pagou, lous mignòs, én dé bos poutounés.
Après la mama vèn lou pèro ;
Couple charman, en quâou tout dis
Qu'un cantouné dâou Paradis,
Per él s'és atrouva sus tèro.
Voui ! pas qu'én lou vésén dévignas lou bonur
Fa dé pès et d'amour qué crêmo dins lus cur.

Daou tém qué la jouïno clouchado
A moun éntour vèn voultéja,
Lou couple, bras à bras, réprén sa pérménado.
Tout d'un co dins lou vije un aoucel ésglaja
Crido, vaï, vèn, monto, davalo,
Per dequé ? La béstiolo a vis
Arésta per la branco, à l'en-bas dé soun nis,
Un das *jouinés* qué bat dé l'alo.

Digitized by Google

Quaou la vis, aïtambé, l'aoucélou pénjoula ?
Quaou lou mostro à chacun pér soun siôule assémbla.
Quaou ? la génto Léa, nosto doumaïseléto.
Oh ! se poudié sâouva la paouro bestiouléto !...
Qué, se veï bé, léou toumbara,
Et pér alor sé négara,
Car lou brancaje vér que la rétèn a péno
Sus l'aïgo valadieiro en arcado sé cléno.

Juste aou moumén, mounté sans tro d'éspouer,
Chacun, aqui lou nas en l'air,
Tiro soun plan, — un drole sé présento,
Pas mâou frusqua, ma fisto ! et dé mino avénénto,
Un garçouné frés et gaïar,
À l'iel vîou, à l'air dous, un aïmable *gandar*.
Es pas pus léou véngu qué l'aoucélou cabusso,
Mais él, lou bèou droulot, qu'a pas fré souto l'usso,
El, quan a vis daou co la fïéto ploura,
Et la maïreto-aoucél d'un vol caravira,
Richîouchéjan à pléno gamo,
Tournéja sus la lindo lamo,
Dé mounté sor un aliroù,
El, din lou rîou se jeto et saouvo l'aoucéloù.

Dé picamens dé man n'y aguè poudès ou creire,
Lou jouïné n'és pas mort, mais faï prou péno à veire.
Anén ! vite fôou l'assuga,
Dins un linje câoudé, douçamen lou pléga,
Li boufa din lou cor uno câoudo alénado.
Dé tout acò Léa, se carguo, aféciounado.
Et tout acò russis coumo sé po pas miel ;
Voui ! mais lous cris douléns, lou plagnun maternel,
Din lou vijé s'aousis encaro.
L'obro facho à mita vaï sé coumpli tout aro.

Digitized by Google

Noste brave droulot tout aro lou veïrén
Escala ver lou nis, et coussi léstamén!
Et piei d'un pagneiré qu'aou bou d'uno ficèlo
Y aduraï embé ma canèlo,
Tiran l'aoucel rébiscoula.
Lou veirén as fraïrous douçamén lou méscla.

Après acò saïqué vous véndra la crésénço.
Qué tardèn pas longtém à faïre counouissenço :
Lou mari qué, d'aïur, counouissiei pér soun noum,
Et pér soun bon rénoum,
Li disou : Moussu Nougarédo ;
Es en Alais, marchan de sédo ;
Lou drôle és lou fil d'un Gountié
Qu'és, aou Merca, fèroblantié.
« Tè ! siès l'éfan de Guïaouméto,
« Morto l'autr'an », faï la daméto,
Qu'aco disén li prén la man ?
« — Madamo... voui ! réspon l'éfan
D'uno vouès quasimén plourouso.
« — Oh ! save quanto mort afrouso...
« Sian daou mêmo péys, quaouquo fés la vésiei...
« As, coum'élo bon cur, mais m'an di désempiei
« Qu'a toun pèro fases grand'péno.
« Qu'as dé rusos pér el, de tours de touto méno ;
« M'an di qué pér l'escolo, as pas lou méndre gous ;
« Ah ! moun paoure amigué, té vése malaïrous,
« Sé countugnes d'aquélo sorto,
« Et d'aïlamoun la chèro morto... »
N'acabé pas, vésén daou Calistoù
Lou sousque et la douloù.
Ségu qu'en aousissén aquélo rémoustranço
Tan pléno d'amistanço,
S'és aproumés, l'éfan, dé faire viro-tour.
Mais s'en souvéndra-ti toujour ?

Digitized by Google

***

Dès ans sé soun passas. Uno tariblo guèro
Vèn d'esclata, coumo un co dé tounèro,
Qu'a fa parti de soun trone brandan
Lou fier Jupiter dé... Sédan :
Souldas jouïnes ou viels fasou déja campagno.
Daoutres van sé léva, car hélas ! l'Alémagno,
Pér un triste et proumte rampèou,
Sus la téro de Franço a moustra soun drapèou.
Quan, féstas pér touto la vilo,
Partou lous ranfourtiés de la gardo-mobilo.
Véici qu'un jouïne liuténén,
L'ièl énfiouca, l'éspaso aou vén,
Davan sa coumpagnè qué daou mêmo répiquo,
Crido : « Zou ! pér la Franço et pér la Républiquo ! »
Lou liuténén qu'ansin sé préparo aou mestié,
Es nost'ancien gandar, és lou fil dé Gountié.

Save poulido doumaïsèlo
Qu'aquél jour se coujé tristamén sounjarèlo,
Et préso d'un mourtel régrè.
Jujas : sés messo din la tèsto
Qué n'é révéndra pas dé la grando batèsto,
Aquél qué tan aïmo en sicrè...
Et qaou-z-és la jouïno amourouso ?

Digitized by Google

Embé soun amo piétadouso,
Quan, y a dès ans, — la fés daou nis —
Dé Léa la mèro aguè vis
Ploura l'éfan de Guïaouméto,
S'aproumétéguè, la daméto,
Dé li fa préne un bon cami.
Diraï pas pouen per pouen, coussi lou jouïne ami
Li prouvè qu'avié vira brido,
Et caousi d'aoutre biaï lous plésis de la vido.
A l'éstudie, aou traval, tan et tan s'adouné,
Anfin aco tan bien ané,
Tan se moustré charman, capable,
Qu'a séjé ans à l'oustaou fouguè coumis coumtable.
Charman, lou jouine ami, voui, certo et dé tout biaï;
Quan a vint ans èncaro maï :
Bien prés dé cor, figuro fino
Qué d'un vîou régar s'illumino.
Bono façoun, — presqu'un *dandy*,
Et, pér lou coumerço, aourias di
Qu'embé lou la n'avié suça la sciénço.
Sans ou moustra jamai, Léa din sa présenço
Vésié coumo un raïoun dé joïo, dé bonur,
Qu'él aïtambé gardesse din soun cur,
Sans ou faire jamai coumprendre,
Per aquélo que l'aïmo, un amour dous et téndre,
Un amour pur coumo lou sîou,
D'acò pourriei n'éstre câoussîou.
Adoun, dous curs s'aïman et s'én fasén mistéri.
Amour qu'anéquélis ou coujo aou céméntéri,
Ou faï sé rétira din l'oumbro das couvéns,
Din l'éstaclaou sacra, tan de fronts viérginéns.

Digitized by Google

***

La guèro vaï grand trïn, pér malur las nouvèlos,
Rale se vènou pas cruèlos.
Et las létros daou liuténén ?
Lou pèro et lou patrou qué n'avièou prou souvén,
Désempiei mai d'un més, dingus n'a pas vis uno.
Mais din l'éngouïsse que l'éngruno,
Léa po pas pus tampouri ;
Soulo, en sa mèro, un souer, li fai : « S'a pas éscri,
« Moun Diou ! quaou sa ? Moussu Calisto... »
La mèro qué tan lèou la visto
Sousquéjanto et panlido à soun col sé jéta,
A coumprés, mais daou bon cousta,
Et pér ansin touto counténto,
Ço qué dis lou poutoù dé sa chèro doulénto.

Soun fénis lous combats et la Franço en grand dôou
Rintro sous bataïouns qu'a'sclari la mitraïo,
Et qué sans lou Bazaino. Ah ! l'oro cassibraïo !
Sans Trochu, l'embouèsur, aquél aoutre pâou-vôou,
Aurièou jusqu'aou fin foun dé lus fourès nadalos,
Cousséja lous nouvels vandalos.
Es alors soulamén que lou pèro Gountié
Reça la letro qu'attendié,
Vous demande ! la mort din l'amo.
Ah ! sé daou co chanjo dé gamo !

Digitized by Google

Sé n'a dé joïo qu'an aprén
Qu'arrivo soun bèou liuténén !
A la garo, davan la clédo,
Lou léndéman anan trouva
L'urous pèro et lous Nougarèdo,
Furgan de l'iel lou trïn, aquél trïn tan raïva.
Prou lestamén Calisto né davalo,
Mais... lou bras en écharpo et dé tros dé percalo
A l'éntour dé sa man.
Tout désuito pas mén lou vésou s'avançan
D'un air sourisén qué rassuro ;
D'aïur lus ou dis : sa blassuro
Es as tres quarts garido et piei, per la santa,
Jamaï s'èro pas miel pourta.

Laïssén lous à lus embrassados.
Et pus tard aou récí das tariblos journados,
Qu'an vis tan de vaïéns aparan lou drapèou,
Toumba roujes de sang sur la girbo ou la nèou.
Laïssén lou liuténén, sa blessuro garido,
Répréné, assoucia, sa coumercialo vido ;
Laissén lous amourous din lus palaï d'azur
S'apréne pâou per pâou lou sicré de lus cur,
Et né vénguén à la souérado
Ounté Léa, tou-t-éscas afiançado,
Réça poutous et coumplimens.
A cousta d'élo pér mouméns,
Vèn s'asséta l'urous Calisto
Qué sé régalo dé sa visto,
Coumo l'abéïo daou pérfun
Qué l'adémiro en soun pèou brun

Digitized by Google

Piqua d'uno roso trémieiro,
Embé sa graço printanieiro,
Sa bouquéto qué, frés boutoù,
Semblo facho per lou poutoù.

Mais lou duo dé lus sourire
Cesso : à Calisto vènou dire,
Qu'un fatoù l'éspèro aou burèou
Pér uno déspacho, — aitan lèou
Vaï trouva lou porto-messaje,
Et quan révèn, sus soun visaje
Sé vei qu'és à pouen dé ploura.
Chacun alor caravira,
Sé sounjo : « quaouque triste afaïre. »
Mais la crénto duro pas gaïre,
Car lou blu papieiré, qu'a vouès haouto légis.
Lou qué vous conto aquest' istouèro,
Aou liuténén Gountié fai sàoupre dé Paris,
Qu'és découra « pér fè dé guèro. »

Alor, oh ! pér alor, n'yaguè dé coumpliméns,
Dé bravos et d'embrassaméns !
Sé n'és urouso la nouviéto ?
Tou-t-éscas l'avian visto aòu mot dé découra,
Couga de l'iel soun adoura ;
Aro poutounéjan aquélo mamanéto,
Qu'avié per soun amour moustra tan bon souci,
Douçamené li dis : « oh ! ma mèro.... merci ! »

Digitized by Google

***

Novis, per vosté nis l'annado sera bello ;
Y aoura, tou mé-z-ou dis, l'aoucélouné raïva,
Car vous porto bonur aquél qu'avès saouva.
Aquél, qu'éfans, réndias à l'alo matèrnèlo ;
Aou charman nistouné, dé bon'ouro apéndrés
A ségui tou dé long vostro draïo bénido.
A saouva das langés, tan mésclas à la vido,
Lous fibles, lous jouïnés, qué tro lou mounde aoublido,
Sourd à la vouès d'un Dïou qu'a di : « lous aïmarès ! »

C. GOURDOUX.

Digitized by Google

DANTE ET LA DIVINE COMÉDIE

DEUXIÈME PARTIE

LE PURGATOIRE

MESSIEURS,

Dans la première partie de cette étude que j'ai eu l'honneur de faire devant vous, après quelques détails biographiques et un court résumé de la situation politique de l'Europe, et en particulier de l'Italie, vers la fin du XIII[e] siècle ; après la lecture de quelques extraits des principaux écrivains qui se sont occupés de l'œuvre de Dante, j'ai analysé la première partie de la trilogie dantesque, celle qu'on connait le mieux, le premier cantique de la *Divine Comédie*, *l'Enfer*.

Dante n'a guère été connu en France avant la fin du XVIII[e] siècle. Les écrivains du XVI[e] et du XVII[e] l'ignorent en général, ou le passent sous silence. Boileau ne le nomme pas ; Racine fils qui a traduit Milton dédaigne la *Divine Comédie* et cependant Milton doit beaucoup à Dante ; le *Paradis perdu* a bien des ressemblances avec le *Paradis*

Digitized by Google

terrestre du *Purgatoire* (chant XXVIII[e] et suivants), Voltaire apprécie peu Dante, et Chateaubriand qui a traduit lui aussi le *Paradis perdu*, traite la *Divine Comédie* de « production bizarre ».

Notre siècle a mieux compris le grand écrivain du XIII[e] siècle, et il occupe dans notre littérature la place qui lui revient, et qu'il aurait dû toujours occuper, mais aujourd'hui encore Dante est applaudi sur parole ; il est sacré grand poète et cela suffit ; rares sont ceux qui le lisent, et des trois cantiques dont se compose la *Divine Comédie*, on peut dire qu'un seul est connu, celui que nous avons examiné, l'*Enfer*.

Nous étudierons aujourd'hui, si vous voulez bien me prêter votre bienveillante attention, les deux autres cantiques :

LE PURGATOIRE

E quindi uscimmo a riveder le stelle.
Et nous sortimes revoir les étoiles.

Ainsi s'est terminé, nous l'avons vu, le voyage de Dante à travers les neuf cercles concentriques de l'Enfer. Ces cercles, tous superposés, aboutissent au centre de la Terre, et, arrivés au dernier, où se trouve Lucifer, et par où passerait à son extrémité la ligne équatoriale, les poètes n'ont eu qu'à faire un demi-tour sur eux-mêmes, placer la tête en bas, comme s'ils devaient marcher sur leur tête et continuer leur chemin ; — seulement ils ont changé d'hémisphère, et ils montent au lieu de descendre. A leur sortie, au moment où ils revoient les étoiles, ils sont dans l'hémisphère austral.

Digitized by Google

« *Per correr miglior acqua alza le vele*
« *Omai la navicella del mio ingegnò*
« *Che lascia dietro a se mar si crudele....*

Pour voguer sur des eaux meilleures, la nacelle de mon génie enfle ses voiles, et laisse après elle la mer si cruelle.

Nous sommes, en effet, dans un milieu plus calme, bien calme même, dans le royaume où les âmes se purifient, « *l'umano spirito si purga.* » Aussi Dante fait appel à la Muse. « Puisque je suis votre, dit-il, « que Calliope élève mon chant, qu'elle remémore « ces accords qui changèrent en pies les filles de « Piérus (les Piérides). »

Le *Purgatoire*, ou deuxième cantique de la *Divine Comédie*, est divisé en 33 chants. Le lieu a la forme d'une montagne très escarpée dont on gravit les degrés au fur et à mesure que l'âme se purifie (*si purga*). Une mer, sur le rivage de laquelle croissent des joncs seulement, environne la montagne et les âmes y sont amenées sur une barque que conduit un ange aux ailes légères et qui semble voler sur les eaux. Dante et son guide qui sont venus par une autre voie, celle de l'Enfer, causent au gardien du Purgatoire une grande surprise. « Les lois de l'abîme sont-elles à ce point rompues, « ou les décrets du ciel tellement changés que vous, « damnés, vous veniez dans mes grottes ? »

Ce gardien n'est autre que Caton (d'Utique). De son vivant, Caton était presque contemporain de Virgile. En peu de mots ce dernier lui donne les raisons qui les amènent dans le lieu dont il a la garde. Celui qu'il conduit est encore vivant, mais il était près de la mort. C'est pour le sauver qu'il a entrepris ce voyage. Ici se trouvent deux vers bien connus :

Digitized by Google

« *Libertà va cercando ch'é si cara,*
« *Come sa chi per lei vita rifiuta.* »

C'est en même temps qu'une glorification de l'acte de Caton qui préféra la mort à la perte de sa liberté, une délicate allusion à la première Eglogue de Virgile, où le même amour de la liberté se trouve exprimé à peu près dans les mêmes termes. En passant je ferai remarquer que Dante qui glorifie ici l'acte de Caton a mis en enfer le chancelier de Frédéric II, Pierre des Vignes, qui se tua pour échapper au traitement barbare qu'on lui faisait injustement subir (*Enfer*, chant XIII[e]).

Sur l'ordre ou le conseil de Caton, Virgile fait à Dante une ceinture avec les joncs qui croissent sur le bord de la mer et les deux pélerins continuent leur voyage.

Au chant II[e] je n'ai à signaler que la rencontre d'un ami de Dante, Casella, un chanteur célèbre de l'époque, mort quelque temps avant et reçu au Purgatoire à l'occasion du Jubilé de l'an 1300. Au III[e] une courte dissertation philosophique au sujet de la subsance en trois personnes. L'homme doit se contenter du parce que « *quia* » soit des causes démontrées par les effets ; la raison est impuissante à tout comprendre, Platon, Aristote et bien d'autres, et ici Virgile, — c'est lui qui parle, — baisse le front ; il pense sans doute à ce vers si souvent cité des Géorgiques :

« *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* »

Ici se place le touchant épisode de Manfred.

Nous sommes encore au pied de la montagne et parmi la foule d'âmes qui s'apprête à en gravir les degrés, une d'elles s'approche d'eux. Qui que tu sois,

Digitized by Google

retourne-toi, regarde si tu m'as jamais vu sur la terre. »

« *Io mi volsi ver lui...*
Biondo era, e bello e di gentile aspetto »

« Je me tournai vers lui et le regardai fixement. « Il était blond et beau et d'un noble visage, mais il « avait l'un des sourcils divisé par une cicatrice. »

Dante déclare qu'il ne l'a jamais vu. L'esprit lui montre une large blessure au haut de la poitrine, puis il sourit et ajoute :

« Je suis Manfred, petit-fils de l'impératrice Cons- « tance. A ton retour sur la terre va trouver ma fille « si belle, la mère de ces princes honneur de la « Sicile et de l'Aragon et dis-lui la vérité.... Mes pé- « chés furent horribles, mais la bonté de Dieu est « infinie. »

Manfred, roi de Sicile fut tué à la bataille de Bénévent ou Cepperano (1266) en défendant les armes à la main son royaume contre Charles d'Anjou. Il avoue que ses péchés furent horribles. Il avait assassiné son père Frédéric II et un de ses frères, Conradin. Aussi avait-il mis 34 ans pour approcher du Purgatoire.

Manfred n'en est pas moins regardé comme un des plus beaux types du Moyen-Age. Il était beau et blond, comme on l'était généralement dans cette maison de Souabe. Un autre de ses frères Enzio, qui passa sa vie dans les prisons de Bologne, ayant voulu s'échapper sous un déguisement, fut reconnu à la couleur de ses cheveux. Il n'y a que le roi Enzio qui puisse avoir d'aussi beaux cheveux blonds, dit quelqu'un, et on l'arrêta dans sa fuite.

On trouva Manfred nu au milieu du camp, le front balafré d'une horrible blessure ; il fut reconnu par

Digitized by Google

un paysan qui le mit sur son âne en criant : « *Chi accatta Manfredi* ? Qui achète Manfred ? Charles d'Anjou ordonna à ses soldats de jeter chacun une pierre sur son cadavre et bientôt un véritable monument de pierres s'éleva sur lui. Le pape Clément IV donna ordre à l'évêque de Cosenza de retirer le corps, de le faire porter hors du royaume et de le donner en pâture aux corbeaux.

« *Se il pastor di Cosenza che alla caccia*
« *Di me fu messo....*

« Si le pasteur de Cosenza qui fut mis par Clément « à la chasse de mon cadavre, avait bien lu cette « page (la bonté infinie de Dieu) les os de mon corps « seraient encore aujourd'hui à la tête du pont, près « de Bénévent, sous la garde des lourdes pierres « dont on l'avait couvert... Maintenant la pluie les « baigne et le vent les agite hors du royaume. »

Chants IV[e] et V[e]. Dante et son guide commencent l'ascension de la montagne, ascension très difficile au début. « Plus grande est souvent l'ouverture que « le paysan hérisse d'une fourche d'épines quand « le raisin se colore, que n'était le sentier par lequel « nous montâmes seuls... On monte au sommet du « Bismantua à l'aide de ses pieds ; ici il faut que « l'homme vole. »

Dante rencontre en chemin nombre d'âmes qui se font connaître de lui et lui racontent comment elles sont mortes (de mort violente). Ces récits pleins d'intérêt au point de vue de l'histoire locale, ne touchent pas aux grands évènements de l'histoire, et je ne les mentionne qu'en passant. Au chant VI[e] nous rencontrons l'âme de Pierre de la Brosse, secrétaire de Philippe le Hardi, qui, victime d'une intrigue de cour, et accusé injustement par la reine

Digitized by Google

fut pendu par ordre du roi (1216). Continuant leur chemin, leur ascension, ils rencontrent un Mantouan (pays de Virgile) Sordella. « O âme lombarde, « comme tu te tenais altière et dédaigneuse... Elle « nous laissait passer, ne disant rien, mais nous « regardait *a guisa di leone quando si pose.* »

Sordello était un célèbre troubadour qui écrivait en langue provençale. Il avait été *podestà* de Mantoue. Il fut assassiné par les Eccelin, tyrans de Vérone. Dante met dans sa bouche une violente apostrophe sur l'Italie : « *Ahi serva Italia, di dolore* « *ostello, nave senza nocchiera in gran tempesta, non* « *donna di provincie, ma bordello* ! »

Ah ! Italie esclave, séjour de douleur, navire sans nocher dans la tempête, tu n'es plus la reine des nations, mais lupanar. Il reproche à l'empereur d'Allemagne, Albert d'Autriche, d'abandonner l'Italie. C'est toujours la politique que Dante a exposée dans son livre « *Monarchia* », et qu'il cherche à faire prévaloir.

Albert d'Autriche ne fut pas le digne fils de son père Rodolphe de Hasbourg, que Grégoire X avait réussi à faire élire empereur pour l'opposer à la Maison de France. Rodolphe, simple chevalier avait fait de grandes choses en Allemagne ; par une suite de mesures vigoureuses il vint à bout des résistances féodales ; il fit raser soixante-dix châteaux forts qui étaient autant de repaires organisés contre l'action du gouvernement ; il battit le roi de Bohème Ottoacre et rétablit l'ordre et l'unité morale dans l'Empire. Son fils Albert trop occupé de tyranniser ses Etats d'Allemagne ne songeait pas à tenir les promesses qu'il avait faites. Il mourut assassiné en 1308 alors qu'il était en marche pour soumettre les Suisses révoltes contre sa tyrannie.

Digitized by Google

« Viens, ô toi, homme sans souci, — continue Sor-
« dello, — viens voir les *Montecchi* et les *Cappelletti*
« (sans doute les Montaigu et les Capulets de Vé-
« rone. Ces deux familles, rivales plus tard, étaient
« alors gibelines).... Viens voir ta Rome qui pleure,
« veuve abandonnée criant nuit et jour : O mon
« César, pourquoi m'abandonnes-tu ? Sordello con-
« tinue en louant ironiquement les villes d'Italie et
« en particulier Florence. »

Chant VII^e. Sordello qui n'a pas encore songé à se renseigner au sujet de ses visiteurs demande alors à Virgile : « Qui êtes-vous ? Virgile se nomme. Sordelle alors tombe à ses pieds et l'embrasse là « *Ové l minor s'appiglia* », là où les inférieurs embrassent. Il montre ensuite aux poètes différentes ombres parmi lesquelles nous remarquons celles de Rodolphe, père de l'empereur Albert dont nous venons de parler, du roi de Bohème, Ottoacre, de Henri III, roi de Navarre, de Philippe III, roi de France (Philippe le Hardi) qui mourut à Perpignan, au retour d'une campagne malheureuse contre le roi d'Aragon laissant le trône à son fils Philippe le Bel (1285) et enfin Pierre d'Aragon qui « *d'ogni valor portò cinta la corda* » qui ceignit la corde de toutes les vertus. Toutes ces âmes sont à la recherche de la porte du Purgatoire. (Chants VII^e et VIII^e).

Chant IX^e :

« *La concubina di Titone antica*
« *Già s'imbiancava al balzo d'Oriente*
« *Fuor delle braccia del suo dolce amico.*
« *Di gemme la sua fronte era lucente*
« *Poste' n figura del freddo animale*
« *Che con la coda percuote la gente.*

« La concubine de l'ancien Titon sortant des bras

Digitized by Google

« de son doux ami, blanchissait déjà les portes de « l'Orient, son front brillant de pierreries, figurait « le signe du froid animal qui de sa queue, blesse « les hommes. »

Ce qu'ont fait couler d'encre les deux derniers vers de la strophe que je viens de lire est difficile à dire ; des volumes ont été écrits, et la question n'est pas épuisée. De quel animal (froid animal) s'agit-il ? et dans quel signe du Zodiaque se trouve le soleil ? Est-ce le scorpion ou la baleine ? On est à peu près d'accord pour croire que Dante a voulu dire que le soleil était dans le signe du Scorpion. Il y a dans le poème des choses autrement intéressantes et j'estime que les commentateurs auraient pu mieux employer leur temps.

Dante s'est endormi et il rêve qu'un aigle aux ailes d'or l'enlève jusque dans la région du feu. Il s'éveille, et Virgile lui apprend qu'une femme, Lucie, — ce nom de Lucie personnifie la grâce divine, — l'a emporté dans ses bras et déposé dans ce lieu qui est la porte du Purgatoire. Cette porte a un gardien qui tient à la main une épée nue. » Que voulez-vous ? commença-t-il à dire ; où est votre guide ? »

« Une femme du ciel est venue et nous a montré la porte » répond Virgile. Le gardien autorise le passage, et Dante et son guide gravissent trois degrés de l'escalier. Sur le troisième degré se tient un ange qui grave de la pointe de son épée sept fois la lettre P sur le front de Dante en lui disant : « Quand tu seras entré, tâche de laver ces blessures ; après quoi il ouvrit la porte.

Nous sommes dans le premier cercle du Purgatoire (Chants X^e^ et XI^e^), on trouve dans ce cercle les orgueilleux. Dante lit les inscriptions gravées

Digitized by Google

sur le marbre. Il en remarque une qui est relative à Trajan et qu'il est bon de faire connaître. Pendant qu'on faisait à ce magnanime empereur les honneurs d'un triomphe, on vit une femme en larmes arrêter son cheval par la bride en demandant justice. Cette femme était veuve et on venait de tuer son unique enfant. Trajan fit faire des recherches et apprit que le meurtrier était son propre fils. Il le lui offrit à la place du sien. Dante s'entretient un moment avec Oderisi (l'honneur d'*Agobio* (ville du duché d'Urbin, où naîtra Raphaël Sanzio) l'honneur d'Agobio, dit Dante, l'honneur de cet art qu'on appelle à Paris enluminer.

Oderisi s'excuse. Il dit que François de Bologne le surpasse comme Giotto surpasse Cimabué :

« *Credete Cimabué nella pintura*
« *Tener lo campo ed ora a Giotto il grido*
« *Si che la fama di colui oscura !* »

« Cimabué crut rester maître dans l'art de peindre,
« maintenant Giotto le surpasse et efface sa répu-
« tation. Ainsi dans les lettres *Guido Cavalcanti*
« efface la renommée de *Guinicelli*, et peut-être est-
« il quelqu'un qui les détrônera tous les deux. »
Ce quelqu'un point n'est besoin de le nommer. Dante avait le sentiment de sa valeur et ne craignait pas de le dire : « *Ingrate Florence*, — s'écriera un « jour le poète, — *Dante reposera hors de ton sein.* »

Toutes les âmes de ce cercle abaissent leur superbe. Plus ils ont été orgueilleux de leur vivant, plus ils s'efforcent d'être humbles.

Au chant XII^e^ nous passons dans la deuxième enceinte. Dante et Oderisi vont tous les deux de front, la tête baissée « comme des bœufs qui son au joug. » Il est naturel que les âmes qui purgent

Digitized by Google

le péché d'orgueil aient toujours la tête basse. Dante observe que l'histoire de l'orgueil est écrite en entier sur les flancs de la montagne. Il voit *Nemrod* élevant la Tour de Babel ; la *Niobé* pleurant ses enfants que les fils de Latone (Apollon et Diane) ont percé de flèches ; *Saül* se perçant de son épée sur le mont Gelboé que *David* maudit et sur lequel ne tombe plus ni pluie ni rosée ; *Arachné* que sa prétention à tisser mieux que Minerve fit changer en araignée.

La sixième servante du jour (l'*ancella sesta*) achève de remplir sa tâche. Dante sur une observation de Virgile, se sépare d'Oderisi. Un ange s'approche d'eux et leur indique les degrés par où ils doivent monter ; de ses ailes il effleure le front de Dante et Dante se sent plus léger. Cela tient à ce qu'un des sept P qui avaient été gravés sur son front a été effacé par l'aile de l'ange ; il a un poids de moins à porter (le péché d'orgueil).

Chant XIII^e^. Nous voici dans le cercle où se purgent les envieux. Des âmes sont accroupies à terre ; elles s'appuient sur l'épaule l'une de l'autre, et toutes s'appuient sur le rocher. Elles ne voient pas la lumière, car un fil de fer perce et coud leurs paupières. Dante lie conversation avec une Siennoise « *Sapia* », qui, en dépit de son nom, n'a pas été sage. Exilée à *Colle*, elle a demandé à Dieu qu'elle punisse ses concitoyens qui sont en guerre avec Florence. Les Siennois sont battus. Un ermite florentin a intercédé pour elle, et elle purge son vœu criminel.

Au chant suivant (XIV^e^) Dante exhale encore sa colère contre Florence et les autres villes qui sont sur le cours de l'*Arno* ; les habitants du Carentino, ignobles et envieux comme des pourceaux ; les

Digitized by Google

Arétins impuissants et hargneux comme des chiens ; les *Florentins* avares et insatiables comme des loups ; les *Pisans* astucieux et rusés comme des renards...

Au chant XV^e^ nous entrons au troisième cercle, celui où on purge le péché de colère.

Au chant précédent, un envieux, Guido del Duca, avait dit à Dante : « O race humaine, pourquoi mets-tu ton cœur en des biens dont la jouissance exige qu'on évite le partage Comme ils sont seuls avec Virgile à gravir la montagne, Dante médite les paroles qu'il a entendues et demande à son guide ce qu'a bien voulu dire l'esprit de la Romagne en parlant d'éviter le partage (« *di consorto divieto* »).

S'il s'agit des biens matériels, des biens de la terre, les partager c'est en diminuer la jouissance, aussi désire-t-on en avoir beaucoup et ne pas les partager.

Il est des biens, au contraire, que le partage n'affaiblit pas. Plus il y a d'âmes qui aspirent vers Dieu, plus il leur est donné d'aimer et plus elles aiment : elles se renvoient l'affection l'une à l'autre comme le ferait un miroir. Virgile qui donne cette explication ne conclut pas autrement ; les questions sociales n'étaient pas posées à l'époque ; mais en condamnant l'égoïsme et l'envie, le besoin immodéré des richesses que le partage affaiblit, il condamne implicitement le système d'organisation sociale qui existait au temps de Dante.

Au chant XVI^e^ les poètes rencontrent l'âme de *Marco Lombardo*, un noble Vénitien, de son vivant ami de Dante. Il aima la vertu à laquelle personne ne vise maintenant. Marco disserte sur le libre arbitre. L'homme est libre ; il est par suite responsable, mais on lui a donné des lois et un frein. Ces

Digitized by Google

lois existent, mais nulle part on ne voit une main qui les applique. L'épée est jointe au bâton pastoral, et, réunis dans la même main, l'un n'a plus peur de l'autre. Dante s'écrie : « Marco, mon ami, tu as bien « raisonné. Je comprends maintenant pourquoi les « enfants de Lévi furent exclus de l'héritage. » Dante est fidèle à ses opinions ; il ne veut pas de l'union du temporel et du spirituel.

Avec le chant XVII[e] nous entrons dans la quatrième enceinte. Ici se purge le péché de paresse (*accidia*), Virgile explique à Dante comment on se purifie de ce péché. On punit ici la tiédeur dans l'amour du bien. Tout provient de l'amour et aucune créature n'est privée d'amour, — ou naturel ou « d'*animo* », c'est-à-dire de choix, de libre volonté. Le naturel ne peut pas se tromper, mais l'autre peut être trompé par un objet indigne. Virgile philosophe longuement sur ce sujet, mais il ne réussit pas à convaincre Dante, car il ajoute : « Je ne puis te dire « que ce que la raison y comprend ; au-delà, Béatrix « t'attend, car c'est une question de foi. » Les pensées succèdent aux pensées dans l'esprit de Dante et il s'égare tellement de l'une à l'autre qu'il ferme les yeux et sa rêverie se change en sommeil.

Pendant ce sommeil (Chant XIX[e]), Dante a une vision. Une femme bègue, aux yeux louches, aux pieds torts, au teint blême, lui apparaît. Il fixe les yeux sur elle et son regard paraît animer cette femme dont la taille se redresse, et lui délie la langue, car elle se met à chanter ; elle chante si bien qu'il ne peut plus en détourner son attention. Je suis, chante-t-elle, la Sirène qui enchante les mariniers ; c'est moi qui arrêtai Ulysse dans sa course errante. Pendant qu'elle chante, une autre femme, sainte et empressée celle-là, s'approche de la pre-

Digitized by Google

mière, lui déchire la robe et met son ventre à découvert. Une telle puanteur s'en exhale que Dante s'éveille. La première de ces femmes est l'avarice, l'autre est une vertu théologale.

C'est dans ce cercle que se purge l'avarice. Les poètes s'entretiennent avec le pape Adrien V. Ce pape (chant XX^{e}) n'a senti que pendant un mois « *e poco più* », ce que pèse le grand manteau à celui qui le garde de la boue. L'année 1276 où fut élu Adrien V se distingue par l'élection de trois papes. Innocent V, Adrien V et Jean XXII. « Quand je de-« vins pasteur romain, dit Adrien V, et que je vis « que je ne pouvais plus grandir en ce monde, je « me pris d'amour pour la vie future. » Jusqu'alors il avait été une âme malheureuse séparée de Dieu et sordidement avare. Dante s'était agenouillé ; Adrien le relève en lui disant : « Nous sommes tous égaux dans la vie eternelle. »

« Maudite sois-tu, louve antique, qui engloutis « plus de proies que toute autre bête fauve dans le « gouffre de ta faim sans fond. » La louve est le symbole de l'avarice. Ici Dante rencontre l'âme de Hugues Capet. Avec Hugues Capet nous rentrons dans l'histoire générale que Dante a un peu négligée dans ce cantique.

Par hasard il entend une âme qui loue l'acte d'un évêque, Nicolas, lequel a doté trois jeunes filles et a ainsi sauvé leur honneur menacé. « Ame qui parles si bien, dis-moi qui tu fus. Et lui :

« *Io fui radice della mala pianta*
« *Che la terra cristiana tutta aduggia,*
« *Si che buon frutto rado se ne schianta.*

Digitized by Google

« *Chiamato fui di là Ugo Ciapetto*
« *Di me son nati i Filippi e i Luigi*
« *Per cui novellamente e Francia retta*
« *Figluiol fui d'un beacaio di Parigi.* »

. . . . . .

« Je fus la racine de la mauvaise plante qui couvre « la chrétienté de son ombre. De mauvaise plante, « mauvais fruit, (ou rares bons fruits).

. . . . . .

« Je m'appelai sur terre Hugues Capet. De moi « sont nés les Philippe et les Louis par qui la « France est nouvellement gouvernée.

« Je fus fils d'un boucher de Paris ; (1) quand les « rois anciens — d'origine carlovingienne — man- « quèrent tous, à l'exception d'un seul qui se fit « moine, (qui mit la robe grise, dit Dante), les rênes « du gouvernement de ce royaume se trouvèrent « dans mes mains. J'eus tant de puissance et tant « d'amis que la couronne restée veuve fut placée « sur la tête de mon fils et à lui commence la race « de ces rois dont les os sont des reliques.

« Tant que la grande dot provençale n'ôta pas « toute honte à ma famille, peu valait-elle, mais elle « ne faisait point de mal.

« Là commencèrent par violence et mensonge ses « rapines ; elle prit le Ponthieu, la Normandie et la « Gascogne. Charles vint en Italie et par pénitence « il fit mourir Conradin, puis il renvoya Thomas au « ciel, toujours par pénitence.

---

(1) Il parait que c'était une tradition d'origine populaire et cette opinion qui se conserva plusieurs siècles, dit Michelet, ne fut pas nuisible à la monarchie capétienne.

Digitized by Google

« Je vois un temps qui n'est pas très éloigné où « un autre Charles (Charles de Valois) viendra en « France pour se faire mieux connaître lui et les « siens. Il sort sans armes, sauf la lance de Judas « avec laquelle il frappera Flo« rence au ventre.

. . . . . .

« L'autre qui est déjà sorti prisonnier de son na- « vire (Charles II le boiteux, roi de Sicile), je le vois « vendre sa fille et la marchander comme font les « corsaires. O avarice, que peux-tu faire de plus?

. . . . . .

« Mais voici qui dépasse le mal fait et le mal à « faire. Je le vois entrer dans Agnani, le fleurdelisé. « Je vois le Christ captif dans son vicaire. Je le vois « battu et outragé, une autre fois, je lui vois pré- « senter le vinaigre et le fiel, et je le vois mourir « entre deux larrons.

« Je vois un nouveau Pilate si cruel que cela ne « le rassasie point, et sans qu'aucun décret l'y auto- « rise il déploie sa cupidité dans le Temple. « O mon « Dieu ! quand serai-je assez heureux pour voir la « vengeance qui, cachée dans tes pensées secrètes, « adoucit ta colère. »

J'ai tenu à citer presque en entier cette violente diatribe, cette philippique pourrai-je dire, car elle est surtout dirigée contre Philippe le Bel, en haine duquel il fustige tous ses ancêtres. Cette furieuse invective gibeline, dit Michelet, toute pleine de vérités et de calomnies, est la plainte du vieux monde mourant contre le laid jeune monde qui lui succède. Et ce vieux monde, ce pauvre Moyen-Age, papauté, chevalerie, féodalité, en quelles mains passe-t-il? Fntre les mains du procureur, du ban-

Digitized by Google

queroutier, du faux monnayeur. Florence à cette époque est dévorée non seulement par la guerre civile, mais aussi par l'usure. Faux monnayeurs! c'est le nom que Dante donnera plus tard à Philippe le Bel. Il le fera tuer par un sanglier.

.... « *Falseggiando la moneta*
« *Quel che morrà di colpo di cotenna.* »

Mais n'anticipons pas.

Cette période de l'histoire, le XIIIe siècle, se trouve plus particulièrement enchâssée dans l'œuvre de Dante, et cela se comprend. Pour lui, c'est de l'histoire qu'il a vécue, l'histoire contemporaine. Un lecteur superficiel pourrait bien s'étonner de certains jugements, en apparence contradictoires, qu'il prononce, ainsi nous avons vu (*Enfer*, chant XIXe), le jugement sévère qu'il porte sur Boniface VIII. Il lui marque sa place dans le bouge des Simoniaques avec ceux qui, à l'exemple de Simon le Magicien, ont trafiqué des choses saintes ; il doit remplacer Nicolas III dans la fosse que ce dernier occupe et qu'il occupera, lui, Boniface, jusqu'à ce qu'il soit remplacé à son tour par Clément V. Bertrand de Gott, l'homme de Philippe le Bel. Comment ce même pape, ce même Boniface qu'il a marqué du sceau de l'infâmie, est-il dans le passage que je viens de lire, comparé au Christ placé entre les deux voleurs?

« *Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso!*
« *E nel vicario suo Cristo esser catto.*

. . . . . .

« *E tra vivi ladroni esser anciso.*

« Je le vois entrer dans Agnani, le fleurdelysé. Je

Digitized by Google

vois le Christ captif dans son vicaire..... Je le vois mis à mort entre des voleurs. » Les larrons sont Nogaret et Colonna.

Je ferai remarquer au sujet de cette contradiction, qu'au point de vue où se place Dante, elle est plus apparente que réelle. Le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, l'époux de l'Eglise, et à ce titre il est sacré; il ne relève que de Dieu et de sa conscience. S'il remplit mal sa mission, s'il trafique des choses saintes, s'il prostitue l'Eglise aux rois de la terre selon l'expressiou apocalyptique dont se sert Dante, alors la justice divine intervient et le jugement est d'autant plus sévère que le coupable est placé haut, mais il ne relève que de la Justice divine. « Philippe le Bel en portant la main sur lui a commis le plus grand des sacrilèges. Cet acte semble être commis pour que le mal présent et le mal futur, le mal fait et le mal à faire. paraissent moins grands.

« *Perché men paia il mal futuro e 'l fatto.* »

J'ai déjà fait remarquer (*Enfer*, chant III[e]) à propos du pape Célestin V mort en 1295 que ce pape avait été canonisé du vivant de Dante par Clément V. Dante qui aurait pu corriger son manuscrit ne l'en a pas moins maintenu en enfer. Il aurait pu en faire autant pour Boniface VIII mort en 1303, quinze ans avant que le poète eut mis la dernière main à son poème. Ce qui était *écrit* est resté *écrit*.

Ce pilori que Dante vient de dresser en haine de Philippe le Bel n'est pas exclusif à ce roi. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il fustige tous ses ancêtres. Il ne se contente pas d'y clouer le frère de Louis, Charles d'Anjou, et son fils Charles le boiteux, Charles de Valois, frère de Philippe; ceux-là le méritent; mais il en est d'autres qui ont été des mo-

Digitized by Google

dèles de vertu. Faire dire à Hugues Capet, fils d'un boucher de Paris (*sic*), que tous ses descendants, les Louis et les Philippe par qui la France est gouvernée valaient peu, même s'ils ne faisaient pas de mal, est le contraire de la vérité et de la justice. Le roi Robert, par exemple, était la sainteté même. Louis IX était un saint. Le langage que Dante met dans la bouche d'Hugues Capet est non-seulement sévère, il est injuste.

Je ne m'attarderai pas à expliquer ou à justifier la politique de ces rois, mais je ferai remarquer que cette politique a eu pour conséquence l'unité de la patrie française. Les moyens employés n'ont pas toujours été légitimes, je le reconnais, mais ces moyens, Dante ne les discute pas ; il condamne et il passe.

Rendons à chacun ce qui lui est dû. Dante a eu tort d'avoir édité une calomnie à l'encontre de Charles d'Anjou. Charles d'Anjou a assez de crimes sur la conscience. Pourquoi l'accuser d'avoir empoisonné Thomas d'Aquin mort en 1274. J'ai dit, à l'occasion de l'élection à l'Empire, de Rodolphe de Halsbourg, que l'Histoire de France à cette époque était surtout l'histoire de Naples et de Sicile. Ce roi Charles d'Anjou, frère de saint Louis, s'était fait comte de Provence, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Il était maître et dominateur des papes, et c'est pour échapper à cette influence que Grégoire X avait favorisé l'élection de Rodolphe de Habsbourg.

Nous avons vu que Dante avait compté sur Rodolphe comme il avait compté, et cela inutilement, sur son successeur Albert pour réaliser l'unité monarchique de ses rêves. Il devait combattre, par suite la politique qu'avait suivie Charles d'Anjou, politique qui avait amené les *Vêpres Siciliennes*. Ses

Digitized by Google

raisons sont les mêmes vis-à-vis de Charles II le boiteux, fils de Charles d'Anjou. Ce dernier battu sur mer et fait prisonnier par Roger d'Oria (1282) aurait vendu sa propre fille au marquis d'Este, Azzo VI, pour 30.000 florins.

« *L'altro che già usci, preso di nave,*
« *Veggio vender sua figlia....* »

« Je vois un temps qui n'est pas très éloigné où un autre Charles viendra de France pour se faire mieux connaître..... »

Cet autre Charles qui frappe Florence au ventre avec la lance de Judas, est Charles de Valois, le frère de Philippe le Bel, et ce temps qui n'est pas très éloigné où il viendra de France pour se faire mieux connaître, est depuis peu révolu. Charles de Valois, fils de roi, frère de roi et oncle de trois rois, était à la fois bon politique et homme de guerre. Après la mort de son frère Philippe le Bel il devint le chef de la réaction féodale et fut l'accusateur d'Enguerrand de Marigny. C'est sur lui que Boniface avait jeté les yeux pour assurer la domination de son parti sur les villes de la Toscane, et en particulier sur Florence. Il réussit, mais les négociations pour entrer dans la ville furent longues et difficiles. Boniface l'avait nommé son vicaire et empereur d'Orient. Il était arrivé à Rome en 1301 ; la petite troupe qu'il avait amené de France s'était grossie en route de tous les mécontents du parti des Noirs dont les chefs nous l'avons vu, avaient été bannis de Florence, de Pistoie et autres villes de la Toscane.

On prit peur à Florence et il fut décidé qu'une nouvelle ambassade se rendrait à Rome pour de-

Digitized by Google

mander la paix. Dante qui était prieur à cette époque et qui avait été désigné pour ambassadeur l'année précédente, l'an 1300, l'année du Jubilé, cette année qui, d'après Michelet, marque le point culminant de la vie historique de l'Eglise. Le spectacle que donna Rome pendant le Jubilé frappa vivement l'imagination de Dante ; aussi place-t-il à l'an 1300 l'époque de sa vision. De toutes les contrées de l'Europe des flots innombrables de chrétiens, hommes et femmes, tous unis dans une même pensée de joie et d'espérance, affluaient à Rome. Comment Boniface ne se serait-il pas senti glorifié? Comment, après une pareille manifestation, pouvait-il envisager la résistance que lui opposaient quelques villes révoltées de la Toscane?

Dante, ai-je dit, qui était prieur à cette époque, en 1301, fut de nouveau désigné, avec deux de ses concitoyens pour une nouvelle ambassade auprès du Pape. C'est à ce propos qu'on lui a prêté ces paroles : « Si j'y vais, qui reste? et si je reste, qui va ? » Il partit cependant mais Boniface s'était déjà entendu avec Charles de Valois à qui il avait donné ses instructions. Il reçut les députés florentins avec une bienveillance apparente, mais les réponses qu'on leur donna furent toutes évasives. Il leur disait de se fier à lui ; que Charles irait à Florence avec le titre de pacificateur « *pacier* ». Il arriva à Florence le 1er novembre et y entra sans armes. On lui fit de grandes fêtes et on s'endormit sans défiance ; au réveil ce furent les massacres, les incendies et les proscriptions Charles exécutait certainement les ordres qu'il avait reçus, mais sa conduite n'en devait pas moins être pour lui « un éternel sujet d'opprobre. » Ce jugement est de Fauriel, et on comprend toute l'indignation, toute la colere

Digitized by Google

de Dante contre ceux qui, de près ou de loin, avaient contribué à ces crimes ; il n'aura pas de termes assez sévères, assez énergiques pour les flétrir.

« *O signor mio* ». « O mon Dieu, quand serai-je « assez heureux pour voir la vengeance qui, cou- « chée dans tes pensées secrètes, adoucit ta co- « lère. » C'est toujours la philosophie que j'ai déjà signalée et qui fait de l'*Enfer* une œuvre de justice et d'amour. Combien nous sommes loin du sermon sur la montagne.

L'âme d'Hugues Capet fait une rapide revue de quelques personnages que l'avarice ou l'amour de l'or rendirent criminels : Pygmalion, Acham, Polymnestor, Marcus Crassus qui, tué dans une bataille contre les Parthes, eut la tête plongée dans un vase rempli d'or fondu : « O Crassus, apprends-nous, « puisque tu le sais, quel est le goût de l'or. » Un violent tremblement de terre agite en ce moment la montagne du Purgatoire. Ce tremblement qui n'agite que les profondeurs, a pour cause le passage des âmes dans la sixième enceinte, celle où on expie le péché de gourmandise. C'est du moins ce que nous apprend l'âme de Stace (chant XXI^e^). Stace a eu un profond amour pour Virgile et Dante lui en sait gré ; il exagère toutefois la valeur de ce poète, un peu trop courtisan.

« *Tanto fu dolce il mio vocale spirito*
« *Che, Tolosano, a se mi trasse Roma.* »

« Si douce était ma voix inspirée, que moi, Toulousain, Rome m'attira à elle. » Je ferai remarquer que le poète Stace est né Naples. Au temps de Dante on le croyait né à Toulouse. Virgile ayant exprimé à Stace sa surprise de le voir expier le péché d'ava-

Digitized by Google

rice, Stace lui dit qu'il expie le péché contraire, soit la prodigalité. Je fus guéri de l'avarice lorsque je lus le passage où tu t'écries : « *O sacra fame dell' oro.* » « A quoi ne conduis-tu pas les appétits des mortels, « maudite soif de l'or ? « *Auri sacra fames.* »

Nous sommes maintenant dans le cercle où l'on purge le péché de gourmandise. « *peccato di gola.* » Un ange qui les a conduits dans ce cercle a encore effacé une lettre sur le front de Dante : aussi plus léger qu'aux autres portes, il suit les esprits rapides sans aucune fatigue.

Sur leur chemin (chant XXII[e]), les poètes rencontrent un arbre dont les fruits sont bons et suaves à l'odorat ; leur vue est pour ainsi dire irrésistible ; mais lorsqu'on s'en approche pour y goûter, une voix qui sort du feuillage dit : « Vous ne mangerez pas de ce fruit. » C'est un peu le supplice de Tantale. La même voix ajoute : « Le premier siècle fut « beau comme l'or ; par la faim il donna de la saveur « aux glands, et changea les ruisseaux en nectar « pour la soif. » Voilà résumée l'expiation du péché de gourmandise.

Au chant XXIII[e] nous rencontrons Forèse, frère de Corso Donati, le chef du parti Guelfe. Nous savons que Dante avait épousé une femme de cette famille, Gemma Donati. Forèse qui a la figure complètement décharnée et a l'apparence d'un squelette (l'eau et les glands sont peu substantiels) fait voir à Dante les âmes de plusieurs célèbres gourmands et buveurs, tous originaires de Florence ou des villes voisines à l'exception du pape Martin IV, originaire de Tours. Ce dernier noyait dans du vin blanc de Toscane les anguilles du lac Bolsena.

« *Dal Torso fu, e purga per digiuna*
« *L'anguille di Bolsena in la vernaccia.* »

Digitized by Google

Forèse prédit à Dante la mort prochaine de Corso Donati qui mourut, en effet, traîné à la queue d'un cheval. Il quitte ensuite les poètes qui entrent dans le cercle où l'on expie le péché de luxure.

(Chant XXV^e^. Ce chant roule tout entier sur une question de physiologie naturelle. Les fonctions naturelles auraient leur répercussion sur l'état psychologique. L'âme quittant le corps rayonnerait autour d'elle et exercerait sur l'air l'action qu'elle exerçait sur les membres du corps, alors que le corps était en vie. L'âme prend donc une forme, mais cette forme est vide et voilà pourquoi on l'appelle ombre.

Au chant suivant, XXVI^e^ les poètes rencontrent Guido Guinicelli et Arnaud Daniel. C'est toujours le cercle où se purge le péché de luxure. Guinicelli dont les « *doux écrits* », dit Dante, feront toujours chérir le livre qui les contient, explique aux poètes pourquoi les âmes qu'ils rencontrent s'abordent en criant, les unes « *Sodome* et *Gomorrhe* », et les autres « la vache de *Pasiphaé* ». Les âmes qui ont commis ce péché pour lequel César — alors qu'il triomphait, s'entendit appeler *reine* à sa honte, s'en vont en criant « *Sodome* » et elles augmentent leur supplice en rougissant.

Dante ayant rappelé à Guinicelli « les doux écrits » « *li dolci detti vostri.* » Frère, lui dit Guinicelli, celui « que je te montre avec le doigt a été un meilleur « maître dans sa langue maternelle. Vers d'amour, « de prose et de romans, il surpassa tous ses ri- « vaux. Laisse dire aux sots que le Limousin passe « avant lui. » L'âme dont parle Guinicelli est le poète Daniel Arnaud, originaire de Ribérac, poète que Dante avait en grande estime et qu'il plaçait

Digitized by Google

bien au-dessus d'un poète de Limoges, Giraud de Borneuil, que certains contemporains préferaient au Périgourdin. Daniel Arnaud est l'auteur du roman de *Lancelot du Lac*, ce roman que lisaient Françoise de Rimini et Paul lorsque l'amour triompha d'eux.

« *Noi leggevamo un giorno per diletto*
« *Di Lancillotto come amor lo strinse.* »

Dante lui adresse la parole et Daniel Arnaud lui répond en prpvençal :

« *Tan m'abellis votre cortois deman*
« *Qui ieu non puos ne vueil a vos cobrir.*
« *Ieu sui Arnaud, que plor e vai cantan.*
« *Con si tost vei la spassada folor.*
« *Et vei iausen lo jor que esper deman.*
« *Ara vous preu per aquella valor*
« *Que vos guida al som de la scalina,*
« *Sovengas vus a temps de ma dolor.* »

« Tant me plaît votre courtoise demande que je « ne peux ni ne veux me cacher de vous. Je suis « Arnaud qui pleure et vais chantant. Je vois avec « douleur la folie passée et je vois heureux le jour « que j'attends. Maintenant je vous prie, par cette « vertu qui vous guide en haut, souvenez-vous à « temps de ma douleur. » Comme j'en ai déjà fait la remarque à propos de Bertrand de Born, Daniel Arnaud doit beaucoup au poème de Dante.

L'ascension des poètes touche à sa fin ; ils arrivent devant un mur de flammes. (Chant XXVIII[e]). Un ange d'une voix éclatante chante : « *Beati mundo corde*, heureux ceux qui ont le cœur pur », et dit aux âmes qui se présentent qu'on ne va pas plus

Digitized by Google

loin, avant de s'être purifié dans les flammes. Dante hésite ; il se rappelle « les corps humains » qu'il a déjà vu brûler », (*immaginande forte umani corpi già veduti accesi*). Et comme il restait ferme, (immobile), Virgile lui dit : « *Tra Beatrice e te, é questo muro.* » « Entre Béatrix et toi, il n'y a que ce mur. » Dante, précédé de Virgile et suivi de Stace, s'élance dans les flammes.

Guidés par une voix qui, de l'autre côté du mur chantait : « Venez les bénis de mon père, *venite benedicti Patris mei*, » ils sortent de l'autre côté de ce mur de flammes où la chaleur était si grande, dit Dante, qu'il se serait jeté dans du verre fondu pour se rafraîchir. Pour l'encourager, Virgile parlait de Béatrix. « Il me semble déjà voir ses yeux, lui disait-il.

Dante accablé par la fatigue et le sommeil s'endort un moment et voit en songe une jeune et belle femme qui chantait en cueillant des fleurs. Cette femme est Léa, sœur de Rachel. Ils sont arrivés au sommet du Purgatoire. Virgile annonce à Dante que sa mission est finie. Il l'a conduit à travers le feu éternel et le feu qui n'a qu'un temps ; il est maintenant hors des chemins étroits et des chemins raides. « Ton jugement, lui dit-il, est libre, droit et sain. et « ce serait une faute de ne pas faire à ton gré. C'est « pour cela que, t'élevant au-dessus de toi, je te « couronne et je te mître. »

Avec le chant XXVIII[e] nous entrons dans le Paradis terrestre et le fil conducteur qui nous a guidés jusqu'ici devient bien tenu. Certes dans toutes les parties du poème les allusions et les sens cachés abondent, mais l'histoire et les notes des commentateurs nous venaient en aide. Ici cela devient autrement difficile et les commentateurs eux-mêmes

Digitized by Google

n'ont que la ressource des hypothèses. Nous rentrons dans la théologie et la métaphysique ; chaque phrase a un sens caché, et lorsqu'elle n'en a pas, ou ne semble pas en avoir, on s'évertue à lui en trouver un.

Dante a écrit dans le « Convito » que les écrits des poètes peuvent s'entendre dans quatre sens différents : le premier est le sens littéral qui n'a pas besoin d'être défini ; le second est le sens allégorique qui donne à la vérité le manteau d'une fiction ; le troisième est le sens moral qu'il faut chercher à pénétrer afin d'en tirer profit ; le quatrième enfin est le sens anagogique, soit supérieur au sens et qui se rapporte aux choses éternelles. C'est surtout dans ce dernier sens, le sens anagogique, que doivent être examinés les derniers chants du *Purgatoire*. « *Tutta tua vision fa manifesta* » (*Paradis*, chant XVII[e]) a été donné pour épigraphe au cantique que nous étudions.

Nous sommes dans le Paradis terrestre, Dante est à la recherche de la forêt divine, épaisse et vigoureuse qui tempère aux yeux l'éclat du jour nouveau. Il erre dans la campagne et est arrêté par un ruisseau qui, de ses petites ondes, plie l'herbe qui croît sur ses bords. Une femme qui est là, toute seule, chantant et cueillant des fleurs, lui apparaît ; elle est debout sur l'autre rive, un espace de trois pas seulement les sépare, et cet espace lui est aussi odieux que ne l'était l'Hellespont à Léandre lorsqu'il le traversait à la nage pour rejoindre la belle Héro. Cette femme est Mathilde, symbole de la vie active. Quelques commentateurs ont émis l'idée que cette Mathilde pourrait être la fameuse comtesse qui, lors de la querelle des investitures, fut le plus puissant appui de Grégoire VII dans la lutte qu'il soutint

Digitized by Google

contre l'empereur Henri IV, et qui, par ses intrigues, fit révolter contre son père, le propre fils de l'empereur, Conrad. Il est difficile d'admettre que l'auteur du livre de « *Monarchia* » dont toute la politique était basée sur la séparation du temporel et du spirituel, ait voulu honorer ainsi un adversaire aussi déterminé de sa politique. La comtesse Mathilde indépendamment de la part active qu'elle prit à cette lutte, avait de plus, par testament, aliéné ses Etats en faveur du pape. Or, Dante ne pouvait approuver en Mathilde ce qu'il avait blâmé en Constantin.

« *Ahi, Costantin di quanto mal fu matre*
« *Non la tua conversion...* »

« Ah ! Constantin que de maux enfanta non ta « conversion, mais cette dot que reçut de toi le « premier pape enrichi. » (*Enfer*, chant XIX^{e}).

Mathilde explique à Dante comment l'homme créé bon, perdit ce bien par sa faute, et changea le rire honnête et la douce joie en larmes et en chagrins. Ici une explication physique sur le mouvement de l'air qui repose sur une idée fausse. On ignorait à cette époque que l'air fut doué de pesanteur. Mathilde après leur avoir dit que le ruisseau qui les sépare provient d'une source intarissable, leur apprend que cette eau a deux courants ; l'un de ces courants a le pouvoir d'ôter le souvenir des péchés. C'est le *Lethé* ; l'autre a celui de rendre la mémoire des bienfaits, c'est l'*Eunoé*. Elle leur vante les délices de ce lieu et dit que les poètes qui ont chanté l'âge d'or ont peut-être rêvé du Paradis sur le Parnasse. Dante remarque que Virgile et Stace ont écouté avec un sourire cette explication.

Ce lieu est, en effet, ravissant et un sage zèle fait

Digitized by Google

blâmer à Dante la faute d'Eve qui, par sa désobéissance, priva sa postérité de goûter éternellement ces ineffables délices. Tout à coup le poète croit apercevoir sept arbres d'or qui ne sont autres que sept candélabres resplendissants plus brillants que la Lune ; derrière ces lumières viennent des personnages vêtus de blanc ; des flammes qui brillaient et qui allaient en avant laissaient après elles des traces colorées qui semblaient des bannières déployées ; l'air était sillonné de sept lignes qui réunissaient toutes les couleurs dont le soleil fait son arc et la lune sa ceinture ; vingt-quatre vieillards qui marchaient deux à deux, couronnés de fleurs de lys, chantaient : « Bénie sois-tu parmi les filles d'Adam. »

Puis comme un éclair en suit un autre dans les cieux, cette troupe partie, quatre bêtes couronnées de branches vertes apparurent. Chacune avait six ailes. Entre elles se trouvaient un char triomphal porté sur deux roues et attelé au cou d'un griffon. Au sujet de ce char Dante recommande la lecture de la vision d'Ezéchiel. On pourrait tout aussi bien se réclamer de celle de saint Jean et voir en cette vision les fondements sur lesquels l'Eglise a été bâtie ; les sept candélabres figureraient les sept Eglises d'Asie ; au sens anagogique ils figureraient les sept dons de l'Esprit ; les sept lignes de feu dont le ciel est sillonné figureraient la lumière que les Eglises répandent dans le monde et les vingt-quatre vieillards vêtus de blanc et couronnés de lys, figureraient les vingt-quatre livres de l'Ancien Testament ; le char qu'on aperçoit ensuite au milieu des quatre animaux couronnés de branches vertes et dont les ailes sont couvertes d'yeux, ce char auquel on ne peut rien comparer :

Digitized by Google

« *Non che Roma di carro cosi bello*
« *Rallegrasse Africano o vero Augusto.* »

Ni Scipion l'Africain, ni même Auguste ne réjouirent les Romains de la vue d'un char aussi beau. » Ce char ne serait autre que la cathédrale de saint Pierre ; les quatre animaux aux six ailes seraient les quatre évangélistes, et le griffon au cou duquel le char était attelé, griffon dont les membres d'oiseau étaient d'or,

« *Le membre d'oro avea quant'era uccello,*
« *E bianche l'altre di vermiglio miste* »

représenteraient Jésus-Christ, l'époux de l'Eglise. Autour de ce char, et sous la figure de femmes dont les unes dansent et les autres se réjouissent, sont différentes vertus : la *Charité* vêtue de rouge couleur de feu ; l'*Espérance* verdoyant comme l'émeraude ; la *Foi*, blanche comme la neige récemment tombée. Puis, sur la gauche, la Justice, la Providence, la Tempérance et la Force vêtues de pourpre. A la suite deux vieillards dont l'un ressemble à un disciple du grand Hippocrate. C'est sans doute saint Luc qui était médecin ; l'autre tient une épée brillante et pointue « *lucida et acuta* ». C'est saint Paul. Puis viennent quatre vieillards qu'on croit être Grégoire le Grand, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin, et enfin, derrière eux, marche un vieillard les yeux fermés par le sommeil, et la pensée sur le front. C'est l'auteur de l'Apocalypse, l'évangéliste saint Jean qui rêve de Patmos.

Le char arrivé devant Dante, un coup de tonnerre retentit, et tous ces saints personnages s'arrêtèrent ainsi que les sept candélabres. Une voix qui semblait venir du ciel cria trois fois en chantant : « *Veni*

Digitized by Google

« *sponsa de Libano.* » Tous les autres personnages l'imitèrent. Ils disaient tous : « *Benedictus qui venit* », et jetant des fleurs à pleines mains « *Manibus ô date lilia plenis.* » Dante mêle encore ici le sacré au profane.

Quelle est cette épouse attendue, celle pour laquelle on entonne des chants d'allégresse, dont on couvre de lys le chemin qu'elle doit parcourir? Elle apparaît à Dante à travers un nuage de fleurs, sous un voile blanc, couronnée d'une branche d'olivier, vêtue sous un manteau vert, d'une robe couleur de flamme. Cette femme, c'est Béatrix, et, avant que Dante l'eut aperçue, par une vertu qui émanait d'elle, il a senti la force irrésistible de l'ancien amour. Il est saisi d'un sentiment de crainte et se retourne vers Virgile, mais Virgile a disparu. Sa tâche était terminée. Dante a retrouvé Béatrix ; c'est Béatrix qui doit désormais le conduire. Dante n'en verse pas moins quelques larmes. L'accueil que Béatrix lui fait est plutôt sévère ; elle lui reproche d'autres amours. Il est vrai que Béatrix personnifie la théologie, et ses reproches au sens anagogique, peuvent s'entendre des différentes causes qui ont agi sur l'esprit de Dante et l'ont fait sortir du droit chemin « *la diritta via.* » Peut-être Dante se reproche-t-il, ou regrette-t-il d'avoir délaissé les études sacrées pour lesquelles il avait beaucoup de goût, et de s'être lancé sans réserve dans les agitations de la vie civile et politique de son pays. Il est des moments où l'âme la mieux trempée a des doutes. Dante en a eu certainement.

« *Tu proverai si comme sa di sale*
« *Il pane altrui.....* »

Digitized by Google

Ce sont bien là des regrets et les regrets sont enfantés par le doute.

Béatrix pontifie un moment sur le ton qui convient à la théologie.

« La nature et l'art ne t'offrirent jamais autant de « plaisir que le beau corps où je fus enfermée, et « qui n'est maintenant que poussière. Et si le plus « grand des plaisirs te fut enlevé à ma mort, quelle « chose mortelle pouvait ensuite te tenter? »

L'argumentation est plutôt faible ; cependant Dante baisse la tête, comme quelqu'un qui se repent. Béatrix : « Puisque tu es affligé de mes « paroles, lève la barbe. » (barbe au lieu de visage). Dante comprend le venin de l'argument, de l'ironie, plutôt. Dante n'est plus le jeune homme que Béatrix a connu sur la terre, et Béatrix est si belle! Sa beauté surpasse tellement sa beauté d'autrefois qu'il prend en pitié les choses qu'il a aimées dans le passé ; il en éprouve des remords et des remords si poignants que le cœur lui manque et qu'il s'évanouit. A son réveil, Mathilde, qui était restée auprès de lui, le plonge dans les eaux du Léthé, et, lorsqu'elle l'en eut retiré, elle le remit à quatre belles femmes. Ces quatre femmes sont les vertus cardinales. Ici elles sont « *nymphes* », lui disent-elles ; « dans les cieux nous sommes *étoiles*. Avant que « Béatrix vint au monde nous fûmes destinées à « être ses servantes. » Ici l'imagination de Dante va bien loin, mais nous avons vu que Béatrix personnifiait la théologie.

Les quatre femmes conduisent Dante devant trois autres femmes qui personnifient les vertus théologales. Ces dernières dont la vue est plus profonde, aiguisent son regard, disent-elles, pour qu'il pénétre l'éclat qui brille dans le regard de Béatrix.

Digitized by Google

« *Mille desiri più che fiamma caldi...* »

« Mille désirs plus ardents que la flamme atta-
« chèrent mes yeux sur ces yeux resplendissants
« qui s'étaient fixés sur le griffon. » Le griffon, nous l'avons vu, est la bête à double nature, l'homme-Dieu, Jésus-Christ. Tourne Béatrix, tourne tes yeux
« vers ton fidèle, chantaient les femmes. Par pitié
« fais-nous la grâce de lui dévoiler ton sourire afin
« qu'il aperçoive la seconde beauté que tu lui
« caches.

« *O isplendor di viva luce eterna.* »

« O splendeur de lumière vive et éternelle. Quel
« est celui qui, ayant pâli à l'ombre du Parnasse, ou
« qui ayant bu à sa fontaine, ne paraîtra pas avoir
« l'esprit impuissant à te rendre telle que tu m'ap-
« parus, là où le ciel te voile de son harmonie,
« lorsque tu te manifestes, au milieu de l'air ? »
(Chant XXXI[e]).

Au chant XXXII[e] l'allégorie se compliqué encore. Les femmes retournent aux roues du char symbolique que le Griffon ébranle sans que ses ailes en soient agitées. Ils passent devant l'arbre de science du bien et du mal, et tous, en passant, murmurent le mot : Adam ! Béatrix descend du char, et le Griffon qui l'a conduite jusqu'au pied de l'arbre, veuf de son feuillage, le laisse attaché au tronc dont autrefois il faisait partie. Des flots d'harmonie se répandent dans l'air et Dante ne peut supporter ce chant tout entier. Il rappelle l'histoire de Syrinx que Mercure envoyé par Jupiter chanta à Argus pour l'endormir. On sait que Junon jalouse de la nymphe Io aimée de Jupiter, avait chargé Argus aux cent yeux, de surveiller la nymphe. Argus l'endormit au

Digitized by Google

récit de l'histoire, très touchante cependant, que lui racontait Mercure. Syrinx fille du fleuve Ladon, poursuivie par le dieu Pan, fut métamorphosée en roseau. Pan qui était au moment de la saisir eut ce roseau à la main et en fit une flûte. Argus s'endormit au récit de cette histoire et Mercure lui trancha la tête. Ce n'est certainement pas cette histoire que chantaient les voix célestes, mais Dante ne s'en endormit pas moins. Une vive lumière l'éveilla, et il entendit ce cri : « Lève-toi ! que fais-tu ? »
Dante tourne ses yeux vers Béatrix qui lui ordonne de fixer ses yeux sur le char et d'écrire ce qu'il aura vu lorsqu'il sera de retour sur la terre.

C'est ici, je le disais tout à l'heure, que l'allégorie se complique Dante voit, rapide comme la foudre, l'oiseau de Jupiter, l'aigle, se précipiter à travers les branches de l'arbre et frapper le char de toutes ses forces, puis il vit un renard qui semblait avoir toujours été privé de bonne nourriture, s'élancer audedans du char ; ce renard s'enfuit chassé par Béatrix qui lui reproche des fautes honteuses; l'aigle part également apres avoir rempli de ses plumes l'arche du char. Pendant que cela se passait, une voix qui partait du ciel « et qui semblait sortir d'un cœur gémissant », disait :

« *O navicella mia ! come mal se' carca* »

« O ma nacelle comme tu es mal chargée. »

Puis la terre s'ouvrit entre les roues et il en sortit un dragon qui enfonça sa queue venimeuse dans le char, et après l'avoir ramené à lui, s'éloigna en serpentant. Ce qui resta du char se couvrit alors de plumes, et sept têtes parurent en ses diverses parties. De ces sept têtes, les trois premières, celles du timon, ont deux cornes comme les bœufs ; les autres

Digitized by Google

placées aux quatre coins du char n'en ont qu'une au milieu du front. On ne vit jamais pareil monstre! Dante voit monter sur le char une prostituée, et, debout à côté d'elle, un géant qui lui prodiguait des caresses. Un regard provoquant de cette femme s'étant porté sur Dante, son amant féroce la flagella de la tête aux pieds, puis il détacha le char et le traîna dans la forêt.

Très succintement (chant XXXIIIe) Béatrix explique à Dante le sens allégorique de ce qu'il vient de voir, mais ces explications sont bien insuffisantes. Apprends que l'arche du char que le dragon a brisé, a été et n'est plus. Mais la vengeance de Dieu est proche. (1) Il faudrait voir dans ce char le vaisseau de l'Eglise, « *navicella* », la papauté qui sous le pontificat de Clément V (Bertrand de Gott) fut un moment transférée à Avignon. L'aigle qui a fondu sur le char et y a laissé ses plumes serait l'empereur d'Allemagne. Il ne sera pas toujours sans héritier l'aigle qui a laissé ses plumes dans le char, dit en effet Béatrix, et je vois avec certitude, un envoyé de Dieu qui tuera la fugitive et le géant qui pèche avec elle. Par cet envoyé de Dieu il faudrait voir Uguccione della Fagiola, celui dont il est question au chant Ier de l'*Enfer* « *le veltro* » qui chassera la louve et la fera *morir di doglia.* » Uguccione était l'homme sur lequel comptaient les Gibelins, le seul qui pouvait anéantir le pouvoir de la curie romaine et du parti Guelfe. Dans le géant qui

(1) Dante dit : « Sache que la vengeance de Dieu n'a pas peur de la soupe. « *Vendetta di Dio non teme suppe.* ». D'après une superstition populaire on croyait que si pendant les neuf jours qui suivaient le crime on pouvalt manger une soupe sur le corps de la victime, on n'avait plus à redouter la vengeance des hommes.

Digitized by Google

châtie la prostituée, on doit voir Philippe le Bel, l'homme qui a fait souffleter Boniface et tient Clément V sous sa tutelle. Dans le renard les uns ont cru voir Arius, d'autres l'empereur Julien ; le dragon qui a enfoncé son dard dans le char serait Mahomet. Enfin, les sept bêtes qui ont émergé du char ne sont autres que les sept bêtes de l'Apocalypse, voir les sept péchés capitaux, dont l'origine doit être attribuée à cet amour des richesses conséquence de la réunion du temporel au spirituel. Dante en revient toujours à cette question : le pouvoir temporel, c'est l'ennemi ; c'est autour de ce pivot qu'il fait tourner toute sa politique.

Béatrix ayant terminé ses explications dit à Mathilde de conduire Dante vers l'Eunoé. C'est le fleuve qui rappelle la mémoire du bien qu'on a pu faire. Dante après avoir bu se trouve entièrement réconforté. Le voilà comme une plante nouvelle qui vient de changer de feuillage.

« .... *Come piante novelle*
Rinnovellate di novella fronda,
Puro e disposto a salire alle stelle. »

Pur et prêt à monter aux étoiles (*stelle*).

C'est la dernière rime du dernier vers du cantique que nous venons d'étudier.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOMENCLATURE

par nom d'Auteur

DES

MÉMOIRES PUBLIÉS DANS LES BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Année	Tome	
1869	I	Rapport présenté à la Société par la Commission chargée des fouilles de la Grotte des Morts, près Durfort, par MM. CAZALIS DE FONDOUCE et J. OLLIER DE MARICHARD.

AUPHAN (VICTOR)

Docteur en médecine, Inspecteur des Eaux thermales d'Ax
Membre fondateur

1870	II	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1871	III	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1871	III	Le Dr Serre, d'Uzès, notice biographique.
1872	IV	Sources d'Euzet-les-Bains. Remarques et observations sur quelques-unes de leurs propriétés thérapeutiques.

Digitized by Google

Année	Tome	
1895	XXVI	Conférence sur l'Habitude (19 Décembre 1895) dans la grande salle de la Mairie.
1896	XXVII	Eaux sulfureuses des Pyrénées.
1899	XXX	De la Tuberculose, sa nature, ses traitements.

ARNAVIEILLE (ALBERT)

Félibre cévenol

1896	XXVII	Allocution.

AUSSET (ODILON)

Proviseur du Lycée d'Alais

1891	XXII	Allocution prononcée aux obsèques de M. Alphandéry, docteur en médecine.
1892	XXIII	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1892	XXIII	La Famille chez les peuples d'origine aryenne et en particulier chez les Grecs et les Romains.
1893	XXIV	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1896	XXVII	Discours prononcé sur la tombe du Dr Monteil.
1896	XXVII	Compte-rendu du Concours littéraire et artistique. (Rapport, monument Florian)

ALPHANDÉRY (GEORGES)

Docteur en Médecine

1884	XVIII	Statistique. Mouvement de la population de la ville d'Alais, en 1885.

Digitized by Google

Année	Tome	
1886	XVIII	Statistique. Mouvement de la population de la ville d'Alais, en 1886.

ARNASSAN (Clodomir)

1898	XXIX	Les Origines de la Paléontologie.

Abbé de BROVES

1897	XXVIII	Biographie de l'Abbé de Sauvages (30 chapitres).

B

BONDURAND (Edouard)

Archiviste du département du Gard

1870	II	La Statue de Bastia.
1871	III	L'Amour dans Homère, étude littéraire.
1875	VII	Notes d'une excursion dans la Lozère.
1876	VIII	Notes de Voyage (Narbonne) E. B.
1876	VIII	Arles, Montmajor et Aiguemortes, E. B.
1880	XII	Les Coutumes de Génolhac.
1881	XII	Troisième charte de Génolhac.
1882	XIV	Mobilier du Vieux Temps.
1882	XIV	Mémoire sur la paroisse d'Aujac.
1885	XVII	La Taxe des Greffiers et Notaires du pays d'Uzès et d'Alais en 1338.
1888	XX	Bail des Baronnies de Barjac et de Montclus, en 1499.

Digitized by Google

Année	Tome	
		BARRE (Louis) Ingénieur civil, membre fondateur
1874	VI	Notes sur les sondages exécutés dans l'arrondissement d'Alais de 1857 à 1869 pour la recherche du terrain houiller.
1875	VII	Altitude de divers points remarquables de l'arrondissement d'Alais.
1875	VII	Des cépages américains.
1879	XI	Reboisements opérés de 1877 à 1879 dans la commune de Monteil, arrondissement d'Alais.
		BARDON (Achille) Receveur de l'enregistrement et des domaines, à Alais
1882	XIV	L'Hôpital d'Alais.
1883	XV	La Destruction des Jésuites.
1883	XV	Le Travail au XVIII[e] siècle.
1884	XVI	L'Enseignement secondaire, 1755-1775.
1888	XX	Les Ecoles d'Alais sous l'ancien régime, 1289-1789.
		BOISSIER (Ernest) Médecin vétérinaire à Alais
1888	XX	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence pour l'année 1890. Séance du 22 février 1890).
1891	XXII	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.

Digitized by Google

Année	Tome	
1894	XXV	Considérations pratiques sur l'emploi du cheval de mine dans le bassin houiller du Gard.
1895	XXVI	Rapport sur les Mémoires présentés à la Société.

J. BAUQUIER

1875	VII	De quelques mots slaves passés en français. Avis aux éditeurs de La Fontaine.
1876	VIII	Lettre à M. Charvet sur le texte languedocien de la Charte alaisienne de 1200.

BORTY (Amédée)

1877	IX	Le Phylloxéra et les Cépages américains.

William C. BONAPARTE-WYSE

1878	X	La Cansoun de la Tabò, poésie.

BAISSAC (Jules)

1880	XII	Autel votif de Mars, trouvé à Saint-Laurent-de-Trèves.

BLAVET (Alcide)

1896	XXVII	Rapport du Concours littéraire languedocien (Monument Florian).

Digitized by Google

C

CHARVET (Gratien)

Agent voyer de l'arrondissement d'Alais

Année	Tome	
1869	I	Rapport au sujet de quelques actes féodaux communiqués ou offerts à la Société.
1870	II	Etude généalogique sur la première Maison d'Uzès.
1872	IV	Rapport de la Commission chargée de faire exécuter des fouilles archéologiques aux environs de l'établissement des Fumades.
1873	V	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1873	V	Les Voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes-Arécomiques. (1re partie.)
1873	V	Les Voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes-Arécomiques. (2me partie. 3me partie).
1874	VI	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1874	VI	Notice biographique sur Maximin d'Hombres.
1874	VI	L'éstèlo d'àou souèr.
1875	VII	Documents inédits sur Léon Ménard et sa famille, par MM. Germain, de l'Institut, et Charvet.
1875	VII	Journal du duc de Montmorency.

Digitized by Google

Année	Tome	
1875	VII	Un Autographe de Jean Reboul, communiqué par M. Parran, avec une notice de M. Charvet.
1875	VII	Un document historique concernant Jean Cavalier.
1875	VII	Un autographe et quatre brefs inédits du Pape Clément VII.
1875	VII	Note rectificative concernant la notice sur Charles Loison.
1876	VIII	Un Episode de l'Histoire locale sous le règne de Charles VI.
1876	VIII	Une Correspondance inédite de la comtesse d'Albany.
1877	IX	Une Correspondance inédite de la comtesse d'Albany, étude littéraire, (suite).
1877	IX	Une Correspondance inédite de la comtesse d'Albany, (suite et fin)
1878	X	Les Coutumes de Saint-Chaptes.
1878	X	Les Fumades, deuxième rapport ; découvertes archéologiques opérées en 1876-1877, avec plans et photographies.
1879	XI	Discours pitoyable du grand desbordement de la rivière du Gardon, advenu en la ville d'Allez en 1605 le 10 août, publié par Charvet, précédé d'un avant-propos historique et critique, et suivi d'éclaircissements et de notes explicatives, par G. Charvet.
1880	XII	Les Troubadours d'Alais au XII^e^ et XIII^e^ siècles.
1881	XIII	Le lieutenant-général Gilly.
1881	XIII	Le lieutenant-général Gilly, (suite et fin).

Digitized by Google

Année	Tome	
1883	XV	La Grotte sépulcrale de Rousson.

CHARVET (ADALBERT)

Docteur en Médecine

1881	XIII	Climature de la région d'Alais. — Résumé des observations météorologiques faites par M. le baron L. A. d'Hombres-Firmas et le baron Charles d'Hombres. Récapitulation de 80 années d'observations météorologiques faites à Saint-Hippolyte-de-Caton par le baron Charles d'Hombres, 1802-1882.
1882	XIV	Les Sources minérales d'Euzet, (chapitre 1er).
1883	XV	Les Sources minérales d'Euzet, (chapitres II et III).
1884	XVI	Les sources minérales d'Euzet, (chapitre IV et V).

CASTANIER (LÉOPOLD)

Avocat, membre fondateur

1875	VII	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1876	VIII	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1879	XI	Du Bienfait des services pour ceux qui les rendent.

CHAMBOREDON (LOUIS)

Ancien magistrat

1871	III	Des établissements métallurgiques des Phéniciens.

Digitized by Google

Année	Tome	
1872	IV	La Vié-Cioutat. Son nom, son origine et l'époque présumée de sa destruction.
1872	IV	De l'Alésia dont il est fait mention dans la vie de Saint-Germain-d'Auxerre.
1873	V	Considérations générales sur la nation Phénicienne.

CHABAUD (LÉOPOLD)

Avoué

1872	IV	Le Chat et l'Enfant, fable.

CZYSZKOWSKI (STÉPHEN),

Ingénieur

1874	VI	Notes sur le Trias dans le Gard.
1875	VII	Coup d'œil général sur la nature et le gisement des minerais de fer en Algérie et considérations générales sur les gise- métallifères de Bilbao-Somorrostro. (Espagne).
1878	X	Exploration géologique de la région fer- rière de Bilbao-Somorrostro (Espagne).

COULONDRES (ALFRED)

Juge du paix du canton de Villeneuve-lès-Avignon

1874	VI	Interrogatoire et réponses des Maires et Consuls de Villeneuve-lès-Avignon, sur les droits utiles et honorifiques appar- tenant au domaine du Roy dans cette ville. précédé d'une notice historique sur· Villeneuve-lès-Avignon par A. Chabrel, et suivi de notes critiques sur l'inscription de Sainte-Casarie.

Digitized by Google

Année	Tome	
1875	VII	La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, notice historique.
1876	VIII	Notice sur le dessèchement des Etangs de Rochefort et Pujaut.
1879	XI	Journal de B. L. Soumille.

CARNON (Augustin)

Homme de lettres

1879	XI	Inscriptions avignonnaises à Rome et en Italie.
1880	XII	Inscriptions avignonnaises à Rome et en Italie, (suite).
1880	XII	Inscriptions avignonnaises à Rome et en Italie, (suite).
1881	XIII	Inscriptions avignonnaises à Rome et en Italie (suite et fin).

CORPORANDY (Honoré)

Professeur au collège d'Alais

1880	XIII	Poésies.
1881	XII	A Madame Cl. L..., poésie.

CARRIÈRE (Ludovic)

Ingénieur des arts et manufactures

1885	XVII	Etudes des crânes recueillis dans une sépulture gallo-romaine, à Euzet-les-Bains.

Digitized by Google

CARLI (EUCLIDE)
négociant

Année	Tome	
1895	XXVI	Présentation d'une brochure de M. Vidal, d'Aix.

CORNETTE (CHARLES)

1899	XXX	Le Général Sorbier.

DE CABISSOLE (CHARLES)
Président du Tribunal civil d'Alais

1899	XXX	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1899	XXX	Résumé des Travaux de la Société.

D

DADRE (ADRIEN)
Docteur en droit, avocat
Membre fondateur

1871	III	L'Ecole de droit à Alais au XIII^e siècle.
1872	IV	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.

DUCLAUX-MONTEIL
Ancien maire d'Alais

1873	V	Etats généraux de 1789. Election des députés du clergé, de la noblesse et du Tiers-Etat.

Digitized by Google

Année	Tome	
1874	VI	Notice biographique sur Louis Chamboredon.
1878	X	Etude sur Mirabeau.
1879	XI	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1879	XI	Les Ruines.
1880	XII	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.

DESTREMX (LÉONCE), de Saint-Christol

Membre fondateur

1869	I	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1870	II	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1885	XVII	Le Château de la Reyne Blanche, (première partie).
1886	XVIII	Le Château de la Reyne Blanche, (suite et fin).
1893	XXIV	Le Château de Banne et sa légende.
1896	XXVII	Discours prononcé à l'inauguration du monument Florian.

DELFIEU (EMILE)

Inspecteur des Postes et Télégraphes

1888	XX	Rapport sur les expériences faites par M. Delfieu et M. Bellon, capitaine au 10e régiment d'artillerie.
1888	XX	Mémoire sur la Téléphonie sans pile.

Digitized by Google

Année	Tome	
1891	XXII	Perfectionnements apportés à l'appareil Morse.
1892	XXIII	Système de communications électriques ayant pour but d'augmenter la sécurité en chemin de fer, avec figures explicatives.
1892	XXIII	Pneumatoscope avec figures explicatives.
1895	XXVI	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1895	XXVI	Discours prononcé sur la tombe de M. Lange, ingénieur des mines, au nom de la Société.
1895	XXVI	Discours prononcé le 18 août 1895, à l'inauguration du buste de Clara d'Anduze, au nom de la Société.
1895	XXVI	Discours prononcé sur la tombe de M. Magnon, ingénieur, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs d'Alais.
1896	XXVII	Histoire du monument Florian, à Alais.
1896	XXVII	Discours prononcé à l'inauguration du monument Florian.
1897	XXVIII	Système de communications électriques ayant pour but d'augmenter la sécurité en chemin de fer.

DUFFÈS (Emile)

Avoué

1893	XXVI	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.

Digitized by Google

Année	Tome	
1893	XXIV	Molière (Don Juan ou le Festin de Pierre).
1894	XXV	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.

DELMAS

Professeur au Collège d'Alais

1874	VI	Héro et Léandre, poésie.

DUGAS (FERNAND)

Avocat, Docteur en droit

1885	XVII	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.

DASTARAC

Avocat

1899	XXX	La Sériciculture cévenole envisagée au point de vue économique.

E

ESCALLE (PIERRE)

Ingénieur-Directeur des Fonderies et Forges d'Alais (Tamaris)

1881	XIII	Les Forges de Tamaris.
1883	XV	Mort de Gruner.
1883	XVI	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.

Digitized by Google

Année	Tome	
1884	XVI	De l'activité de la matière considérée dans les réactions de la métallurgie du fer.
1885	XVII	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.

F

FABRE (César)

Juge de paix d'Alais

1877	IX	Usages locaux de l'arrondissement d'Alais.
1878	X	id. id. (suite).
1878	X	id. id. (suite).
1880	XII	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1880	XII	Usages locaux de l'arrondissement d'Alais, (suite).
1881	XIII	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1882	XIV	Discours prononcé aux obsèques de M. Duclaux-Monteil.
1884	XVI	Statistique. — Mouvement de la population d'Alais en 1884.

FEMINIER (Gabriel)

Conducteur des Ponts et Chaussées

1879	XI	Note sur un atelier néolithique découvert à Barron.
1885	XVII	Description de monnaies féodales trouvées à Portes (Gard).

Digitized by Google

Année	Tome	
1885	XVII	Recherches archéologiques sur la ville de Mus, près Sauve (Gard).

FRANCEZON (Frédéric)
Filateur

1871	III	Au Coin du Feu, poésie.
1872	IV	La Liberté, poésie.
1872	IV	Un Ménage, poésie.
1873	V	Le Léman et les Alpes, poésie.
1874	VI	Discours en vers prononcé en prenant place au fauteuil de la présidence.
1874	VI	Gavard, conte en vers.

FALGAIROLLE (Prosper) fils
Propriétaire

1876	VIII	La Peste à Vauvert, en 1629.

G

GROS (Amédée)
Architecte, élève de première classe de l'Ecole nationale des beaux-arts
Membre fondateur

1875	VII	Note sur l'origine du pas romain et son emploi comme unité de mesure itinéraire.

Digitized by Google

Année	Tome	
1891	XXII	Etude sur la ville d'Alais. Chapitre Ier : Origine de la ville, ses agrandissements successifs. — Chapitre IIe : Etat actuel des vieux quartiers. — Travaux à faire pour les préserver d'une fin prochaine. — Egouts. Dessins.
1892	XXIII	Vente à l'encan du mobilier de l'Evêché d'Alais faite au profit de Monseigneur de Beausset, dernier évêque d'Alais, en 1791.
1894	XXV	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence. Etude sur les origines des Sociétés scientifiques.
1895	XXVI	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1896	XXVII	Etude sur les inondations de la ville d'Alais.
1896	XXVII	Exposé des mesures à prendre contre les accidents de chemin de fer. (Ligne d'Alger à Oran. Accident à Adélia 1896).
1898	XXIX	Mesures à prendre contre les accidents de chemin de fer. (Accident survenu sur la ligne P.-L.-M. entre les gares du Péage et Colnas, le 25 décembre 1897).
1898	XXIX	Origine des cimetières catholiques, emplacement des premières églises de la chrétienté, création des villes françaises.
1899	XXX	Quelques observations sur l'origine de la Langue française.

Digitized by Google

Année Tome

1899 XXX Modifications à apporter à la rédaction des actes de naissance. (Séance du 20 avril 1899).

Nota : Le 5 juillet 1900, M. de Ramel, député, a présenté à la Chambre une proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 57 du Code civil concernant les déclarations de naissance.

GOIRAND (Léontine)

1877 IX Calabrun, poésie.

1877 IX Crépuscule, poésie.

GOIRAND (Jean-Pierre)

Avocat

1886 XVIII Documents historiques sur Alais. (Un conflit entre l'autorité militaire et le Conseil politique en 1766, sous le Consulat de M. Ramel).

1887 XIX Documents historiques sur Alais pendant la Révolution.

1888 XX Documents historiques sur Alais. Deux voyages à Alais de Monseigneur Dillon, archevêque de Narbonne, président-né des Etats du Languedoc.

1895 XXVI Documents historiques sur Alais pendant la Révolution (Epoque de la Terreur).

1895 XXVI Rapports décadaires de l'agent national de la commune d'Alais aux administrateurs du district.

1895 XXV Appendice aux Rapports décadaires.

GIDE (Auguste), licencié en droit.

Digitized by Google

Année	Tome	
1872	IV	L'Immortalité de l'âme, sonnet.
1872	IV	A une jeune fille.

H

D'HOMBRES (Maximin)
Avocat

1870	II	Alais, ses origines, sa langue, ses chartes, sa commune et son consulat.
1871	III	Réponse à M. Francezon (poésie).
1872	IV	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1876	VIII	L'entérado d'un éfan, poésie languedocienne par feu Maximin d'Hombres.

HAON (Gabriel)

1897	XXVIII	De l'action félibréenne.
1899	XXX	Le Discours languedocien.
1899		Pantais e Sournetos.

I

IM-THURN (Emile)

1870	II	Etude sur Tonellé

J

JOUGLA (Henri), capitaine.

1874	VI	Notes sur l'Algérie.

Digitized by Google

L

A. LAURENT DE L'ARBOUSSET

1873	V	A M. Joseph Lisbonne, après sa lecture de son Hymne à la Mort.
1895	XXVI	Conférence sur les Oiseaux.

LISBONNE (JOSEPH), hommes de lettres

Membre fondateur

1869	I	L'Héière cassée, poésie.
1870	II	Trouvé sur le bord de la Mer, poésie.
1871	III	Elégie sur le Mode antique, imité de Tibulle.
1871	III	Une nuit de Décembre, poésie.
1872	IV	De nuit tous les chats sont gris.
1873	V	Hymne à la mort, imité de Lucrèce.
1874	VI	La fin d'un Rêve, poésie.
1874	VI	Crépuscule d'hiver, ballade.
1874	VI	A une Dame qui n'aime pas mes vers.
1876	VIII	Désespérance, poésie.
1877	IX	Soir d'automne, poésie.
1877	IX	Neiges d'antan, poésie.
1877	IX	A travers les flots et sonnet d'adieu, poésie.
1878	X	Retour au pays du Soleil, poésie.
1878	X	A travers la vallée du Gardon, poésie.
1880	XII	A Margot, poésie.
1881	XIII	Nouvel an, poésie.

Digitized by Google

Année	Tome	
1881	XIII	Avant le Départ, poésie.
1882	XIV	Ma voisine.
1899	XXX	Les Gestes de Bébé et de Papé.

A. DE LAMOTHE

Membre honoraire

1872	IV	Coutumes de Saint-Gilles.

LEYRIS (ANDRÉ)

Greffier du Tribunal de simple police d'Alais

1872	IV	Margarido, poésie.
1872	IV	Ma Méïnado, poésie.
1874	VI	Lou Mantel de moun Pèro.
1876	IV	Quatre Poutous, élégie.
1877	IX	Lous Mès, poésie.

Marquis DE LAFARE-ALAIS

1885	XVII	Lanjouné peïsan, poésie publiée par C. Fabre.

M

MAGNON (ANSELME)

Ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maitres-Ouvriers mineurs d'Alais

Membre fondateur

1869	I	Considérations géologiques sur les Gisements de Pyrites de fer des environs d'Alais.

Digitized by Google

Année	Tome	
1871	III	Eloge de M. Emilien Dumas.

MALINOWKI (Jacques)

Licencié ès-sciences, professeur d'histoire naturelle au collège d'Alais

Membre fondateur

1869	I	Biographie de J.-J. Paulet.
1874	VI	Notice historique sur Raymond-Pellet, premier seigneur d'Alais
1876	VIII	Des Mots slaves adoptés dans la langue française.
1878	X	L'ambassade de Ladislas Ier, duc de Pologne, à l'abbaye de Saint-Gilles et le pélerinage de son fils, Boleslas III, au tombeau de ce saint.
1885	XVII	Voyage du pape Gélase II d'Alais à Cluny en 1118.

P. de MONTREDON

1883	XV	Chazel, poésie.
1885	XVII	Une Orientale, poésie.
1885		Petit poème zinzolien.

MAUMÉJEAN (Guillaume)

Professeur de mathématiques au Lycée d'Alais

1884	XVI	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.

Digitized by Google

MAURY (Lucien)

Commis principal de direction des Postes et Télégraphes

Année	Tome	
1896	XXVII	La Poste avant Louis XI.

MEYRIEU

Pharmacien

1899	XXX	L'Acétylène à Alais.

N

NÈGRE-GAY

1899	XXX	Allocution en quittant le fauteuil de la présidence.

O

OBERKAMPFF (Emile)

Receveur particulier des Finances à Alais

1888	XX	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1888	XX	Notice sur les ruines du château de Bouquet.

J. OLLIER de MARICHARD

1883	XV	Découverte d'un Trésor de l'âge du Bronze, au Duroc, grottes de Vallon.

Digitized by Google

P

PLANTIER (Alfred)

Docteur en droit, docteur en médecine
Membre fondateur

Année	Tome	
1879	XI	Lettre à une Dame.
1881	XIII	Feu mon cœur.
1882	XIV	A propos d'un vieil album.
1885	XVII	Réflexions de ma fontaine.

PARRAN (Alphonse)

Ingénieur au Corps des Mines, directeur de la Compagnie Mokta-el-Hadid

1871	III	Essai d'une classification stratigraphique des terrains du Gard.
1871	III	Etudes géognostiques sur le département de l'Ardèche, par le professeur Dr Albert Appel, traduites de l'allemand.
1874	VI	Notes bibliographiques tirées d'une collection de livres des environs d'Alais.
1875	VII	Lettres inédites de Boissisr de Sauvages, Haller, de Réaumur et Spielman.
1876	VII	Notes biographiques sur une collection de livres aux environs d'Alais.
1879	XI	Romantiques. — Victor Hugo. — Etude biographique.
1880	XII	Romantiques. — Pétrus, Borel, Alexandre Dumas.

Digitized by Google

PICARD (Théodore)

Conducteur des Ponts-et-Chaussées à Nimes

Année	Tome	
1881	XIII	Etude technologique sur les matériaux de construction du Gard.
1881	XIII	Etude technologique sur les matériaux de construction du Gard (suite).
1882	XIV	Etude technologique sur les matériaux de construction du Gard (suite).
1882	XIV	Etude technologique sur les matériaux de construction du Gard (suite).
1883	XV	Etude technologique sur les matériaux de construction du Gard (suite et fin).

PELLET (Scipion)

Agent-voyer inspecteur du département du Gard

1874	VI	Etude géologique de la montagne du Tesson.

G. PAULIN

1882	XIV	Sœur Germaine, nouvelle.
1883	XV	Sonnet, A Eva.

POULLE (Raymond)

Magistrat

1893	XXIV	Conférence (Toulon en 1793-1893).
1893	XXIV	Sonnet sur les fêtes de Toulon.
1894	XXV	La littérature provençale moderne.

Digitized by Google

Année	Tome	
1894	XXV	Visite aux mines des Bormettes (Var).
1896	XXVII	Conférence sur Florian.

PIERREDON (ALFRED)

Ingénieur civil des mines

1895	XXVI	Etude géologique des environs de Lorca (Espagne).
1895	XXVI	Découverte d'ossements de Rhinocéros Incisivus à la Croix de Baizon, par Pierredon et de Sarran d'Allard.
1895	XXVI	Excursion dans le bassin houiller de Banne (Ardèche), par MM. Pierredon et de Sarran d'Allard.

PAUL (FÉLIX)

Professeur de physique et chimie au lycée d'Alais

1895	XXV	Le nouveau gaz de l'atmosphère (l'Argon).
1897	XXVIII	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1897	XXVIII	Observations et expériences sur la vinification en rouge.

Le Chevalier PORTAL

1896	XXVII	Azalaïs d'Altier et Clara d'Anduze.

PAGÈS (EUGÈNE)

1893	XXIV	Dante et la Divine Comédie.

Digitized by Google

R

ROUX (Ferdinand)

Directeur honoraire de l'Ecole normale supérieure de Cluny

1874	VI	De quelques modifications relatives à notre système d'éducation et d'instruction publique en France.
1878	X	Discours en prenant place au fauteuil de la présidence.
1879	XI	Discours en quittant le fauteuil de la présidence.
1885	XVII	Histoire abrégée de l'enseignement secondaire spécial.
1885	XVII	Du Travail manuel dans l'enseignement spécial.

RIVIÈRE DEJEAN (Alfred)

1892	XXIII	Les Cloches.
1893	XXIV	De l'Emancipation de la bourgeoisie et des fonctions consulaires à Alais.
1893	XXIV	Les Templiers (leur procès à Alais.)
1893	XXIV	Les Routiers et les grandes Compagnies dans le Languedoc au XIV^me^ et au XV^me^ siècle.
1896	XXVII	Des Troubadours et de l'influence qu'ils ont exercée sur la civilisation.
1897	XXVIII	Pêche maritime par l'électricité.

ROCHETIN (Louis)

Juge suppléant au Tribunal civil d'Orange

1872	IV	Cassis, sonnet.

Digitized by Google

Année	Tome	
1873	V	Flour proumierenco, sonnet.
1873	V.	Recherches historiques sur l'ancien bourg de Saint-Firmin.
1874	VI	Sonnet à Mme V.
1874	VI	L'heure du rendez-vous.
1873	X	A ma Mère, poésie.
1879	XI	L'Oppidum de Marbacum.

ROUMIEUX (Louis)

Poète provençal

1874	VI	A ma fiho Naïs.

ROMANT (Albéric)

Médecin-vétérinaire à Remoulins

1871	III	Quelques considérations sur les causes de la maladie de la vigne.
1872	IV	Nouvelles considérations sur le Phylloxera.
1874	VI	Du Soufre dans les cendres du bois d'olivier.
1876	VIII	Aperçus statistiques sur le canton de Remoulins.
1879	IX	Aperçus statistiques sur le canton de Remoulins, (suite et fin).

ROUVIÈRE

Curé de Saint-Christol-lès-Alais

1893	XXIV	Le vieux Château de Montmoirac.

Digitized by Google

RIGAUD (FERNAND)

Ingénieur en chef du Corps des mines, directeur de l'Ecole des maitres-ouvriers-mineurs d'Alais

Année	Tome	
1887	XIX	L'Amélioration des plantations de Résineux, d'après les travaux de M. Emile Mer.

ROUX (ADRIEN)

Licencié en droit, avoué à Uzès

1877	IX	A une enfant, poésie.
1877	IX	Sonnet d'avril, poésie.
1878	X	Crucifixus-Crucifia, poésie.
1878	X	Sonnet.

DE RAMEL (GABRIEL)

Capitaine d'infanterie

1882	XIV	Notes sur la Tunisie.

S

F. SAUNIER

Chef de section au P.-L.-M.

1882	XIV	Note sur la Grotte de Saint-Jean-de-Valériscle.
1882	XIV	Découverte de neuf tombes antiques dans la commune d'Euzet.

Digitized by Google

SOLEILLET (Paul)

Explorateur

Année	Tome	
1878	X	Charles-Norbert Dourneaux-Duperré.

L. de SARRAN d'ALLARD

1886	XVIII	Description géologique des environs de Pont-Saint-Esprit.
1895	XXVI	Une réception à l'Académie royale des Beaux-Arts de Madrid.
1896	XXVII	César Cui et Philippe Pédrell.
1898	XXIX	Paul Minault (biographie et portrait) par MM. Roussy et de Sarran d'Allard.
1899	XXX	Le Centenaire de Castilho.

T

TROULHAS (Numa)

1891	XXII	Etude sur Saint-Germain-de-Montaigu.

U

M. V. A. URÉCHIA

1898	XXIX	Ode à Elisa, comédie en un acte.

V

Marquis De VALFONS

1876	VIII	Inscriptions tumulaires romaines.

Digitized by Google

MÉMORIAL DES FÊTES D'ALAIS

19, 20, 21 Octobre 1889

TOME XXI. — ANNÉES 1889-1890

Erection de la statue Jean-Baptiste Dumas
Inauguration du Lycée
Inauguration du buste du marquis de La Fare-Alais

PREMIÈRE PARTIE

Erection d'une Statue à J.-B. Dumas

CHAPITRE I. — Projet d'érection d'une statue à J.-B. Dumas.

CHAPITRE II. — Action des Comités.

CHAPITRE III. — Le Concours. — Adoption du projet présenté par M. Pech, sculpteur.

CHAPITRE IV. — Invitations lancées par les Comités. — Programme des fêtes.

CHAPITRE V. — Fêtes d'inauguration. — Discours prononcés par :

MM. Rigaud, Président du Comité.
Emile Espérandieu, Maire d'Alais.
Pasteur, Président de la cérémonie d'inauguration.
Faye, Ministre de l'Agriculture.
Le baron d'Estrelle, ambassadeur de S. M. l'Empereur du Brésil.

Digitized by Google

Gaston Boissier, au nom de l'Académie française.
Armand Gauthier, pour l'Académie des sciences.
Darboux, au nom de la Faculté des sciences.
Vigreux pour l'Ecole Centrale.
Haton de la Goupillière, au nom de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

CHAPITRE VI. — Distribution des récompenses aux lauréats des Concours viticole et agricole.

CHAPITRE VII. — Banquet J.-B. Dumas. — Toasts :
MM. Besombes, Sous-Préfet d'Alais.
Faye, Ministre de l'Agriculture.
Noël J.-B. Dumas, petit-fils du grand J.-B. Dumas.
De Place, au nom de la Société des ingénieurs civils de France.
Delmas, au nom de l'Association polytechnique.
Marès, au nom de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole centrale.

DEUXIÈME PARTIE

Lycée J.-B. Dumas

CHAPITRE I. — Décret par lequel le Lycée d'Alais doit prendre le nom de Lycée J.-B. Dumas.

CHAPITRE II. — Inauguration du Lycée. -- Discours prononcés à cette inauguration par :
M. Emile Espérandieu, maire d'Alais.

Digitized by Google

MM. G. Chancel, recteur de l'Académie de Montpellier.

Distinctions honorifiques distribuées par M. le Ministre de l'Agriculture.

Banquet offert à M. le Ministre

Poésies. — M. Frédéric Mistral : *Lou Bastimen.* — M. J. Roumanille : *Ma Vésino.*

TROISIÈME PARTIE

Inauguration du Buste du Marquis de La Fare-Alais

CHAPITRE I. — Origine du projet d'érection d'un buste à M. de La Fare-Alais,

M. l'abbé Rouvière : Eloge du marquis de La Fare, dans une séance préparatoire à l'Hôtel-de-Ville.

CHAPITRE II. — Exécution du projet d'un buste à M. de La Fare.

CHAPITRE III. — Célébration de la fête d'inauguration.

M. Emile Espérandieu, Maire d'Alais, souhaite la bienvenue aux Félibres.

M. L. Roumieux. — Réponse à M. le maire d'Alais.

M. Léonce Destremx. — Toast aux félibres.

M. L. Roumanille. — Réponse à M. Destremx.

M. Mistral. — Improvisation.

M. Léonce Destremx, président du Centenaire de La Fare. — Discours.

M. Emile Espérandieu, maire d'Alais. — Discours.

M. l'abbé Rouvière, curé de Saint-Christol-lès-Alais. Discours d'inauguration.

Digitized by Google

Jeux Floraux

M. A. Arnavieille. — Discours languedocien.
M. César Gourdoux, délégué des Félibres de Paris. — Discours.
M. F. Chabrier. — Poésie languedocienne à M. de La Fare.
M. Elie Merle, poésie.
Palmarès des Jeux Floraux.

Banquet des Fêtes de La Fare

M. Léonce Destremx. — Brinde.
M. Emile Espérandieu, maire d'Alais. — Toast.
M. L. Roumieux. — Brinde.

Représentation Théâtrale

Apothéose de La Fare.
M. l'abbé Rouvière. — Poésie à M. de La Fare.

Inauguration du Monument Florian à Alais

en 1896

TOME XXVII

Discours prononcés à l'inauguration du monument Florian par MM. Emile Delfieu, président du Comité et de la Société scientifique et littéraire.
Fernand de Ramel, député, maire d'Alais.

Digitized by Google

Henri de Bornier, membre de l'Académie française.

Maurice Faure, député.

Paul Belon, rédacteur au *Petit Journal.*

Léonce Destremx, ancien député, président d'honneur du Comité d'initiative.

Charles Gros, vice-président et délégué du Félibrige latin. — Fable.

Albert Arnavieille, félibre cévenol. — Allocution.

M. Ausset, proviseur du Lycée J.-B. Dumas. — Compte-rendu du Concours littéraire et artistique. — Rapport.

M. Alcide Blavet, vice-président de la Commission littéraire. — Rapport du Concours littéraire languedocien.

Palmarès des Jeux Floraux

M. Gilles Borel, membre de l'Académie d'Aix, Chevalier de la Légion d'honneur. — Rapport de la partie musicale.

Pièces couronnées du Concours littéraire

Les Vers à soie	par	M. Raymond Février, pasteur.
Fleurs du Midi	»	Mlle Juliette Fabre.
L'Abandonnée	»	M. Cazal, instituteur.
Gérin d'Arnac	»	M. Desportes (James).
Amour dau Brès	»	M. Gabriel Haon.
Ma Glourieto	»	M. Louis Laporte.
Per Vendémias	»	M. Gustave Théron, instituteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Extraits des Procès-Verbaux des Séances..... 5

Allocution prononcée le 11 Janvier 1900, par M. Ch. de Cabissole, président sortant..... 6

Allocution prononcée le 11 Janvier 1900. par M. Arnassan, président élu..... 23

Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles, par M. Prosper Gilly, Géomètre..... 27

Rapport présenté par M. Lallemand, sous-préfet d'Alais, sur le mémoire de M. Xavier da Cunha.. 78

L'occupation d'In-Salah, conférence faite le 25 Janvier 1900, par M. Ch. Lallemand, sous-préfet d'Alais 83

Achille Bardon, notice nécrologique, lue le 10 mai 1900, par M. Ch. Lallemand..... 89

Contraste, poésie par M. l'Abbé J. Albran, aumônier du Lycée d'Alais..... 92

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

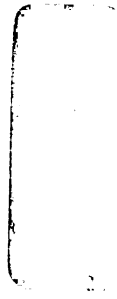

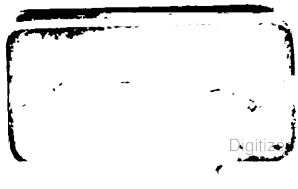

Digitized by Google

Digitized by Google

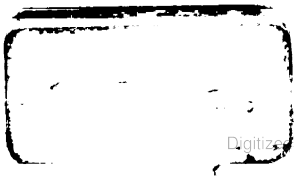

Digitized by Google